

**CAHIERS ADES**

L'Animation Professionnelle en ses Territoires

Regards de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs-  
Animateurs Territoriaux (ISIAT)

Saison 2006-2007

**ISIAT**

*Publication apériodique, les « Cahiers ADES » rassemblent sur des thématiques illustrant les programmes du laboratoire ADES, des travaux de doctorants et de chercheurs explorant des pistes de recherche nouvelles ou constituant une étape rédactionnelle menant à des ouvrages plus achevés. Les « Cahiers ADES » se veulent avant tout une publication relativement informelle ouvrant sur la discussion et la réflexion scientifiques.*

*Guy Di Méo*

**Directeur de la publication**

Guy Di Méo

**Composition et mise en page**

Marie-Bernadette Darignac

**Couverture**

Aimée Lafitte

UMR ADES 5185  
Maison des Suds - 12 esplanade des Antilles - 33607 PESSAC CEDEX  
[www.adcs.cnrs.fr](http://www.adcs.cnrs.fr)

**Mai 2008**

## Sommaire

<b>Avant-Propos</b> <i>Guy Di Méo</i> .....	5
<b>Editorial</b> <i>Luc Greffier</i> .....	7
<b>Territoires des acteurs, territoires de l'action</b> .....	9
<i>Guy Di Méo</i>	
<b>Du jeu traditionnel au sport : l'irrésistible mondialisation du jeu sportif</b> <i>Pierre Parlebas</i> .....	21
<b>La ségrégation ethnique au collègue</b> <i>Georges Felouzis, Françoise Liot et Joëlle Perroton</i> .....	27
<b>L'animation dans 20 pays</b> <i>Jean-Claude Gillet</i> .....	35
<b>Le tourisme social face aux pratiques touristiques émergentes : rupture et/ou continuité</b> <i>Luc Greffier</i> .....	39
<b>Une relecture de l'œuvre de Le Corbusier : "Les machines à habiter" ont-elles encore quelque-chose à dire ?</b> <i>Patrick Aubry</i> .....	47
<b>Le Réseau International de l'Animation (RIA)</b> <i>Luc Greffier</i> .....	55
<b>40 ans d'animation professionnelle : quels bilans ? Formation, trajectoires de professionnels, défis actuels. « Dans le cadre du 40° anniversaire de l'IUT Michel de Montaigne »</b> .....	59



## Avant-propos

La publication, dans le présent numéro 3 des « Cahiers ADES », de ce recueil de conférences et de réflexions accompagnant des colloques, se justifie à plusieurs égards que je souhaite préciser dans cet avant-propos. Non qu'il s'agisse de ramener de manière artificielle, au prix d'efforts académiques désespérés, ces travaux de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs - animateurs Territoriaux (ISIAT), de l'IUT Carrières Sociales de l'Université de Bordeaux 3, dans le giron des programmes du laboratoire de recherche ADES... Ils ont, bien entendu, leur légitimité propre que rappellent ici plusieurs textes de Jean-Claude Gillet ou de Luc Greffier. Cependant, leur rapprochement dans ces « Cahiers » comporte aussi d'autres vertus scientifiques, inspirées du projet ADES, que je voudrais clairement exposer dans ce préambule. L'idée étant également de rappeler à cette occasion toute la richesse que revêt une pratique pluri et interdisciplinaire au sein d'une unité de recherche comme le laboratoire ADES.

D'abord, signalons que la rencontre et le rassemblement de ces textes résulte de leur production ou de leur reproduction (certains ayant fait l'objet d'autres publications, ce qui est bien, d'ailleurs, dans l'esprit des « Cahiers ADES ») à l'occasion de journées qui se sont, pour l'essentiel, déroulées durant la « saison » (année universitaire) 2006 – 2007. Elles ont eu lieu dans un esprit et une optique alliant recherche et pédagogie, devant un public de chercheurs et d'étudiants avancés, inscrits dans diverses filières des Carrières Sociales. Du coup, certains intervenants sont des membres de l'UMR ADES, d'autres des invités extérieurs sans attaches directes avec ses équipes...

L'objectif consistait, chaque fois, à traiter des questions de l'animation sociale, professionnelle ou non. Celle-ci fut parfois abordée au cœur même des systèmes territoriaux qui lui servent de creuset, de matrice, et auxquels elle fournit, en retour, de réels atouts d'innovation socio – spatiale. Cette thématique fut aussi cernée au travers de l'œuvre architecturale ou de l'organisation d'activités sportives qui entrent en relations complexes avec d'autres occupations sociales à caractère ludique. Elle fut aussi appréhendée en se référant à la ségrégation socio - spatiale (celle qui est cristallisée par le recrutement des collèges d'Aquitaine en l'occurrence) ; ou encore en plongeant carrément au cœur des métiers de l'animation, y compris de leur « internationale » naissante, comme le traduit la relation de plusieurs colloques tenus ces dernières années sur ces thèmes.

Quelle que soit l'entrée retenue, ce qui est toujours ressorti de ces exposés et de ces débats, c'est le poids considérable des jeux et des enjeux sociaux imprégnant l'animation, celui des idéologies, des utopies parfois qu'ils engendrent, mais aussi celui des systèmes d'action concrets et des déploiements stratégiques qu'ils génèrent ; poids que tous ces éléments réunis exercent pour produire de concert des situations localisées spécifiques (effets de territorialisation). Celles-ci peuvent aussi bien déboucher sur l'installation de systèmes sportifs originaux fonctionnant à plusieurs échelles géographiques, sur la création d'effets ségrégatifs spectaculaires, sur des accords plus ou moins explicites quant au développement d'une activité touristique, sur la conception utopique d'un mode de vie idéal reposant sur une vision particulière de l'humain et de sa destinée terrestre au travers de l'habitat et de l'urbanité...

Bref, ce qu'expriment constamment ces textes, transcrits à l'issue de ces séances, c'est la manière dont une animation professionnelle, définie comme une action directe et polymorphe sur le social, se sert (sans intentionnalité véritable, sans doute), afin d'atteindre ses buts, de la spatialisation des objets qu'elle définit et auxquels elle s'attache.

Au premier niveau de l'action, elle utilise d'innombrables médiations spatiales et territoriales pour établir de simples diagnostics et constats précédant ses interventions. Plus subtilement encore, c'est à travers le prisme des territoires que l'animation réinterprète souvent, à sa manière, les politiques publiques et/ou qu'elle en subit les déformations apportées et imposées par les pouvoirs locaux. C'est aux différentes échelles de ces espaces qu'elle engage enfin de l'action et des opérations, tout en fabriquant au passage de bonnes doses d'utopie.

De toutes ces étapes, de tous ces moments, le présent numéro des « Cahiers » porte témoignage. Seule peut-être fait défaut, dans la série d'analyses proposées, la convocation d'un domaine pourtant essentiel à la compréhension des émergences sociales et territoriales d'aujourd'hui, issues, pour partie

ou plus fondamentalement, de l'animation. Il s'agit du registre politique, quelque peu absent il est vrai de ces pages, ou seulement représenté en filigrane dans la plupart des présentations de ce cycle de débats, ici retracé... Mais des travaux sur cette question sont bel et bien sur le métier, tant au sein du laboratoire ADES que dans le cadre de l'ISIAT. Gageons que de futurs « Cahiers » et d'autres publications plus élaborées (les « Cahiers » fonctionnant surtout, rappelons-le, comme une sorte de banc d'essai) s'en feront l'écho.

**Guy Di Méo**

## Editorial

L'ISIAT, Institut Supérieur d'Ingénieurs-Animateurs Territoriaux constitue le pôle bordelais de formation, d'action et de recherche autour de l'animation professionnelle. Son positionnement institutionnel, au sein du département carrières sociales de l'IUT Michel de Montaigne en fait un acteur original à différents titres :

- il rassemble des enseignants-chercheurs d'origines scientifiques très diversifiées (aménagement, anthropologie, droit, économie, ethnologie, géographie, gestion, psychologie, sciences de l'éducation, sociologie...) tous engagés dans des projets de recherche autour de l'animation,
- il propose des démarches de recherche-action centrées sur les questions que pose l'animation à la société mais aussi sur celles que la société pose à l'animation. La présence d'acteurs et de réseaux professionnels, y compris au cœur des équipes pédagogiques et de recherche, vient renforcer cette posture singulière,
- il participe à la construction d'une articulation étroite entre le travail de recherche principalement mené au sein du laboratoire ADES et celui d'expertise ou d'enseignement conduit dans le cadre de formations professionnelles inscrites dans des parcours initiaux ou continus : DUT animation sociale et socioculturelle, Licence Professionnelle « coordination de projet social et culturel en milieu urbain », Master « Spécialité d'Ingénierie de l'Animation Territoriale », Diplômes Universitaires « Humanitaire et Développement », Gestion et Animation des Ludothèques », « Gestion de l'Economie Sociale et Solidaire ».
- il est enfin un institut à vocation internationale qui utilise les relais établis dans plusieurs pays européens mais aussi en Amérique du Sud et du Nord, en Afrique et en Asie.

Les travaux de l'ISIAT se concrétisent par des pratiques pédagogiques de formation professionnelle continue originales, par un soutien à la formation de chercheurs et à la production de thèses, par l'organisation de conférences et de colloques rythmant depuis plus de 15 ans la vie de l'institut.

Ce cahier « spécial ISIAT », soutenu par l'UMR ADES 5185 du CNRS, vient concrétiser de manière forte la relation entre une équipe pluridisciplinaire organisée autour de l'animation professionnelle et une Unité Mixte de Recherche des Universités de Bordeaux 2 et 3 et du CNRS. Le contenu de ce numéro agrège :

- d'une part des articles présentés dans le cadre des « Lundis de l'ISIAT », cycle de conférences-débats organisées trois fois par an dans l'amphi 1 de l'IUT Michel de Montaigne. Ces conférences présentent des occasions d'échange entre des chercheurs, des acteurs socioprofessionnels, des enseignants, des étudiants et des stagiaires sur des thèmes en lien avec le contexte social et interagissant avec l'animation professionnelle,
- d'autre part des articles rédigés par des enseignants-chercheurs membres de l'ISIAT, engagés dans les dispositifs de formation à l'animation professionnelle conduits par l'IUT et dans différents programmes de recherche liés aux problématiques socioculturelles.

La nature de ces travaux, que nous observons ici à travers le filtre de l'animation socioculturelle, vient rejoindre certaines des pistes de recherche conduites dans les programmes du laboratoire ADES.

Au cours de l'année 2006-2007 nous avons accueilli au mois d'octobre Guy Di Méo autour d'une question au cœur de nos préoccupations « les territoires des acteurs, les territoires de l'action ».

En effet, l'animation socioculturelle est étroitement liée aux territoires, que ce soit dans ses rapports avec les instances des pouvoirs politiques locaux de plus en plus décentralisés, que ce soit dans le pilotage de dispositifs territorialisés, que ce soit encore dans ses méthodes d'investigation et d'action. Si les animateurs, les coordinateurs, les directeurs de projets utilisent régulièrement le terme de territoire, qu'en est-il de leur connaissance du concept ? Alors que « tout le monde parle du territoire, que le mot est à la mode, mais qu'il est trop souvent enfermé à l'intérieur de frontières trop étroites, restrictives », il nous fallait déployer notre connaissance sur cet objet complexe, fragile, labile. Voici donc chose faite avec la conférence de Guy Di Méo.

Ensuite Pierre Parlebas a été invité au mois de novembre pour évoquer avec nous le sport, pour nous aider à déconstruire cet objet devenu le puissant vecteur d'une idéologie fondée sur l'effort, la performance et la réussite. Comment définir et distinguer les pratiques sportives des pratiques corporelles ? Comment l'hégémonie, du modèle sportif, construit au détriment des jeux traditionnels

peut-elle être considérée par l'animation socioculturelle ? Voilà de nombreuses pistes de réflexion qui s'offrent à nous.

Enfin, Françoise Liot et Joëlle Perroton sont venues au mois de mars échanger autour de leurs travaux sur la ségrégation scolaire face aux enjeux démocratiques. L'animation est parfois présentée au sein d'un système qualifié comme « complémentaire de l'école ». De nombreuses fédérations d'éducation populaire se définissent ou définissent leurs actions dans ce sens là. L'institution scolaire, un temps associée à la notion d'ascenseur social, est régulièrement chargée, aujourd'hui, de tous les maux de la société. Les animateurs qui interviennent dans les « temps libérés », en collaboration directe ou parfois tenue avec l'école, ne peuvent passer à côté de la connaissance de cette institution. Les deux conférencières nous ont ainsi fait appréhender les processus en jeu dans les modes de recrutement des élèves en analysant la polarisation sociale et ethnique des collèves situés dans l'académie de Bordeaux.

En complément de ces trois conférences, nous vous proposons de poursuivre la réflexion à partir de l'éclairage donné par les travaux d'enseignants-chercheurs du pôle Carrières Sociales ISIAT qui interrogent successivement :

- la place de l'animation dans 20 pays (texte de présentation d'un ouvrage collectif édité en deux tomes sous la direction de Jean-Claude Gillet) en référence au colloque « l'animation en France et ses analogies à l'étranger », organisé au mois de novembre 2005 à Bordeaux,
- le renouveau du tourisme social et associatif, à partir d'un travail de recherche conduit par Luc Greffier en partenariat avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) et les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA),
- l'œuvre de Le Corbusier, « Les machines à habiter » ont-elles encore quelque-chose à dire ? résumé de la thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme soutenue par Patrick Aubry, directeur de l'IUT Michel de Montaigne.

C'est ainsi que se construit l'indispensable dialogue interdisciplinaire autour des réalités et des enjeux, des contextes dans lesquels l'animation socioculturelle, les animateurs interviennent. Notre ambition est de renforcer les compétences des acteurs, qu'ils soient enseignants-chercheurs, professionnels inscrits dans le champ de l'animation et/ou de l'éducation populaire, étudiants ou stagiaires de la formation initiale ou continue.

A ce titre, les deux derniers textes proposés, « Le Réseau International de l'Animation (RIA) » et « 40 ans d'animation professionnelle » renvoient le lecteur à deux colloques :

- celui organisé les 26, 27 et 28 septembre 2007 à Lucerne sur le thème « L'animation socioculturelle ou le développement et l'action communautaire : quels enjeux entre territoires de proximité et globalisation ? »
- et celui organisé à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'IUT Michel de Montaigne et du DUT carrières sociales option animation sociale et socioculturelle, les 3 et 4 décembre 2007 à Bordeaux, sur le thème « 40 ans d'animation professionnelle : quels bilans ? Formations, trajectoires de professionnels, défis actuels ».

Nous souhaiterions enfin, pour conclure cette introduction, rappeler que la publication de ce cahier ADES spécial ISIAT est une invitation à renforcer les collaborations qui se tissent entre les membres représentatifs des différentes disciplines scientifiques regroupées au sein d'ADES et les enseignants-chercheurs préoccupés par les enjeux de l'animation professionnelle et socioculturelle.

**Luc Greffier**  
Coordinateur du Pôle Carrières Sociales – ISIAT  
UMR 5185 ADES du CNRS

# Territoires des acteurs, territoires de l'action

*Guy Di Méo*

Professeur de Géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
Directeur de l'UMR ADES 5185 CNRS

De nos jours, quelles que soient les grandes questions qui se posent aux groupes humains et qui impliquent une action collective, publique ou non, celle-ci emprunte fréquemment les voies d'une médiation territoriale et sollicite les formes d'organisation et de pouvoir qui lui sont associées. Nous définirons ici cette notion d'action collective de manière très large. Nous retiendrons qu'elle concerne aussi bien l'intervention des pouvoirs publics de tous niveaux que celle d'institutions à caractère privé ou parapublic, comme les associations les plus diverses, des organismes professionnels et non gouvernementaux, etc. Ces objectifs variés, qui font appel à une action collective ou publique territorialisée, c'est-à-dire s'inscrivant dans des formes spatiales de légitimité, touchent à des registres disparates. Il peut s'agir de questions sociales visant à la production de nouvelles solidarités ou simplement de liens renforcés au sein de sociétés de plus en plus déstructurées, d'aucuns diraient « en miettes ». Certaines de ces préoccupations portent plus spécifiquement sur les jeunes, notamment ceux, plus défavorisés, des cités d'habitat social. Elles s'attachent à lutter contre leur éventuelle déviance, plus largement à définir et à installer leur place dans la société et dans l'espace social d'aujourd'hui. Ces thématiques rejoignent en définitive celles des inégalités, qu'elles se traduisent par d'innombrables formes de ségrégation socio-spatiale, matérialisées dans les figures du ghetto ou, à l'autre bout de la hiérarchie sociale, dans celles des *gated-communities*, ces nouveaux quartiers de riches, fermés et protégés.

De nature à la fois culturelle et politique, la place des communautés confessionnelles, nationales ou ethniques, d'origine étrangère ou non, dans des sociétés plus larges où elles éprouvent des difficultés pour s'intégrer, se lit et s'appréhende également à l'échelle de territoires à la fois revendiqués et (parfois) rejetés ou tout au moins stigmatisés. De façon générale, ces espaces territorialisés qui s'imprègnent de culture et de pouvoir peuvent être, aussi, ceux d'une certaine mobilisation citoyenne.

Ajoutons enfin que l'aménagement, mais également le développement (qualifié désormais de durable) et les processus économiques qui s'y rattachent, n'échappent pas à ces effets de territorialisation. Pour s'en tenir aux pays dits du Nord, ces politiques de développement économique, social et territorial, s'appliquent à des bassins d'emploi sinistrés, à des pays en mal de promotion et de projet, à des quartiers à la recherche d'une revitalisation, à des aires où s'impose une reconquête des friches de tous ordres : agricoles, urbaines ou industrielles... Nous poserons ici comme postulat qu'elles trouvent avec les espaces territorialisés des outils et des modes de régulation susceptibles d'asseoir de nouvelles formes de développement durable. Riches de leurs caractères historiques et humains spécifiques, les espaces territorialisés se connectent à des échelons territoriaux supérieurs. Grâce à ces articulations, des ressources peuvent être redistribuées dans une optique d'équité spatiale.

Ainsi, en matière générique d'aménagement et de développement, mais aussi, de plus en plus, en termes d'intervention économique, culturelle et sociale, la problématique territoriale est toujours présente. Pourtant, le recours au concept de territoire, au mot comme à la chose, n'est pas toujours aisé, ni dépourvu de danger ou de risque. Ceux-ci relèvent de la tentation permanente d'une manipulation politique sur tout territoire, toujours susceptible d'instrumentalisation à des fins d'exercice d'une domination ou d'une exploitation d'un groupe par un autre. Ainsi, le territoire peut devenir espace d'assignation, voire de relégation et d'exclusion pour des catégories que certaines fractions (majoritaires ou non) de la société souhaitent écarter de leur horizon. De plus, dans sa dimension sociale, celle qui confère un sentiment apaisant de légitimité et d'identité, de reconnaissance de soi comme de bien-être environnemental, le territoire est fragile, ses formes s'avèrent incertaines et labiles. Notons que le rapport territorial rencontre une difficulté supplémentaire. En raison de la mobilité croissante des individus dans nos sociétés, les appartenances territoriales, les identités qui s'y arriment se multiplient et se hiérarchisent ; du coup le territoire perd de sa lisibilité, il se vide parfois de sa substance. En revanche, lorsque ces identités s'installent et se cristallisent, elles portent aussi le danger de le transformer en instrument de violence, de rejet de l'autre, de l'étranger, du différent ou supposé tel. Ce constat nous conduit à le considérer beaucoup

plus comme un processus dynamique, utile à ce titre à l'action sociale, qu'une substance figée, dangereuse pour la nécessaire interaction des groupes sociaux les plus différents dans l'espace géographique.

Sans ignorer ce sombre versant de la réalité territoriale, je ferai plutôt ici une double hypothèse optimiste quant aux vertus potentielles des territoires en regard des enjeux sociaux d'aujourd'hui. La première pose comme principe que le territoire, en tant que système d'action, constitue l'instrument efficace de la réactivation des liens sociaux. Il atteint cet objectif dans la mesure où il pose de manière très réaliste et très vive la question, dans un espace social donné, du partage des lieux, des ressources et des pouvoirs. À notre époque, alors que le sens des lieux comme celui de la notion de ressource sont en continuelle transformation, l'espace territorial, lui-même incertain et contesté, devient l'arène d'un intense effet de déconstruction et de reconstruction permanente. Il porte sur lui-même et sur l'ensemble des valeurs attachées aux rapports spatiaux des hommes vivant en société. On ne peut pourtant faire l'économie, à la fois théorique et pratique, d'un territoire qui forme toujours le creuset de toute société locale, régionale ou nationale, soit une forme géographique du social qui le rend palpable, lui confère une sorte de « régime de lisibilité ». C'est en tout cas par cette forme que transite ou même que se bâtit en son sein une grande partie des productions contemporaines, innovantes ou non, de solidarité et de dialogue, mais aussi de contrôle sur les hommes... Ce qui accrédite bien la thèse de l'émergence de nouveaux territoires du social.

La deuxième hypothèse que je formulerai ici ne se dissocie pas de la première. Du constat précédent, j'inférerai que les nouveaux territoires du social peuvent constituer un levier efficace du développement durable, parce que ce sont des espaces commodes de convention, de contrat et donc de gouvernance.

Dans ce texte, je m'efforcerai donc de montrer, successivement et en quatre points, que les territoires accompagnent la genèse de nombre d'actions collectives, privées ou publiques. En premier lieu parce qu'il s'agit d'espaces privilégiés du pouvoir et de son exercice, délimités en vue de son action. Ensuite, je constaterai que le territoire, pas forcément le même que précédemment, se confond avec des espaces d'appropriation collective offrant des prises indispensables pour les vécus individuels, pour l'élaboration des territorialités de chacun. À ce titre, c'est espace de l'être et de l'agir ensemble, aussi bien que de l'initiative individuelle. En troisième lieu, je constaterai qu'il n'existe pas de territoire sans acteur territorialisé, engagé dans des systèmes d'action concrets sujets à scissions et à recompositions, donc producteurs de nouveaux territoires ou, tout au moins, de fragmentation spatiale. C'est dans ces conditions, en quatrième lieu, que je m'attarderai quelque peu sur les aptitudes du territoire et, bien sûr, de ses acteurs ou agents, à imaginer, construire et gérer des stratégies et des mesures répondant aux objectifs et aux enjeux d'un développement prétendu durable. J'évoquerai à ce propos la nécessaire territorialisation du dialogue social, de la communication et de l'action collective, notamment de celle qui a trait à la gestion environnementale, pour préserver les chances d'un développement durable.

## **I- Le territoire : espace du pouvoir, espace politique**

En février 2000, dans le cadre de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, a été présentée la première des dix expositions consacrées en ce lieu au thème : « Oser le savoir, dix clés pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Cette exposition inaugurale s'intitulait « les nouveaux territoires ». Elle s'organisait autour de huit phrases clés dont la première était la suivante : « Tout territoire est né d'une loi qui le décrète ». Cette affirmation souligne, s'il en est besoin, combien le territoire est, d'abord, un objet politique ! C'est avant tout l'expression d'un pouvoir, tantôt démocratique et tolérant, tantôt coercitif et tyrannique.

Cette nature politique se retrouve dans une double origine sémantique du terme. D'une part, le territoire inscrit l'organisation concrète des pouvoirs qui régissent la société sur l'espace géographique qu'il découpe. Comme l'observe le politologue Bernard Badie (1995), il exprime, au niveau national par exemple, la « marque essentielle de l'État » sur l'étendue terrestre. Il traduit, aux niveaux inférieurs des communes, des départements et des régions (cas de la France), les déclinaisons locales et régionales de son architecture.

Le territoire relève, d'autre part, d'une interprétation plus naturaliste, éthologique même, de la fragmentation de l'espace géographique. On sait que l'éthologie est la science des comportements

spatiaux des animaux. Dans cette optique, pour Robert Ardrey (1967), le territoire est « un espace vital terrestre, aquatique ou aérien, qu'un animal ou qu'un groupe d'animaux défend comme étant sa propriété exclusive ». Sans lui conférer une valeur absolue, on observe tout de même que ce sens éthologique permet (peut-être ?) de remonter aux origines d'un territoire compris comme un espace de régulation sociale des rapports de force. Ceci à la condition de bien vouloir accepter la transposition aux sociétés humaines d'un sens défini à partir de l'observation des cohortes animales... Ce qui, admettons-le, ne va pas de soi ! Cette interprétation admise, on conçoit bien le territoire en tant que résultat d'un acte de violence ; espace approprié et balisé sur lequel s'exerce un contrôle social, en l'occurrence politique et économique, des ressources de tous ordres qu'il recèle. De caractère fonctionnaliste, la justification de cette territorialisation coercitive est celle de la survie et de la reproduction du groupe dominant, dans une visée que décrit et qu'explique assez bien la théorie de l'évolution. Il n'empêche que derrière l'expression de cette force vitale se dévoilent les aspects négatifs, les dérives franchement détestables du territoire. Roger Brunet (1990) mesure parfaitement ce risque permanent lorsqu'il déclare que : « affirmer une identité sur la base d'une délimitation territoriale, c'est tôt ou tard en venir à exclure l'autre ».

Le territoire politique peut donc devenir instrument d'exclusion, mais aussi de domination et de ségrégation. Dès lors, c'est un moyen de mise à distance sociale. Cependant on peut contester cette dimension strictement prédatrice du territoire. Après tout, la loi n'est pas forcément un outil de domination, d'hégémonie et d'exclusion. Elle n'exprime pas uniquement et sans appel une volonté de puissance. Conçue et décidée par une démocratie, elle peut aussi viser des objectifs altruistes et généreux : favoriser l'intégration ou la mixité sociale, la citoyenneté, la justice, la solidarité, le partage et la coopération, etc. Le territoire devient alors espace de légitimité et de validité, mais aussi contexte générateur du contrat social.

Quoi qu'il en soit, expression d'une tyrannie ou d'une volonté démocratique, cette dimension politique oriente le territoire dans le sens de l'action. L'exemple de la révolution française est, à ce titre, éloquent. Dès 1789-1790, elle fonda les mailles territoriales de la commune et du département. Ces créations enregistraient, comme toujours dans le cas du tracé de cadres territoriaux, l'empreinte d'une forte intentionnalité collective ; celle des maîtres du pouvoir, porteurs d'une volonté d'agir sur la société française. Cet agir était, en l'espèce, celui d'une intention égalitaire. Il s'est concrétisé par la définition de départements approximativement de même taille, dotés chacun d'un centre politique et administratif. Ces centres, sous la dénomination de chef-lieu, devinrent, progressivement, des nœuds de distribution des services publics, fonctionnant comme l'expression et le relais du pouvoir central (préfecture). Ces objectifs politiques se retrouvent alors dans tout l'édifice territorial, y compris dans les nouvelles dénominations des lieux. À ce titre, les choix effectués à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se sont efforcés de gommer symboliquement les provinces d'ancien régime. Pour cela, les assemblées délibérantes, nationale et provinciales, ont trouvé des noms nouveaux empruntés à la nature, au relief, aux rivières et aux formations végétales (les landes par exemple). Il s'agissait surtout, derrière cette nouvelle symbolique, d'instaurer partout le même esprit républicain. Au cours des décennies qui suivirent, dans le même but, les territoires reçurent mission de garantir à tous les citoyens l'égalité des chances en termes d'éducation, de traitement civil, de santé, de promotion et de réussite, au moyen d'une diffusion optimisée, à partir des chefs-lieux (de commune, de canton et de département), des services publics élémentaires.

Beaucoup plus tard, à partir seulement des années 1960-1970, l'avènement laborieux des régions françaises manifesta un nouvel acte d'autorité politique mettant l'accent sur le développement économique, l'aménagement de l'espace, la formation, etc. Les nouveaux objectifs d'action que se fixe alors le projet régional épousent la rhétorique très volontariste de la meilleure administration possible et de la création d'un cadre public susceptible de stimuler les économies régionales.

Le même souci de rationalisation économique du contrôle politique de l'espace par une territorialisation, infra départementale cette fois, anime en France, dans le courant des années 1990, la promotion des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des pays. Les premiers constituent, selon la volonté du législateur, des espaces institutionnels supra et pluricommunaux d'action locale, dans les domaines de la gestion, de l'aménagement et du développement économique et social. Les seconds forment des espaces contractuels et volontaires de développement durable.

On retrouve ces types de structures territoriales de l'action dans un grand nombre de pays du monde. Leur renforcement et l'accroissement de leurs pouvoirs aux échelles locales et régionales

reflètent dans l'ensemble un phénomène largement répandu de désengagement (surtout financier) des États, associé à des mesures de décentralisation politique et administrative.

À l'instar des « pays » français de la loi Voynet, ces nouveaux territoires politiques s'avèrent des espaces de contractualisation entre l'État, l'Union Européenne, différents niveaux de collectivités territoriales et nombre d'acteurs parapublics ou privés. En effet, dans leur cadre, ces acteurs territoriaux différenciés passent aujourd'hui des « contrats » et élaborent des « schémas », toujours spécifiques, dits « de durabilité » (procédures de planification territorialisée du développement durable), de même que des « contrats » définis « de qualité », en vue de la livraison de produits, surtout agricoles, de plus grande valeur marchande. Cette figure contractuelle des nouveaux territoires engendrés par la loi montre qu'ils ne constituent pas de stricts instruments institutionnels et politiques, mais qu'ils forment, plus largement, de véritables espaces d'interaction fonctionnant à plusieurs niveaux d'acteurs privés et publics. Notons que certains territoires, promis ou non à un destin politique, peuvent être indifféremment initiés par le pouvoir associatif, social, culturel ou économique, comme j'ai pu le constater dans nombre de territoires ruraux : du Josbaig béarnais et de l'Entre-Deux-Mers girondin au Pays de Serres de l'Agenais, en Lot-et-Garonne. Bien avant ces expériences contemporaines de développement local, le pouvoir religieux, celui de l'église catholique, avait forgé en Occident, de la paroisse au diocèse, souvent en relais d'un pouvoir séculier carolingien défaillant, des territoires politiques de contrôle et d'action qui ont traversé les siècles.

Ces derniers exemples soulignent que le territoire n'est en aucun cas une réalité strictement politique, au sens public du terme. Pour qu'il soit collectivement perçu, plus encore approprié et partagé, pour qu'il soit vécu et *a fortiori* incorporé par les agents et les acteurs qui le définissent en tant qu'enjeu, il faut absolument que d'autres dimensions que celle du politique se glissent entre les hommes et lui. Avant que d'être politique, le territoire est sans doute social et culturel ; soit partage, vécu, représentation et identité collective.

## II- Territoire vécu, territorialité et action

Les territoires de notre vécu sont, en grande part, ceux de notre quotidien. Ils rassemblent de manière souvent plus virtuelle que concrète et palpable les lieux de notre expérience, imprégnés de nos routines et de nos affects. Ils les relient avec plus ou moins de continuité géographique en fonction de l'intensité des pratiques que nous en avons et des cheminements, des parcours que nous effectuons de l'un à l'autre. En fonction de notre degré de mobilité quotidienne et régulière, de nos moyens de déplacement, de tels territoires épousant nos espaces de vie s'étirent et s'effilochent. La connexité des lieux qui les composent se dissout, matérialisant ainsi un tissu territorial discontinu, réseau de lieux familiers séparés par des interstices plus ou moins connus. Nous nous identifions souvent à de tels espaces, mais avec d'autant plus de difficultés qu'ils ont tendance à s'autonomiser autour de nos principaux lieux de vie ou de mémoire, ce qui engendre un phénomène d'identité territoriale plurielle, couramment éprouvé par l'individu contemporain. Ce sentiment se complique encore du fait que des territoires et des lieux plus abstraits, que nous nous représentons à partir de notre imaginaire, formés d'un mélange de rêve et d'informations bien réelles mais disjointes, perturbent notre rapport territorial, notre territorialité.

Ces divers territoires du vécu introduisent une étroite relation entre deux termes essentiels. Il s'agit, d'une part, de la vie de réseau finalement très personnelle, des mobilités qui en font le contenu, de la territorialité de chacun, en somme. Il est question, d'autre part, de référents collectifs normalement plus stables, plus installés, de ces représentations sociales, parfois communautaires, que sont les territoires d'essence politique, tels que nous les avons analysés dans la première partie de cet article. Entre ces deux termes, entre les territorialités et de tels territoires politiques, une tension s'établit dans l'ordre de la pratique comme dans celui des représentations et de la cognition. Cette tension s'affirme en tant que facteur majeur, tantôt frein, tantôt moteur, de l'action humaine et sociale spatialisée. Le dosage de ce rapport diffère selon les individus. Il cache, en réalité, deux niveaux de la réalité socio-spatiale. D'une part, le contexte, celui des enjeux et des déterminations collectives, toujours présents. Il forme le pôle incontournable des contingences que rencontre l'action individuelle et collective située. D'autre part, le tissu des motivations et des stratégies individuelles. Même si elles relèvent aussi d'une genèse sociale, d'un effet de lieu ou de territoire, elles accordent une large place à

l'autonomie, à la compétence de l'acteur. Finalement, le comportement de chacun, dans la société et dans l'espace, obéit à ces deux domaines d'influences, à ces deux énergies.

Un détour est donc inévitable pour comprendre la véritable nature du territoire, c'est celui de la territorialité. Pour Claude Raffestin (1986), elle « reflète la multidimensionnalité du vécu territorial des membres d'une collectivité ». Même si elle agrège, pour chacun, la représentation d'espaces socialement et collectivement repérés, qualifiés et partagés, elle concerne, d'abord, le sujet humain. Elle relève de sa sensibilité, de sa logique, de ses capacités réflexives et imaginatives personnelles. Elle se calque sur son espace vécu et en façonne l'unité. Elle s'enrichit de ses expériences, de ses apprentissages sociaux permanents. La territorialité agence et articule les échelles des territoires et des réseaux que fréquente chaque individu. Elle dévoile la manière dont chacun tisse sa relation aux territoires qu'il pratique, qu'il se représente et auxquels il s'identifie. Elle éclaire la façon dont il les reproduit et les déforme au gré de son action, de ses représentations, de sa *praxis*.

En résumé, la territorialité associe et intègre, pour tout individu, trois strates essentielles de ses liens à l'espace géographique. D'abord, celle de son rapport existentiel et primaire, phénoménologique à la terre : sa « géographicité » pour reprendre la formulation de Dardel. Ensuite, son rapport concret au réseau bien réel des lieux qu'il pratique et qu'il vit. Enfin, sa relation idéelle, purement représentée à des espaces, tantôt concrets, tantôt rêvés, d'échelles différentes, parfois indéterminées, associés entre eux sur le modèle des « mille plateaux » de Guatari et Deleuze. L'intégration nécessaire de ces trois niveaux s'opère, pour tout individu, dans le mouvement de sa *praxis* ; soit dans le cours des actions quotidiennes qu'il accomplit, actions nourries de ses représentations et de sa réflexivité.

De la sorte, on peut affirmer, en premier lieu, qu'il n'existe pas de territorialité, pas plus qu'il n'existe d'ailleurs de territoire sans action. L'une comme l'autre ne sauraient relever d'une pure ontologie. Le minimum requis, pour engendrer ces deux formes du rapport spatial, c'est l'existence d'un « agir communicationnel ». Ainsi, les jeunes des cités d'habitat social ne sauraient fonder le moindre territoire, ni bien sûr l'inscrire dans les interstices de la banlieue, puis de la ville, sans communiquer entre eux et aux autres, par des postures et des agissements, leur lisibilité identitaire. De la même façon, au quotidien de l'individu, ce sont ses cheminements routiniers, dans la campagne ou dans la ville, à pied ou par différents moyens de transport, qui décrivent le cœur de sa territorialité. Sur ce thème, les exemples ne manquent pas. Au regard de ces constats et de ces cas, une deuxième remarque s'impose : point de territoire sans acteur ; que celui-ci le produise dans sa matérialité géographique et institutionnelle ou qu'il se le représente et l'intègre au jeu de sa territorialité.

Par ailleurs, parler de territoire revient à affirmer que, quelle que soit la mobilité des agents et des acteurs qui le façonnent, quelle que soit par ailleurs la singularité de leur territorialité, il existe toujours entre eux une connivence, un accord implicite intervenant à un niveau d'échelle particulier de l'espace géographique dans lequel ils évoluent. Cet accord social, d'essence souvent culturelle, porte en particulier sur l'identification commune de lieux et de paysages investis de valeurs patrimoniales et symboliques, véritables synecdoques de territoires plus vastes auxquels les groupes en question se rallient. À propos de tels accords et dans l'optique de l'action qui préside à leur concrétisation, on parlera de conventions.

Pour Pierre-Yves Gomez (1994), une convention est « une structure de coordination des comportements offrant une procédure récurrente de résolution des problèmes en émettant des informations sur les attitudes identiques des individus ». C'est donc un modèle global, socialement intelligible, de comportement et d'action. Toute convention forme un ensemble de règles tacites, spontanément perçues et partagées par de petits groupes de proximité ou d'affinités. Elle suppose donc une identité vécue et incorporée, ainsi qu'un environnement commun, soit tous les ingrédients ordinaires d'un territoire. Ainsi, les sociétés conventionnelles renvoient de fait à leur constitution territoriale ; elles s'ordonnent en fonction de la proximité. La communication sociale y repose sur une sympathie et les coûts de transaction y augmentent avec la distance. Elles s'appuient donc beaucoup plus sur une conception sociale et culturelle, largement ouverte du territoire, que sur sa dimension strictement politique et *a priori* fermée. Les nouveaux arrivants, par simple jeu de mimétisme avec les comportements qu'ils y observent, y trouvent rapidement un espace d'action, sans avoir à souscrire au pré-requis d'un éventuel contrat social.

Les territorialités, les espaces vécus et les territoires se façonnent avec l'épaisse matière de l'espace géographique. Isaac Joseph (2000) observait que le territoire « n'est ni une enveloppe, ni le vide », ni un décor dans lequel se déroulerait un drame ou une intrigue. Il le définissait au contraire comme un « milieu plein dans lequel l'activité d'adaptation et de coopération des individus ou des

collectifs trouve ses ressources ». I. Joseph rejoint ici les théories de l'écologie de la perception en fonction desquelles toute activité humaine trouverait dans son environnement humain des sortes de prises, à l'image de l'alpiniste progressant sur une paroi en s'accrochant aux aspérités de la roche ; ce que Gibson nommait des « affordances ». Autrement dit, l'univers social et spatialisé des rencontres et de l'action ne serait qu'un monde d'apparences concertées, une « chorégraphie préparée » pour reprendre la métaphore scénique chère à Erwin Goffman. Un tel cadre participatif peut être assimilé à un véritable langage social. Ainsi nourri de sens social, le territoire devient « région de significations » (A. Giddens, 1987). C'est un contexte qui ne se contente pas de fournir l'enveloppe d'une activité ou d'une action, mais qui contribue à la construire et qu'elle produit (ou reproduit) en retour. Bref, le territoire, en tant qu'espace de l'action, espace tissé d'un entrelacs de transactions, de stratégies, d'intentionnalités, de débats, d'interactions innombrables est bien, essentiellement, une affaire d'acteurs.

### **III- Le territoire : un système d'action et d'acteurs**

L'acteur n'est pas une personne en général, c'est une personne qui agit. Ce peut être une réalité plus large, une instance ou une organisation (groupe social), une entité identifiable, un « opérateur générique doté d'une capacité d'agir », selon la formule de Michel Lussault dans son dictionnaire ; ce qu'il appelle un « actant ». Acteurs et actants possèdent des compétences intentionnelles et stratégiques. Ils se distinguent à ce titre des agents. Même si ces derniers ne négligent pas l'action, ils sont à la fois moins actifs et moins autonomes que les acteurs/actants. Ceux-ci disposent en effet, conjointement, d'un agir et d'un pouvoir, celui, en particulier, de provoquer l'action des autres. Dans nos territoires locaux et micro-régionaux français, les maires et certains de leurs adjoints, les conseillers généraux et régionaux, les députés et sénateurs, les préfets et hauts fonctionnaires gravitant autour d'eux, certains chefs d'entreprises, les membres influents d'associations, etc., forment les principales catégories d'acteurs. En fait, le statut d'acteur relève plus d'une posture, d'un comportement et d'une volonté, d'une intentionnalité associée à une position plus ou moins stratégique dans le complexe territorial, à différentes échelles, que d'une fonction clairement définie et établie. Les frontières du « métier » d'acteur territorial s'avèrent donc très poreuses et l'agent peut à tout instant devenir acteur. L'acteur est donc élément moteur d'un système social. Il suscite à son tour action et réaction. On ne saurait le concevoir en dehors d'un jeu d'interactions avec d'autres acteurs, avec des agents aussi.

Nombre d'acteurs se territorialisent dans la mesure où « ils participent de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales » (H. Gumuchian, E. Grasset, R. Lajarge et al., 2003). À ce titre, dans un ouvrage paru en 1991, j'avais distingué trois grandes catégories génériques d'acteurs, en rapport avec leur appartenance plus ou moins accusée aux territoires soumis à leur action. Aux acteurs endogènes, issus du territoire dans lequel ils vivent et agissent, j'opposais les acteurs exogènes qui l'investissent de l'extérieur. Entre ces deux groupes, les acteurs transitionnels illustrent des situations intermédiaires : enfants du territoire installés à l'extérieur mais y conservant des attaches, des intérêts économiques et stratégiques, habitants très mobiles l'intégrant dans leurs réseaux d'habitation et de vie, résidents secondaires, etc. Ces différents types d'acteurs inscrivent de fait le territoire considéré dans un jeu d'échelles géographiques qui lui confèrent des significations multiples et diversifient les angles de vue sur sa destinée, son aménagement et l'occupation de son espace, son développement, etc. Quelle que soit la situation de l'acteur par rapport au territoire, on notera que son discours est essentiel. C'est le vecteur du sens (des sens différents) qui lui est conféré et qui nourrit les actions dont il est l'objet.

Cette dynamique des acteurs, qu'elle s'exprime par leur discours et/ou par leur pratique, nous renvoie à la configuration de systèmes d'action très concrets, centrés sur différentes niveaux d'échelles géographiques : la commune pour le système d'action municipal, le « pays » pour telle entreprise associative, le département pour la préfecture et le conseil général, des espaces ou des réseaux plus inédits et spontanés pour telle ou telle initiative, etc. Acteurs et agents décrivent ainsi des organisations ayant pour attracteur principal (pour objet central si l'on veut) l'enjeu même de l'action collective engagée auquel se greffent des grappes d'enjeux privés. Nous observons que nombre de systèmes d'action formés de la sorte par des agrégats d'acteurs et d'agents se spatialisent et se territorialisent. Nous ferons même l'hypothèse que c'est à ce prix qu'ils trouvent une réelle

consistance, qu'ils acquièrent une meilleure lisibilité et que des effets de solidarité peuvent pleinement s'y développer. C'est par leur territorialisation que nombre de systèmes d'action trouvent leur régime de gouvernance et leur principe de régulation. L'un comme l'autre font généralement appel, en sus de la territorialisation, à des jeux scalaires qui confrontent et articulent les interventions d'acteurs endogènes, exogènes et transitionnels. Ces jeux d'acteurs constitués en systèmes d'action concrets, les formes de régulation que suscite leur gouvernance, produisent des discontinuités, des bifurcations, des ruptures sociales et spatiales qui génèrent à leur tour des fragmentations territoriales. Celles-ci s'opèrent, par exemple, au rythme de la division des groupes d'acteurs qui, à l'intérieur des systèmes qu'ils constituent, entrent parfois en concurrence, en conflit, et se scindent. En effet, je l'ai déjà évoqué, tout système d'acteurs territorialisés sélectionne et sectionne l'espace de son action autour d'attracteurs clés définissant ses objectifs centraux. Ces attracteurs sont à la fois concrets et symboliques, matériels et idéels. Ils peuvent revêtir la forme d'une organisation territoriale de proximité, gérée par des conventions plus ou moins implicites, voire de façon plus contractuelle : un terroir viticole détenteur d'une appellation prestigieuse, un quartier résidentiel dont les occupants s'efforcent de contrôler l'accès, un paysage ou un site à sauvegarder, etc. Il existe aussi des attracteurs et des espaces ou des territoires qui leur sont liés, disposés en réseaux. Ils fonctionnent fréquemment sur la base d'un contrat, selon une logique proxémique qui ne tient pas vraiment compte de la proximité spatiale. C'est le cas des réseaux de villes créés ces dernières années dans de nombreux pays ; c'est aussi, par exemple, celui des régions d'aménagement de l'Allemagne. Deux exemples vont maintenant nous permettre de préciser la nature physique et symbolique de tels attracteurs.

Le vignoble des Graves, en Bordelais (J.-C. Hinnewinkel, 2004), illustre bien le cas de systèmes d'action territorialisés autour d'attracteurs dont les formes territoriales connaissent de longue date une dynamique de fragmentation. Ce vignoble occupe la rive gauche de la Garonne, du nord de Bordeaux au sud de Langon, sur une soixantaine de kilomètres. Il forme une bande de terrains accompagnant la terrasse supérieure du fleuve et couvrant quelque dix mille hectares. Aujourd'hui, il se partage entre trois aires majeures d'appellation : Sauternes au sud, les Graves et Graves supérieurs au centre, Pessac-Léognan au nord. Ces terroirs d'appellation sont en fait de véritables territoires appropriés, désignés et gérés par des systèmes d'acteurs composés des syndicats viticoles, d'entrepreneurs économiques, d'associations culturelles, etc. Leur création résulte de désaccords entre viticulteurs sur la manière de promouvoir au mieux leurs produits et désireux, dans cette optique, mais aussi en liaison avec leurs propres caractéristiques sociales et culturelles, d'instituer, chaque groupe selon ses intérêts, les modes de gouvernance adaptés à sa situation et à son projet.

Le Sauternais, en tant que système d'action constitué autour d'un attracteur qui est celui d'un noyau viticole d'élite (vins blancs liquoreux), reconnu dès le premier classement des crus de 1855, s'individualise en fonction d'une régulation apportée par un mode de gouvernance bourgeois et nobiliaire. Dès les années 1920, ce système est parvenu à obtenir que l'appellation se limite à quelques communes, afin de conserver l'avantage de rareté d'une production de qualité, gage de prix élevés et de distinction. Cette attitude malthusienne marginalise deux appellations voisines aux qualités pourtant à peu près équivalentes : celles de Cérons et de Barsac.

Les Graves du centre et du nord livrent surtout des vins rouges. Au centre (Graves et Graves supérieurs), un nombre élevé de petits et de moyens propriétaires, très attachés à leur organisation syndicale, ont instauré un mode de gouvernance sociale. À l'instigation de certains d'entre eux, plus soucieux que la moyenne de promouvoir une production de qualité supérieure, des systèmes d'action plus restreints, structurés en territoires ou en réseaux, se mettent en place et définissent de nouveaux noyaux de qualité. Ainsi, la fragmentation sociale et spatiale progresse au sein de ce vignoble.

Au nord des Graves, autour de Bordeaux, une gouvernance d'entreprise a récemment vu le jour. Elle repose en fait sur une base ancienne, celle de grands domaines créés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le système d'action élaboré autour d'un entrepreneur efficace a permis à ce secteur d'arracher, dans les années 1980, une nouvelle appellation plus exigeante et dès lors plus cotée que celle des Graves, celle de Pessac-Léognan.

Ainsi, pour ces différents systèmes d'acteurs très sommairement décrits ici, le terroir/territoire qu'ils dessinent et qu'ils découpent dans l'espace du vignoble s'avère un enjeu (attracteur) économique et (parfois) social majeur. Animés par une volonté spéculative de distinction, ces systèmes d'action et leurs acteurs produisent du territoire, soit une valeur à la fois concrète et hautement symbolique qui se répercute sur la production vinicole tout en fragmentant son espace.

En Allemagne, les nouvelles régions d'aménagement créées depuis la réunification sont de plus en plus conçues comme des systèmes d'action et d'acteurs. Dans la thèse qu'il prépare, Christophe Quéva montre qu'elles résultent en fait d'un tissu de relations entre acteurs régionaux : élus, chefs d'entreprises, animateurs du développement local, gestionnaires d'espaces préservés, etc. Ces systèmes d'acteurs dont l'attracteur central se confond avec des enjeux très concrets de développement et d'aménagement, revêtent de plus en plus la forme géographique très sélective du réseau. Les partenaires de ces réseaux se dispersent dans des espaces régionaux où ils sont séparés par d'importantes discontinuités spatiales. Dans ce cas, le système d'action brise les structures territoriales de proximité au bénéfice d'une territorialité réticulaire obéissant à une logique proxémique.

Dans tous les cas, ces systèmes d'action et d'acteurs territorialisés (les réseaux forment aussi, à certains égards des figures territoriales éclatées) jouent un rôle fondamental en matière de production de l'espace social et de ses territoires. Leur fécondité s'observe aussi dans les domaines du développement durable et de la gestion environnementale.

#### **IV- Territoire et développement durable**

Je fais ici l'hypothèse que l'apparition contemporaine des politiques de développement durable passe par la définition d'entités territoriales susceptibles de fournir un outil de gestion adapté et efficace aux groupes sociaux nécessairement engagés, à ce titre, dans de nouveaux rapports avec leur environnement. Sans revenir sur la définition et sur la validité de ce concept de développement, je retiens qu'il provoque un peu partout des processus de recompositions territoriales. Au-delà des impératifs de gestion et d'organisation, en un mot de gouvernance qu'elles stipulent, les procédures qu'il induit posent la question de l'identité territoriale et des valeurs d'attachement, à la fois concrètes et symboliques, qui lui sont liées. La bonne gouvernance requiert en effet l'implication concrète et affective (une sorte de « concernement ») des différents groupes qui se rencontrent sur le territoire de leur action.

Les géographes, à la différence des anthropologues et des aménageurs, ont curieusement rencontré quelques difficultés pour entrer dans le paradigme du développement durable. Or, devant sa montée en puissance, y compris dans les milieux scientifiques, cette position devient intenable. La retenue des géographes à son propos, pour ne pas parler de leur retrait, s'explique peut-être par le fait que sa spatialisation fut lente à s'esquisser. Elle laissa longtemps le champ libre à des approches sectorielles ou de filières, à de grands raisonnements assésés à l'échelle mondiale, à des prescriptions presque toujours venues d'en haut (*up down* comme on dit). Ces dernières n'ont pas contribué à rendre les actions placées sous ce label particulièrement populaires, démocratiques ou efficaces. Le développement durable et son cortège d'idées, sans parler de ses facettes opérationnelles, ont donc souffert et souffrent encore d'une définition trop étrangère aux territoires dont on ne peut, pourtant, faire l'impasse. Cette déterritorialisation de fait a certainement convenu à quelques idéologues libéraux. Ils y ont vu l'opportunité d'utiliser ce concept dans une visée de manipulation politique cherchant à gommer la réalité actuelle des inégalités sociales, économiques et même écologiques à la surface de la planète, pour ne privilégier que la perspective de l'avenir, ce qui ne coûte pas grand-chose. Cette situation est pourtant d'autant plus paradoxale que de nombreuses notions retenues par les géographes (milieu, espace, territoire, environnement...) constituent des référents tout à fait indispensables à la fois pour tester et critiquer ces idées, mais aussi pour en envisager l'éventuelle expérimentation et application.

Roland Pourtier (2004) a bien indiqué les raisons pour lesquelles la géographie semble bien placée pour accroître la capacité heuristique de l'idée de développement durable. Elle accorde une attention particulière aux échelles, notion indispensable pour la compréhension des dynamiques de développement. Elle se situe à l'articulation des sciences de la nature et de la société. Elle autorise des approches à la fois globales et territoriales, replaçant d'emblée les sociétés dans leurs contextes environnementaux. Elle traite en priorité, au travers des territoires, de la diversité des conditions de vie de l'homme sur la terre.

Ajoutons que, dans la mesure où le développement durable suppose la régulation simultanée des sphères économique, sociale et environnementale de tout groupe humain organisé, le territoire sur lequel se réalise normalement cette régulation constitue une ressource hautement stratégique pour ce type de développement. Une gestion territorialisée peut contribuer à briser les formes de sectorisation

des procédures pour assurer l'intégration sociale d'un environnement perçu comme un milieu vivant et non comme un produit ou une simple ressource. Cette exigence d'intégration met les acteurs au centre du projet territorial qui accompagne toute entreprise de développement durable. C'est le principe de gouvernance, lui aussi territorial. Ainsi, aux méthodes étatiques et autoritaires d'application des politiques de protection de la nature d'antan (celles des années 1960, en particulier, dans le cas français), succèdent désormais des mesures décentralisées de décision et de gestion qui redécouvrent forcément le territoire et ses systèmes d'acteurs localisés.

D'ailleurs, dès 1993, la « Déclaration de Rio » n'avait-elle pas explicitement admis la nécessaire implication des acteurs territoriaux dans le développement durable ? Ne reconnaissait-elle pas que « les collectivités locales construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, surveillent les processus de planification, fixent les orientations et réglementations locales en matière d'environnement, apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infra nationale ». Les programmes « Action 21 », devenus « Agendas 21 locaux », vont d'ailleurs dans ce sens. La « Charte des villes européennes pour la durabilité », signée à Aalborg en 1994, n'estime-t-elle pas « qu'une ville durable, ne peut exister sur cette terre sans collectivités durables » ?

Parmi les raisons justifiant l'apport déterminant du territoire (local ou régional en particulier) au développement durable, figure « l'effet d'agrégation » qui assure la conjonction d'actions locales visibles dans une perspective globale demeurant plus abstraite pour le citoyen. « L'effet d'exemplarité » le complète, car il permet, par mimésis, une construction progressive du développement durable, du bas vers le haut en quelque sorte. L'échelon territorial de la localité constitue, par ailleurs, un bon espace de sensibilisation à ses principes. Ceci par le caractère concret des dysfonctionnements comme des mesures de redressement qu'on y observe, mais aussi par les attitudes de citoyenneté qu'elle est susceptible d'engendrer, par les dynamiques d'information et de formation qu'elle favorise, par la subsidiarité des échelons supérieurs du pouvoir dont elle assume le relais. Espace patrimonial par excellence, l'échelon des territoires locaux se prête bien, aussi, à la définition comme à la gestion d'une équité intergénérationnelle située. De la même façon, il éclaire les inégalités synchroniques, quelles soient intra ou interterritoriales. C'est un espace de diagnostic tout autant que d'action et d'expertise en matière de développement durable.

Inversement, admettons-le, les difficultés de mise en œuvre d'un développement durable territorialisé ne manquent pas. Les moyens financiers s'amenuisent à l'échelle locale et la diffusion des idées peut ignorer des territoires marginaux ou périphériques, ceux qui en auraient le plus besoin. L'intérêt du développement durable (économique et à court terme en particulier) n'est pas toujours évident au niveau de la localité.

En conséquence, le développement durable territorialisé paraît osciller, sur un plan théorique, entre effets d'entraînement et effets d'inhibition. D'un territoire à l'autre comme du local au global, ce sont les interactions d'échelles et les formes de coopération qu'elles provoquent, les allers-retours constants entre normes édictées à l'échelon supérieur et liberté d'interprétation des acteurs localisés qui se révèlent ses plus solides alliés. C'est en particulier par ce jeu de rencontres entre normes descendantes et ascendantes que se définit aujourd'hui la qualité des lieux (environnement et cadre de vie) et des produits en tant qu'enjeu de nombre d'économies et de sociétés territorialisées. À ce niveau, du territoire à l'entreprise et inversement, le rôle crucial des acteurs et de leurs systèmes d'action devient éclatant.

Cependant, si une « durabilité pure » prend sens à l'échelon global (et encore !), à l'autre extrême, sur un territoire limité, l'enjeu de durabilité renvoie toujours à des normes sociales particulières, à des formes spécifiques de convention et de gouvernance, donc de compromis. Dans les contextes territoriaux, la durabilité ne saurait s'exprimer qu'au travers des systèmes d'acteurs et d'action qui la promeuvent. Ajoutons qu'en matière de durabilité du développement, tout changement d'échelle semble impliquer un changement de forme. Les dimensions territoriales transforment des règles de portée universelle (celles qui sont fixées à l'échelle globale) en règles particulières. Ces dernières seraient-elles plus permissives que les normes définies à l'échelon supérieur ? Au point que, comme le pensent certains auteurs : « quand l'échelon spatial se réduit (...) la durabilité tend à devenir faible ».

Cette affirmation met l'accent sur les grandes difficultés rencontrées par une démarche politique et globale, soucieuse d'aboutir concrètement à une gestion durable des écosystèmes. Les initiatives à visées planétaires, telles que les tentatives de mise en place de systèmes normatifs de certification,

semblent vouées à l'échec. Dans le cas des forêts, par exemple, non seulement les modèles globaux de gestion définis à l'échelon international s'avèrent à ce jour inapplicables, mais la tentative de les imposer revêt la fâcheuse particularité de réduire à néant les pratiques souvent fort précautionneuses, garantes d'un indéniab le développement de la biodiversité, des populations forestières concernées. Cette imposition par le haut aboutit à la dégradation des espaces boisés où l'on souhaitait asseoir le développement durable.

## Conclusion

Les territoires ont toujours été le résultat de constructions sociales et politiques, généralement très démonstratives, exprimant une volonté commune d'appropriation, d'investissement de sens, d'identification et de reconnaissance, de contrôle de l'espace par des collectivités humaines organisées et gouvernées. Celles-ci trouvent dans le territoire des formes variées de ressources, à la fois matérielles et symboliques, dont la maîtrise les engage dans une logique de compétition, de défense et même d'agression, parfois aussi de coopération, en tout cas d'action. Elles s'en acquittent selon différents modes de régulation : tantôt par la force, tantôt par la mise en place de systèmes de convention ou de contrat. Pour les groupes sociaux spatialisés, le territoire constitue donc un double principe de médiatisation de l'altérité, tant vis-à-vis des membres d'une même unité d'appartenance sociale, culturelle et politique (fonction identitaire, endogène), qu'à l'égard d'agrégats extérieurs, pouvant être considérés comme étrangers voire comme adversaires (fonction distinctive et séparative, voire de domination).

Un tel territoire objectif, d'essence politique et même éthologique, enregistre, avec une acuité croissante depuis plusieurs décennies, d'importants glissements de sens et de fonction qui se répercutent dans les représentations mentales et sociales dont il fait l'objet. L'apparition de cette mutation sémantique et cognitive semble à peu près coïncider avec l'entrée en crise d'une modernité occidentale qui aurait débuté au tournant des années 1950/ 1960. Soumis au travail de sape de forces tant supranationales (accords interétatiques, effets tant économiques que culturels et politiques de la mondialisation, etc.) que nationales (décentralisation, multiplication de formes territoriales locales et régionales de plus en plus souples et contractuelles), que nourrissent la mobilité mais aussi le besoin de proximité au quotidien des individus, le territoire de l'État-nation subit un déficit sévère de lisibilité, de présence, de reconnaissance institutionnelle et affective. Il recule en termes de représentations. Il n'en reste pas moins vrai que des territoires à la fois dynamiques et instables ne cessent de voir le jour, produits par des stratégies sociales qui les utilisent comme de véritables leviers, des outils d'action et d'interaction, concrète et symbolique. Ils naissent surtout aux échelles inférieures de la localité, de la micro-région et de la région. Ils revêtent aussi bien la forme d'un espace continu aux composantes contiguës et jointives que celle d'un réseau d'acteurs, de territoires et de lieux, séparés par des espaces, de l'étendue non signifiée par le système territorial en question.

On notera qu'avec la multiplication de ces nouveaux territoires de l'action sociale dont nous avons pointé les logiques et les dynamiques, l'émergence d'innombrables territorialités très différenciées constitue, sans doute, la nouveauté la plus flagrante de ces dernières décennies. La tension croissante qui s'exerce entre ces territorialités fortement personnalisées et des formes territoriales de plus en plus inédites, sinon incertaines, figure parmi les facteurs expliquant les transformations actuelles du rapport spatial des individus et de leurs groupes. Certains de ces nouveaux territoires épousent des enjeux économiques, d'aménagement et de développement désormais durable, d'autres correspondent à la mise en œuvre de stratégies culturelles ou politiques, tous parlent d'un lien social renouvelé. Il en est aussi qui s'attachent plutôt à la pratique de nouvelles formes de gestion environnementale. Plus que jamais instruments de distinction au sein des sociétés, ces territoires matérialisent et symbolisent la compétition sociale, ils s'en nourrissent et l'alimentent dans un espace géographique qui intègre nécessairement cette dynamique fondamentale de son évolution.

## Références bibliographiques

Ardrey R., 1967, *Le territoire*, Paris, Stock.

Badie B., 1995, *La fin des territoires*, Paris, Fayard.

Brunet R., 1990, *Le territoire dans les turbulences*, Montpellier, Reclus.

Di Méo G., 1991, *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos/Économica.

Giddens A., 1987, *La constitution de la société*, Paris, PUF.

Gomez P.-Y., 1994, *Qualité et théorie des conventions*, Paris, Économica.

Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R. et al., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos.

Hinnewinkel J.-C., 2004, *Les terroirs viticoles : origines et devenir*, Bordeaux, Éd. Féret.

Joseph I., 2000, Décrire l'espace des interactions, in Lévy J. et Lussault M. (éd.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin, p. 49-56.

Pourtier R., 2004, « Développement durable au Sud, géodiversité et dynamiques territoriales », *Historiens et Géographes*, n° 87, p. 212-217.

Raffestin C., 1986, Écogénèse territoriale et territorialité, in Auriac F. et Brunet R. (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 175-185.



# Du jeu traditionnel au sport : l'irrésistible mondialisation du jeu sportif<sup>1</sup>

*Pierre Parlebas*

Professeur Université de Paris V,  
Président des Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA)

## I - Publication épuisée

Au cours du dernier siècle, notre société a abandonné les jeux traditionnels au profit de jeux institutionnels nouveaux dont la mondialisation est conquérante.

A quelle logique ces sports répondent-ils ? Cette mondialisation se révèle-t-elle bénéfique ?

Depuis de nombreuses décennies, l'opposition entre jeux traditionnels et sports est symboliquement au cœur des débats pédagogiques qui engagent une conception de l'enfant et orientent le choix d'un modèle de société souhaitable. En tant que « pratique sociale » soutenue par les instances nationales et mondiales, affirme le courant pro-sportif, le sport possède une incontestable supériorité sur les autres activités considérées comme mineures. Ainsi, dans les *Cahiers du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes*, Yvon Adam écrit-il : « Plus un sport se perfectionne dans son jeu, ses règles, ses techniques, plus il exige un niveau d'approche élevé, plus il offre de possibilités éducatives. C'est pourquoi nous pensons que certains jeux, l'Epervier par exemple, ou les Barres qui ne sont pas institutionnalisés, socialisés, n'ont qu'une faible valeur éducative ». Cette affirmation semble bien péremptoire.

La valeur d'une activité physique et d'un jeu sportif serait-elle dépendante de leur soumission à un dispositif institutionnel ? La présence d'un appareil d'encadrement capable de contrôler et d'uniformiser les activités motrices est-elle le critère de la qualité éducative de ces activités ? Il est vrai que grâce à sa mondialisation, le sport permet à des joueurs de cultures et de langues différentes d'interagir, de façon coordonnée et d'engager un dialogue corporel harmonieux. Incapables de se comprendre par le verbe, ces pratiquants arrivent enfin à communiquer par l'action motrice ; auraient-ils trouvé un langage universel ?

## II - Pratiques locales ou pratiques mondiales ?

Le sport se pose comme une activité fédératrice, une pratique permettant des échanges accomplis entre des personnes de pays situés aux antipodes les uns des autres. Le sport se voudrait la culture corporelle de l'œcuménisme. Dépassant les querelles des pratiques locales, il donne accès à des pratiques mondiales. En quelque sorte, grâce à lui, la planète se transforme en un grand village. Bref, en se mondialisant, le sport devient accessible à tous et donne accès à la communication de tous vers tous.

Le fait est là : de nombreuses fédérations sportives internationales, telles celles du football, de l'athlétisme, du basket ou du tennis, regroupent davantage de pays affiliés que l'ONU. Ainsi, 198 pays sont rassemblés sous la houlette de la Fédération internationale de football alors que l'ONU n'en regroupe que 176 ! Grâce à la complicité intéressée de la télévision, le sport est devenu un spectacle familier à plusieurs milliards d'habitants de la planète. Rien que pour la France, 2 400 heures de télévision ont été consacrées au sport en 1999, et l'on sait qu'en audience cumulée, près de 20 milliards de téléspectateurs ont suivi la dernière Coupe du Monde de football. Quant à la dimension économique qui se manifeste au niveau de la vie quotidienne, on estime que le marché mondial des articles de sport atteindra 1 000 milliards de francs à la fin de l'an 2000.

Le sport représente un spectacle de masse qui a engendré une pratique mimétique massive. Aussi le célèbre-t-on souvent comme un moyen de rapprochement entre les peuples. Les médailles

---

<sup>1</sup> Article extrait de *Vers l'Education Nouvelle* n°496.

olympiques font briller un accord planétaire. Qu'en est-il vraiment ? Et ne pourrait-on pas, ici aussi, découvrir un revers de la médaille ?

Le spectaculaire développement du sport a entraîné la mise à l'écart de la plupart des autres pratiques corporelles, et notamment des jeux physiques traditionnels.

La grande presse est devenue la chanson de geste des grands gestes sportifs. Abandonnées les parties de Barres, de Quinet ou de Cheval fondu, délaissées les joutes nautiques provençales, oubliées les originales parties de pelote pyrénéenne ou de paume picarde, bref rejetés les jeux de village. Ne sont désormais reconnus que les jeux institutionnalisés sur le plan international.

Les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde des différentes spécialités en sont les représentants emblématiques. La conclusion est tranchée : les jeux traditionnels de niveau local ont été totalement supplantés par les jeux internationaux de niveau global. Comment cette hégémonie du sport a-t-elle réussi à s'imposer ?

### **III - Les prémices de la mondialisation**

Pendant de nombreux siècles, une grande partie de l'humanité a vécu autour de la Méditerranée. Le bassin de cette mer nourricière fut la matrice de grands événements sociaux, commerciaux, religieux et scientifiques. Mais, peu à peu, après les Grandes Découvertes de la Renaissance, l'intérêt se déplaça vers l'Atlantique Nord. Ce que l'on appelait le Finistère, c'est-à-dire la « fin des terres », qui était donné pour un cul-de-sac, devint tout à l'opposé le début des terres neuves, la piste d'élan vers des terres promises. La grande façade européenne de l'Atlantique est apparue alors comme la ligne de départ, ouverte vers un El Dorado, alors que les côtes méditerranéennes se refermaient sur l'espace clos de leurs richesses déjà recensées et jalousement défendues.

Les prémices de la mondialisation se font jour dès la Renaissance qui, en profitant des avancées préalables du Moyen-Âge, a bouleversé la conception de l'univers et la gestion des territoires. En ces temps-là, les jeux physiques étaient le petit théâtre local où se jouait la singularité de la vie des villages, des bourgades et des peuples. Les divertissements qu'on appelait le « desport », connaissaient une existence régionale. Lorsqu'un jeu se répandait alentour par le truchement des bergers, des marchands ou des soldats, les villageois se l'approprièrent en adaptant les règles au relief et aux coutumes du cru. Le pays devint constellé d'une myriade de variantes ludiques dont chacune revendiquait son originalité, témoin d'une identité enracinée dans les pratiques corporelles. Le paysage ludique offrait une mosaïque haute en couleurs, prodigieusement diversifiée. « La situation changea au XIXe siècle ». Amorçées au cours des siècles précédents, les transformations économiques et techniques bouleversèrent les modes de vie. Le sport allait accompagner cette révolution industrielle et en devenir l'un des porte-flambeaux. En se transformant en sports, les jeux physiques vont changer de nature, vont changer de logique interne : les caractéristiques de rationalité et de standardisation du mode de production capitaliste leur confèrent de nouvelles propriétés, fort éloignées de celles des divertissements villageois. L'espace du sport devint un espace étalonné et stable ; le temps se soumit aux diktats du chronomètre ; les objets du sport se muèrent en produits industriels de haute technologie ; les interactions entre les pratiquants furent strictement régies par d'impérieuses conventions de type compétitif. La mesure, le score et le record régnèrent désormais sur le stade, le gymnase, la piscine.

La profonde transformation sociale et économique que connut l'Europe du Nord-Ouest, et notamment la France au XIXe siècle, provoqua une mutation des croyances et des modes de vie ; elle fut notamment à l'origine de la lente érosion des identités culturelles locales dont les revendications d'autonomie corse, basque ou bretonne actuelles représentent les buttes-témoins. C'est ce processus d'effilochage que le sociologue Eugen Weber a appelé la « fin des terroirs » (et c'est d'ailleurs le titre de son ouvrage). Les nouvelles conditions de vie associées à un imaginaire collectif célébrant le progrès, la vitesse et la performance, ont coïncidé avec l'émergence du sport. A la « fin des terroirs » dont parle Eugen Weber correspond le début des lançoirs, des couloirs et des sautoirs. Le paysage social des divertissements fut transformé par l'imposition d'un calendrier, d'une temporalité propre qui rythma la succession des rencontres et des événements sportifs.

## IV - Coïncidence : sport et démocratie libérale

La dépendance des caractéristiques de ce sport international à l'égard des modes de production capitaliste a été relevée à juste titre par de nombreux auteurs. Cependant, il semble que la liaison entre le sport et un régime politique original n'ait pas été vraiment perçue. Certes, beaucoup d'auteurs ont insisté avec raison sur la symbiose réalisée entre le sport et les régimes totalitaires, de type mussolinien, hitlérien ou stalinien. Mais en réalité, le sport n'est pas issu de ces régimes dictatoriaux ; il s'est au contraire imposé en liaison avec l'affirmation progressive du régime de la démocratie libérale. Une mise en rapport dans l'espace et dans le temps de ces deux phénomènes sociaux peut être éclairante. La démocratie libérale s'est affirmée dans un espace précis : l'Europe du Nord-Ouest, et à une époque bien identifiable : le dernier tiers du XIXe siècle. Il en est rigoureusement de même de l'entreprise sportive : démocratie libérale et sport émergent dans le même lieu et au même moment. La coïncidence ne peut être fortuite.

La démocratie libérale, berceau du sport, ne se présente cependant pas comme un régime lisse et cohérent ; elle est pénétrée d'intentions contradictoires qui s'entrechoquent en permanence dans les pays qui la mettent en application. Et sans doute faudra-t-il alors s'attendre à retrouver ces contradictions dans le phénomène sportif lui-même, pour autant que toute motricité est bien une ethnomotricité. La perspective libérale favorise la franche compétition, la libre circulation des personnes, la soumission aux lois de la concurrence et du marché, l'apparition d'une élite performante. L'option démocratique prône l'égalité des chances et la similitude des conditions ; elle met en avant le contrat social, elle se préoccupe davantage des faibles que des triomphateurs, elle tempère la brutalité des compétitions en amoindrissant les disparités interindividuelles, elle impose les arbitrages de l'Etat. D'un côté une sorte de « darwinisme sportif », de l'autre une régulation centralisatrice. La démocratie libérale est une démarche délicate, en quête de son équilibre sur une ligne de crête qui menace en permanence de provoquer la chute vers l'un des deux versants opposés, l'un valorisant la liberté et les pouvoirs de l'individu, l'autre les contraintes et le contrôle de la société.

Ce qui intéresse notre propos, c'est que cette tension qui, tel l'arc électrique, ne maintient le contact que par la fulgurance d'une flamme, se retrouve dans la réalité du phénomène sportif. L'exemple de l'arrêt Bosman qui secoua récemment le monde du football est un exemple révélateur du point de vue libéral ; en favorisant la libre circulation des participants à l'intérieur de l'Union Européenne, cet arrêt délocalise les joueurs, déclenche un processus d'européanisation, prélude à la mondialisation. Et par, là même, risque de désorganiser la gestion des clubs qui pestent contre la marge d'autonomie des joueurs jugée trop importante (paradoxalement, ce sera la recherche de profits supplémentaires qui incitera les clubs favorables à l'économie de marché à tempérer le trop grand libéralisme du marché !). D'une part, sous le label libéral, la compétition à outrance, l'établissement des records et des classements, la domination de l'élite et l'avènement des « dieux du stade ». D'autre part, sous l'égide démocratique, l'accès de tous aux activités, l'égalité des chances, l'équité de la confrontation (catégories de poids, d'âge, handicaps...), l'arbitrage assurant la loyauté de la rencontre. Cette vive opposition entre les dimensions libérale et démocratique est au cœur du sport qui apparaît alors comme un Janus à deux visages. Elle entretient et avive en permanence les conflits, et cela d'autant plus que sa réalité est farouchement niée par une majorité d'auteurs qui ne veulent voir dans ses manifestations négatives que des phénomènes surajoutés et de simples déviations regrettables. Cependant, force est de se rendre à l'évidence : l'évolution mondialiste du phénomène sportif survalorise le visage de la compétition conquérante et élitiste, au détriment du visage de la rencontre souriante et conviviale, souvent réduit à n'être plus qu'un alibi.

En changeant de régime politique au cours du XIXe siècle, changement associé à de profondes mutations socio-économiques, les nations du nord-ouest de l'Europe ont modifié corrélativement leurs valeurs, leurs modes de vie et de divertissement. De plus, cette nouvelle culture a une tendance irréprouvable à imposer la standardisation et l'uniformisation des espaces, des temps, des objets et des comportements. Par son inscription résolue dans le monde industriel et commercial de l'économie capitaliste, la culture sportive a développé une véritable multinationale du spectacle ; celle-ci vend le produit sportif et l'installe avec un succès retentissant dans le champ de la communication de masse, ce qui va, en retour, influencer ses propres contenus.

## V - Le sport : une activité distinctive

Arrivé à ce point de notre analyse, un problème se pose avec acuité : quel sens accordons nous aux mots que nous employons ? Le terme « sport » est prodigieusement polysémique. Si l'on veut éviter les confusions et les malentendus, il convient de s'accorder sur la signification des concepts que nous utilisons.

Bien entendu, l'étiquette verbale - le « signifiant » - que nous associons aux réalités extra-linguistiques étudiées, est conventionnelle, « arbitraire » comme disent les linguistes. Cet aspect conventionnel est relatif à chaque culture et peut entraîner des décalages sémantiques importants. Ainsi, pour certains auteurs, le terme « sport » recouvre-t-il l'ensemble des activités physiques de divertissement ; cette acception est aussi légitime que toute autre, mais il conviendra alors de distinguer, au sein de cet ensemble pléthorique du sport, les sous-ensembles de pratiques physiques bien typées qui répondent à des contraintes et à des réalités fort différenciées. Et le problème de la pluralité des catégories d'activités ludomotrices inconciliables, provisoirement masqué par l'attribution à toutes de la même dénomination, ressurgira de plus belle !

Pour notre part, nous avons opté pour une définition opérationnelle du sport, c'est-à-dire pour une définition qui s'appuie sur des critères objectifs et contrôlables. Dans cette optique, le concept de sport requiert la conjonction de quatre critères que nous allons rapidement rappeler :

- Une situation motrice : la mise en jeu corporelle est ici pertinente. Le jeu d'échecs ou le bridge, qui ne sollicitent pas les conduites motrices des joueurs en tant que trait pertinent, ne sont pas des sports.
- des règles : sans règles, sans contraintes définissant l'univers d'action motrice autorisé, il n'y a pas de sport.
- une compétition : il ne s'agit pas d'une simple émulation, mais d'un dispositif qui organise le système des actes marquants et qui désigne les vainqueurs et les vaincus.
- une institutionnalisation : qui associe un ancrage social et médiatique décisif. Conçu fréquemment comme une simple activité de type physique, le sport mobilise en réalité de puissants leviers économiques et politiques. Le facteur capital qui accordera au sport son identité, c'est précisément le processus institutionnel qui passera par la création des fédérations sportives et des grandes instances internationales (Comité International Olympique, Coupe du Monde de football, championnats divers...). Cette reconnaissance officielle - juridique, économique, politique - a permis au sport de se hisser au premier rang des événements sociaux dont la télévision se fait le chantre sur le plan mondial. On ne s'étonnera donc pas que nous la considérons comme un trait majeur de la définition du sport.

Dans cette optique, le sport peut être défini de façon simple et concise comme l'ensemble des situations motrices codifiées de façon compétitive et institutionnalisées. Cette identification effectuée, nous pouvons distinguer parmi l'ensemble des activités physiques, d'autres catégories de pratiques qui répondent à des besoins différents et sont sans doute affectées de façon fort variable par la mondialisation :

- Les quasi-jeux sportifs : jeux physiques informels, dénués de règles, soumis à des usages locaux et dépendants des impératifs du milieu - jogging, ski, kayak de loisir, vélo, baignade...
- les jeux sportifs traditionnels : ce sont les jeux physiques codifiés, non institutionnalisés, et souvent issus d'une longue tradition ludo-culturelle - la Chandelle, les Barres, le Cheval fondu, la Galine, le Drapeau...
- les quasi-sports : il s'agit de jeux sportifs conçus sur le modèle des sports mais qui n'ont pas encore réussi à atteindre une notoriété institutionnelle pleine et entière. Ces jeux « semi-institutionnalisés » sont du niveau régional et non du niveau mondial - joutes nautiques du Midi de la France, « boule de fort » de la région nantaise, lutte des Canaries, balle au tambourin de la région de Montpellier...
- les jeux sportifs de rue : pratiques ludomotrices urbaines, parfois nouvelles, parfois imitant des sports consacrés, qui se donnent des règles simples et fluctuantes en gardant une grande part d'improvisation - basket, football ou hockey « de rue », roller, planche à roulettes...

De telles distinctions évitent de figer la multiplicité des activités physiques en une seule catégorie censée être monolithique : le sport. On identifie ainsi l'itinéraire de chaque pratique, éventuellement jalonné de transformations qui font passer cette activité d'une catégorie à une autre. Au cours des dernières décennies, une foule de quasi-jeux ont connu une sportification spectaculaire et

sont devenus des sports à statut plein : planche à voile, escalade, roller, VTT, bicross, volley de plage.... Cette observation diversifiée signale que le sport n'est qu'un sous-ensemble d'activités physiques parmi beaucoup d'autres possibles. Le sport n'est donc pas une activité « naturelle », inéluctable, qui va de soi ; il répond à un choix culturel, daté et situé. Parmi les différentes catégories identifiées, il est le seul à connaître une mondialisation conquérante ; et il y a tout lieu de penser que ce succès est lié à ses traits constitutifs : l'institution, au rôle décisif, choisit les types de compétitions les plus aptes à attirer le plus grand nombre de spectateurs. Une question, rarement posée semble-t-il, mérite cependant d'être avancée : pourquoi certaines activités ont-elles accès à la mondialisation alors que d'autres restent confinées dans la régionalisation ? Les pratiques sélectionnées par les instances institutionnelles pour en faire des sports ont-elles été retenues, comme on le prétend parfois, en raison de leur plus grande richesse et d'une éventuelle supériorité ?

## **VI - Mondialité... supériorité ?**

Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal, en découvrant les rivages insoupçonnés des Indes occidentales, la Niña, la Pinta et la Santa Maria ont creusé les premiers sillages qui allaient inéluctablement entraîner un lent processus de mondialisation dont les conséquences envahissent de façon spectaculaire le monde d'aujourd'hui. Cependant, ce phénomène, dont les importantes conséquences sociales n'ont été mises sur le devant de la scène que depuis peu, possède dans le domaine sportif une grande antériorité. En 1892, quatre siècles exactement après la découverte de l'Amérique, il y a donc plus d'un siècle déjà, le baron Pierre de Coubertin annonça, à la Sorbonne, son projet de refondation des Jeux Olympiques.

On peut en effet considérer que la mondialisation du sport a connu son acte institutionnel fondateur dans l'organisation réussie des premiers Jeux Olympiques modernes qui se déroulèrent à Athènes en 1896. Disposant d'un bon siècle d'existence, arrivé à maturité, le sport étend désormais son filet de règlements, d'épreuves et d'exploits tout autour de la planète. Fortement adossé aux môles institutionnel et commercial, inséré avec brio dans les flux économiques, il a réussi à se hisser à un niveau d'influence mondial. Ce succès du sport est souvent brandi comme le signe d'une supériorité sur les autres activités physiques, lui octroyant par exemple la priorité dans le domaine éducatif. Que faut-il en penser ?

Remarquablement adapté au système économique et médiatique, le sport est une marchandise qui se vend bien, notamment grâce à son exceptionnelle spectacularité. Sur ce plan, le sport est imbattable. Mais les ressources potentielles des activités ludomotrices en général ne se réduisent pas, loin s'en faut, à cette dimension économique. La massification d'une pratique ne signifie pas nécessairement sa « supériorité ».

Afin d'offrir des « produits » séduisants sur le plan international, les règles du sport sont conçues pour exalter sa spectacularité et, à ce titre, doivent souvent respecter des contraintes qui confinent l'action dans des structures standardisées, répétitives et limitantes. Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le développer à plusieurs reprises (1981, 1984), le sport n'est ni une activité universelle, ni un jeu plus noble que les autres jeux dont il serait le prétendu « couronnement ». Le sport représente une frange seulement du spectre des activités physiques, mais une frange remarquablement exploitée dans ses aspects attractifs. Les jeux traditionnels et les quasi-jeux ne sont pas des jeux mineurs, simplement « préparatoires » aux sports comme certains auteurs se plaisent à l'affirmer, mais des pratiques parfois plus complexes et plus subtiles que les jeux institutionnels. En effet, afin de plaire au plus grand nombre, ceux-ci se doivent d'être des jeux « simples » et susceptibles de favoriser des identifications émotives immédiates, facilement lisibles par le spectateur néophyte. L'analyse des règlements des différents sports révèle que les modifications successives des codes sportifs évoluent toutes vers la clarté et la simplification propices à l'attrait spectaculaire. Quand on passe des jeux traditionnels aux jeux institutionnels, on n'observe donc pas une différence de degré orientée de l'inférieur vers le supérieur, mais une différence de nature.

L'analyse comparative des universaux, c'est-à-dire des structures opératoires de fonctionnement des jeux sportifs (système des scores, structure des rôles sociomoteurs, réseau des communications...) révèle cette cristallisation institutionnelle sur des structures élémentaires et aisément déchiffrables exaltant l'affrontement et la victoire. En revanche, les structures traditionnelles possèdent un éventail beaucoup plus diversifié, proposant des structures d'action plus riches et plus

complexes. L'accession à la scène mondiale accroît encore cette « typification » des spécialités sportives, selon des cadres et des mécanismes d'action simplifiés, uniformisés, et d'une lecture immédiate. La prétendue supériorité du sport n'est qu'une illusion. (...).

## Bibliographie

Adam Y., Quelques problèmes d'orientation et de pédagogie des activités sportives, *in* *Activité physique, éducation et sciences humaines, Les Cahiers du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes*, n° 43.

Bateson G., 1977, *Vers une écologie de l'esprit*, Paris, Editions du Seuil, Tome I.

Parlebas P., 1984, Le sport est-il un jeu naturel, universel et supérieur ? *Ven*, n° 387, p. 4-15.

Parlebas P., 1999, *Jeux, sports et sociétés*, Paris, INSEP Publications.

Warnier J.-P., 1999, *La Mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte.

Weber E., 1983, *La Fin des terroirs, La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, Editions Recherches.

# La ségrégation ethnique au collège<sup>1</sup>

*Felouzis Georges*, Professeur de Sociologie, Université Victor Ségalen Bordeaux 2

*Liot Françoise*, Maître de Conférences en Sociologie, IUT Michel de Montaigne – Université Bordeaux 3

*Perroton Joëlle*, Maître de Conférences en Sociologie, Université Victor Ségalen Bordeaux 2

## I - Un problème social « invisible »

Notre réflexion sur la ségrégation ethnique au collège est partie d'une recherche sur les stratégies familiales d'évitement de la carte scolaire. Il est très vite apparu, au fil des entretiens et des diverses observations menées auprès des établissements, que ces stratégies ne relevaient pas uniquement d'un souci « d'efficacité » scolaire, mais qu'elle dépendaient aussi, et peut-être surtout, d'une volonté d'éviter des collèges perçus comme des « ghettos », du point de vue social, mais aussi du point de vue ethnique. Les acteurs de l'école, familles, élèves et enseignants, perçoivent le monde scolaire à l'aide de catégories parmi lesquelles la composition ethnique des classes et des établissements est un élément déterminant. On sait aussi que les politiques scolaires elles-mêmes considèrent comme un indicateur pertinent le taux d'élèves étrangers et d'origine étrangère dans un établissement pour le classement en ZEP, ou encore pour définir un établissement « sensible ». On sait enfin que l'on retrouve au collège l'ensemble des problèmes sociaux qui traversent la société française, et que les discriminations liées à l'origine ethnique des individus font partie de l'expérience quotidienne des immigrés et des citoyens français issus de l'immigration qui ont la maladresse d'être Maghrébins ou Noirs.

Or, du point de vue de la recherche et des données « officielles » sur l'école, la question ethnique reste invisible. Aucune recherche en effet n'avait jusqu'à présent en France tenté de faire le point sur l'état de la ségrégation ethnique à l'école et encore moins d'en démêler les causes et les conséquences scolaires. L'étude de L-A Vallet et J-P Caille<sup>2</sup> porte sur des données d'ensemble qui excluent le contexte plus ou moins ségrégatif des établissements, et les recherches plus qualitatives focalisent l'attention sur les dimensions subjectives et interactives de l'ethnicité comme ressources identitaires et interactives<sup>3</sup>, sans pour autant dresser un bilan global et exhaustif des phénomènes de ségrégation ethnique à l'école. Ces recherches ont pourtant été pionnières sur la question de l'ethnicité et des discriminations qui y sont liées. Elles ont permis de lever le voile sur une question trop taboue en France pour être abordée de front. Mais il demeure un « malaise » lié à la question ethnique, essentiellement parce que le décalage entre la conception « officielle » de l'école et la réalité vécue par les acteurs est trop grand pour ne pas discréditer l'ensemble d'un système qui est pourtant encore, et à plus d'un titre, un puissant facteur d'intégration.

### *1. Mesure et démesure de la ségrégation ethnique au collège*

L'étude des phénomènes de ségrégation<sup>4</sup> postule de considérer une population scolaire importante et sa répartition dans chaque unité d'enseignement. L'hypothèse étant que certains élèves sont sur représentés dans certains établissements, en fonction de leurs caractéristiques ethniques, mais aussi sociales et scolaires. La population de l'enquête est constituée par l'ensemble des élèves scolarisés en collège en 2000 dans l'Académie de Bordeaux. Cela représente plus de 144 000 élèves dans 333 établissements publics et privés.

---

<sup>1</sup> Cet article est tiré du rapport de recherche : G. Felouzis, F. Liot et J. Perroton, *École, ville, ségrégation. La polarisation sociale et ethnique des collèges ans l'académie de Bordeaux*, CADIS-LAPSAC, Université de Bordeaux 2, Juin 2002. Article paru dans la revue *Ville-Ecole-Intégration*, n° 135, décembre 2003, p. 123-135.

<sup>2</sup> L.-A. Vallet, J.-P. Caille, *Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble*, Les dossiers d'éducation et formations, Ministère de l'éducation nationale, n° 67, 1996.

<sup>3</sup> J.-P. Payet, *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1995. J. Perroton, Les dimensions ethniques de l'expérience scolaire, *L'année sociologique*, vol. 50, 2000, n° 2.

<sup>4</sup> On trouvera plus d'informations sur les aspects méthodologiques ainsi que sur les résultats dans G. Felouzis, *La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences*, *Revue française de sociologie*, n° 4, 2003.

## a. Questions de méthode

Les données sont donc exhaustives pour ce qui concerne l'espace académique aquitain. Mais les informations à notre disposition le sont moins. Comment mesurer un phénomène que nous avons qualifié « d'invisible » au sens où il n'est jamais mesuré par les chiffres officiels ? On sait que la question ethnique ne recouvre que très partiellement celle de la nationalité car la ségrégation et la discrimination ne se fondent pas sur cette dimension, essentiellement juridique et politique<sup>5</sup>. La nationalité des élèves est donc une variable insuffisante pour mesurer la ségrégation ethnique. C'est bien plus sur ce que Max Weber appelait « l'habitus extérieur ou des mœurs »<sup>6</sup>, c'est-à-dire sur l'apparence extérieure et les modes de vie que se fondent les phénomènes de discrimination. Il a donc été nécessaire de recourir à un indicateur indirect de l'origine culturelle des élèves pour tenter d'approcher les phénomènes de ségrégation. Cet indicateur a été construit à partir du prénom des élèves, celui-ci révélant l'origine éventuellement migratoire de son porteur.

### **Le prénom comme indicateur de l'origine des élèves**

(extrait du rapport *École, ville, ségrégation*, p. 24 à 26).

Le fichier « scolarité » rassemble l'ensemble des élèves inscrits dans le secondaire. Il ne permet pas directement de mesurer l'origine culturelle des élèves. Le lieu de naissance et la nationalité des parents n'y sont pas disponibles et la nationalité de l'élève est insuffisante pour appréhender cette dimension. La solution est alors de construire un indicateur indirect qui donne une bonne approximation de l'origine culturelle des élèves. Cette mesure indirecte est constituée par le prénom. On sait, depuis les travaux de Philippe Besnard, que le prénom a une forte charge symbolique d'un point de vue social et culturel, et que son usage varie très fortement d'un milieu social à l'autre. Il est notamment utile de distinguer l'usage des prénoms dans les classes moyennes, très fortement marqué par des effets de mode et des stratégies de distinction, et l'usage bien différent qu'en font les familles immigrées. Pour ces dernières, le prénom marque en fait autant l'origine culturelle ou nationale que l'appartenance religieuse. Plus simplement, les enfants d'immigrés musulmans portent des prénoms musulmans, qu'ils soient du Maghreb, d'Afrique Noire ou de Turquie. Ce sont les prénoms les plus « fiables » pour notre propos, car ils ne sont pas ou très marginalement utilisés par les classes moyennes « autochtones ».

Ainsi, au regard de l'objet qui nous intéresse, on peut considérer le prénom comme l'expression de l'origine culturelle de celui qui le porte. Même si les ambiguïtés ne sont pas absentes, le prénom apparaît comme un marqueur lié à la religion et au pays d'origine.

Quelle est la fiabilité du prénom pour mesurer l'origine culturelle, et quelles sont les « erreurs systématiques » qui peuvent se manifester ? Disons d'emblée que certains prénoms sont plus significatifs que d'autres, et que dans certaines situations la correspondance entre l'origine culturelle des individus et celle que laisse supposer leur prénom n'est pas parfaite.

Certains prénoms sont plus « fiables » que d'autres, car exclusivement employés par des familles d'origines étrangères. C'est le cas des prénoms musulmans qui ne sont que très marginalement utilisés par les classes moyennes. Les populations de religion musulmane d'origine du Maghreb et d'Afrique Noire, qui forment un contingent important parmi les familles immigrées en France, donnent à leurs enfants des prénoms musulmans. On peut ainsi être certain que les élèves dont le prénom est « Mohamed », « Malika » ou « Youssef » sont issus de l'immigration. Probablement du Maghreb, peut-être aussi d'Afrique Noire. Les prénoms Turcs, eux aussi, sont très spécifiques : « Abidine », « Atila », « Digdem » ou encore « Geyhum » prénomment des enfants issus de l'immigration turque avec une marge d'erreur très faible. Dernier exemple, les prénoms africains. Eux aussi constituent des indicateurs très fiables car très spécifiques aux familles immigrées d'Afrique Noire. On peut citer « Akoua », « Ataouia », « Daouda », « Nafissatou », etc.

Dans d'autres cas, la fiabilité est plus difficile à établir. Le prénom, on l'a dit, est fortement lié à la religion. Et notre objectif est de mesurer les facteurs susceptibles de générer de la ségrégation et de la discrimination, plus liés à l'appartenance ethnique. Or, un certain nombre de familles d'Afrique Noire sont chrétiennes, et prénomment leurs enfants avec des prénoms chrétiens, tels que Pierre, Paul ou Jean. C'est là une première limite de notre indicateur. De même, les pratiques en vogue dans certains milieux consistent à choisir le prénom le plus rare et le plus « exotique » possible. Cela n'est pas sans poser quelques problèmes pour notre indicateur, même si la tendance est récente et concerne donc moins les élèves de notre enquête, pour la plupart né entre 1985 et 1990.

On voit que l'origine culturelle des prénoms n'exprime pas toujours celle de son porteur, et qu'il existe une marge d'incertitude quant à son utilisation comme indicateur de l'origine migratoire des individus. Toutefois, les choix opérés ont toujours été faits de manière à sous-estimer le nombre d'élèves d'origine étrangère.

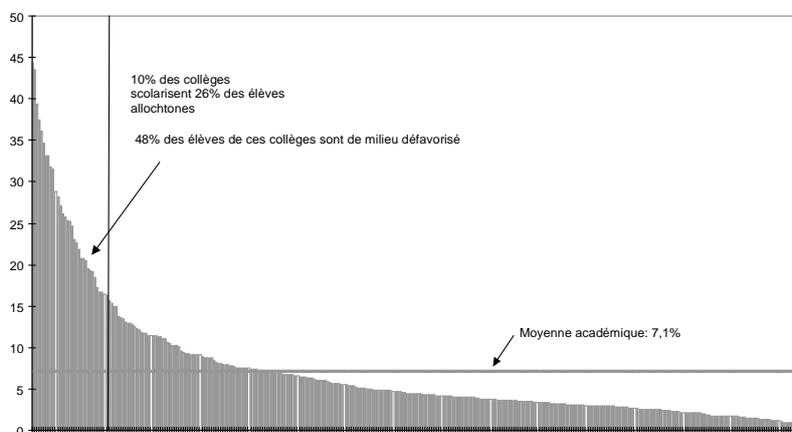
<sup>5</sup> D. Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris, Gallimard, Folio actuel, 2000.

<sup>6</sup> Max Weber, *Économie et Société*, Paris, Plon, 1971 (1921), cité par P. Poutignant, J. Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, Puf, 1995.

En fin de compte, l'identification des élèves pouvant faire l'objet d'une discrimination et d'une ségrégation s'est faite à partir de deux caractéristiques. D'abord celle de la nationalité, ensuite celle du prénom. Le croisement de ces deux indicateurs a permis de définir les élèves **autochtones**, c'est-à-dire au sens du dictionnaire *Le Robert* des personnes « qui sont issues du sol même où ils habitent, *qui sont censés n'y être pas venu par immigration*<sup>7</sup> », et d'autre part des **allochtones** censés être issus d'un parcours migratoire.

#### b. La ségrégation ethnique au collège

Dans l'ensemble de l'Académie de Bordeaux, 7,1 % des élèves des collèges sont allochtones. Ce chiffre est relativement faible. Il est lié à une tradition migratoire peu affirmée dans l'Ouest de la France, comparativement à l'Est du territoire français. Parmi les élèves allochtones, on peut pourtant distinguer les élèves qui sont susceptibles d'être l'objet d'une ségrégation et d'une discrimination plus marquée que les autres. Ce sont les élèves allochtones du Maghreb, d'Afrique Noire et de Turquie. Ils représentent parmi les collégiens, 4,7 % de la population. Là encore le chiffre est relativement faible. Mais notre réflexion a porté sur la répartition de ces élèves à partir d'une question simple : peut-on observer des établissements dans lesquels les élèves allochtones sont sur représentés ?



Graphique 1 : Répartitions des élèves allochtones dans les collèges de l'académie de Bordeaux

L'idée de ségrégation n'implique pas uniquement celle d'une répartition inégale de certaines catégories d'individus dans des espaces particuliers. Elle implique aussi que cette répartition ait des conséquences négatives sur l'accès aux biens sociaux, qu'ils soient scolaires, économiques ou liés à la qualité de l'habitat, notamment par un cumul d'inégalités. Le graphique 1 considère la répartition de l'ensemble des élèves allochtones dans les collèges de l'Académie. On voit d'emblée que cette répartition est très inégale entre collèges puisque pour une moyenne de 7,1 %, certains établissements ont parmi leurs élèves près de 45 % d'élèves allochtones. Au point que 10 % des établissements scolarisent plus d'un quart de ces élèves (26 %). Mais la ségrégation n'est pas qu'ethnique car les établissements les plus ségrégués sont aussi ceux dont les élèves sont massivement de milieu social défavorisé (48 %) et en retard scolaire d'un ou deux ans (46 %).

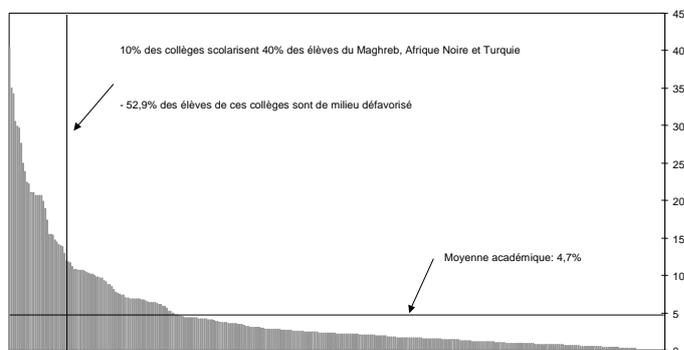
On peut pourtant affiner ce premier constat en ne considérant que les élèves allochtones les plus susceptibles d'être l'objet d'une discrimination et d'une ségrégation. Il s'agit des élèves du Maghreb, d'Afrique Noire ou de Turquie. Ils représentent 4,7 % des collégiens de l'Académie, et se répartissent dans les différents établissements de la manière suivante :

La répartition des élèves allochtones du Maghreb, d'Afrique Noire ou de Turquie montre une ségrégation plus marquée que pour l'ensemble des élèves allochtones. 10 % des établissements les plus ségrégués scolarisent ici 40 % de ces élèves (contre 26 % pour l'ensemble des allochtones). Une image plus parlante encore de l'ampleur de cette ségrégation est donnée par le nombre d'élèves qu'il

<sup>7</sup> Souligné par nous.

faudrait changer d'établissement pour une égale répartition en fonction de leur origine culturelle. Cela représenterait 6 000 élèves, c'est-à-dire l'équivalent d'environ 13 collèges de taille moyenne !

Ce dernier indicateur permet de comparer l'ampleur de la ségrégation en fonction des caractéristiques des élèves. Il n'est en effet pas inintéressant de se demander si la ségrégation ethnique est plus ou moins marquée que la ségrégation sociale ou scolaire. Pour répondre à cette question, on peut raisonner sur la proportion d'élèves d'une catégorie qu'il faudrait changer d'établissement pour une égale répartition dans l'Académie. Les résultats sont tout à fait instructifs puisqu'ils montrent que la ségrégation ethnique est bien plus marquée que la ségrégation sociale et scolaire



*Graphique 2 : Répartitions des élèves allochtones du Maghreb, d'Afrique Noire et de Turquie dans les collèges de l'académie de Bordeaux*

Pour une égale répartition des élèves du Maghreb, d'Afrique Noire et de Turquie dans l'ensemble des collèges de l'Académie, il faudrait que 89 % d'entre eux changent d'établissement. Ce chiffre est considérable puisque que cela reviendrait à changer d'établissement presque la totalité de ces élèves. Cette proportion est de 62 % pour les « autres allochtones », 29 % pour les élèves de milieu défavorisé, et de 25 % pour les élèves ayant deux ans de retard. Cela signifie que la ségrégation ethnique est bien plus marquée que la ségrégation sociale ou scolaire, et que la société française produit des processus de « mise à l'écart » de certains individus sur des bases ethniques bien plus que sociales ou économiques. Cela signifie aussi que l'explication d'un tel phénomène est complexe, car la ségrégation ethnique que nous observons dans les collèges est étroitement liée à la ségrégation urbaine.

## 2. Comment se construit la ségrégation au collège ?

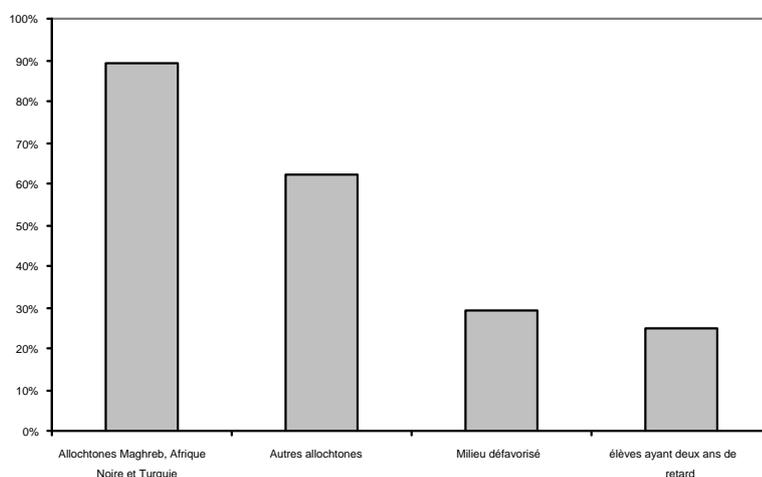
### *Carte scolaire et stratégies d'évitement*

Il serait erroné d'interpréter les résultats présentés ici comme le seul produit du fonctionnement du collège lui-même, ou plus généralement de notre système éducatif. Comme tout phénomène complexe, la ségrégation ethnique au collège a de multiples sources, dont la principale est liée à la ségrégation urbaine. Dès lors que les collèges recrutent dans des espaces urbains particuliers, il n'est pas étonnant que la composition ethnique des collèges soit en grande partie le reflet de la composition ethnique du quartier. Toutefois, la ségrégation urbaine n'explique pas tout, car la carte scolaire n'est qu'un élément parmi d'autres pour expliquer l'inscription d'un élève dans un établissement. Les familles gardent en effet une marge de manœuvre liée aux multiples possibilités de contournement de la carte scolaire, qu'elles utilisent en fonction de leurs ambitions et de leurs ressources.

#### a) La démocratisation des stratégies scolaires

Même si l'école est rarement l'objet d'une critique acerbe, les parents ont conscience qu'elle est traversée par des problèmes sociaux qui leur semblent des obstacles à son bon fonctionnement. Ainsi, l'image des parents démissionnaires est largement partagée, même si elle prend des tonalités différentes selon les milieux sociaux. Dans les milieux moyens traditionnels, ce sont les familles déstructurées par le divorce ou accaparées par leur activité professionnelle qui sont stigmatisées, alors que dans les milieux populaires, un faisceau de facteurs économiques, sociaux et culturels sont avancés pour définir ces familles « qui ne savent pas tenir leurs gosses ». Dans tous les cas, les

critiques portent sur le groupe social d'à côté, qui est socialement proche, mais auquel on s'oppose. Ces critiques traversent donc l'ensemble des milieux sociaux en prenant pour cible les familles qui ne partagent pas les mêmes valeurs éducatives et qui sont structurellement différentes. Les différences sociales ainsi mises en exergue, qui correspondent aussi à des divisions spatiales, sont d'autant plus stigmatisées que les populations cohabitent. C'est pourquoi l'expression de ces rapports sociaux difficiles, parce qu'ils s'effectuent dans un territoire géographique réduit, paraît plus prégnante dans les milieux populaires. Dans les grands ensembles, à quelques mètres près, les quartiers se distinguent. Et cette distinction témoigne autant des peurs de la déchéance sociale que des aspirations des familles populaires. Une mère, très critique par rapport à son quartier, habite là "parce que c'est pas cher", mais elle précise, « Ici c'est les Lavandières, c'est pas les Ajoncs », « les Ajoncs, c'est plus violent », « il y a des morts ». Au contraire la cité Saint-Gildas, qui compte pourtant une population défavorisée, est convoitée. "Ça n'a rien à voir avec chez nous. Nous les gens, ils passent alors qu'à Saint-Gildas les gens y sont nés et ils y sont toujours", cette cité est perçue comme un endroit où l'on peut construire, où l'on peut s'installer et développer une sociabilité, "j'aimerais bien y habiter parce que je me suis fait des copines". La cité est ainsi présentée comme fortement ségréguée, et cette ségrégation n'est que le reflet de rapports sociaux où s'opposent et se distinguent des catégories populaires encore intégrées et des populations paupérisées souvent d'origine étrangère.



*Graphique 3 : Proportion d'élèves de chaque catégorie qu'il faudrait changer d'établissement pour une égale répartition dans l'ensemble des collèges de l'Académie*

Dans ce contexte, des propos racistes peuvent émerger, car la proximité spatiale de catégories de population repousse parfois une peur de l'autre et un sentiment d'insécurité. De la même manière que dans le quartier il apparaît parfois difficile, pour les familles populaires intégrées de « vivre avec ces gens là ». Dans les collèges qui accueillent une population défavorisée, la difficulté à cohabiter est souvent là aussi attribuée aux différences culturelles. « Il y a douze ethnies dans le collège et c'est pas toujours facile à vivre » (Deux enfants dont un dans un collège « ghetto », mère : aide soignante, père : peintre en bâtiments). Dans la classe, la concentration d'élèves en difficulté scolaire met en péril la réussite de son enfant. « Dans cette école, à 75 % ce sont des étrangers, alors y a pas que eux, parce qu'il y a de bons étrangers, mais y a des pauvres gens. Des gens d'un milieu social très très bas, et dans une classe quand il y a vingt gamins sur vingt-neuf qui ne suivent pas et qui mettent le bazar, c'est difficile, tout le monde paye les pots cassés » (Deux enfants dont un dans un collège « ghetto », mère : aide soignante, père : peintre en bâtiments). Dans les quartiers défavorisés, les parents ont parfois un sentiment d'encerclement par une misère sociale qui, si elle ne les concerne pas encore, fait courir un risque à leur enfant.

Mais ce discours ségréguatif n'est pas le propre des milieux populaires, il traverse l'ensemble des milieux sociaux dès que la scolarité des enfants apparaît menacée. Seules les familles totalement protégées tiennent un discours de défense de la mixité scolaire, dans la mesure où elles vivent dans des quartiers et scolarisent leurs enfants dans des collèges socialement homogènes. Elles sont alors les plus promptes à tenir au respect de la carte scolaire.

En effet, le discours ségrégatif des parents trouve sa traduction concrète dans la mise en œuvre de stratégies scolaires qui ne sont plus seulement l'affaire des milieux sociaux favorisés. Si la critique des « mauvais parents » traverse l'ensemble des catégories sociales, l'usage de la dérogation et donc le choix de l'établissement scolaire se démocratise lui aussi, comme en témoigne le tableau 1. La proportion d'élèves ayant obtenu une dérogation pour être scolarisé hors secteur ne varie que très peu en fonction de la profession du père et de l'origine culturelle des familles.

Tableau 1: Qui obtient une dérogation pour changer de secteur ?

	<b>Proportion d'élèves ayant obtenu une dérogation</b>
Ensemble	17,9%
Profession du père	
Agriculteur	17,4
Artisans commerçants	18,1
Profession libérale, cadre supérieur	19,6
Professions intermédiaires	17,0
Employés	19,7
Ouvriers	15,4
Retraités	13,9
Inactif	17,6
Origine culturelle	
Allochtone	17,1
Autochtone	18,0

#### b) Des stratégies d'évitement différenciées

Si les stratégies d'évitement sont mieux réparties entre les divers milieux sociaux, elles ne reposent cependant pas tout à fait sur les mêmes raisons, ni ne prennent la même forme selon les familles. S. Broccolichi<sup>8</sup> distingue trois types de préoccupations à la base des pratiques d'évitement scolaires. Tout d'abord le souci de la réussite scolaire de l'enfant conduirait les parents à choisir un établissement qui bénéficie de meilleurs résultats que le collège imposé par la carte scolaire. Par ailleurs, la socialisation, le groupe des pairs, et la sécurité des enfants constitueraient les deux autres dimensions de ces mécanismes de choix. Les entretiens réalisés auprès des familles montrent que ces motifs se répartissent différemment selon les milieux sociaux. Les préoccupations en terme de réussite scolaire sont plus marquées chez les familles de milieu favorisé et les incitent avant tout à privilégier des établissements phares de centre ville à travers le choix d'options rares et sélectives ou du recours au privé dans leurs stratégies scolaires<sup>9</sup>, même si le fait de rester « entre-soi » constitue aussi un puissant levier de l'action. Dans les milieux moyens ou populaires, c'est surtout la question des fréquentations et une logique sécuritaire qui guident les choix des parents. C'est moins l'établissement visé et son bon niveau scolaire qui constituent la motivation première des parents que l'établissement évité qui semble à l'origine du choix des parents. La demande de dérogation est un continuum de la volonté ségrégative des parents qui tentent ainsi de prendre le relais de l'institution scolaire pour protéger leur enfant des « mauvais éléments ». « Vraiment tout ce que j'avais entendu (sur l'établissement fui), c'était pas très bien quoi. On ne m'en avait pas donné une bonne image et de plus le copain qu'il avait l'année dernière, je voulais vraiment pas qu'il le suive » (Un enfant en sixième par dérogation dans un collège recours de Bordeaux, mère : secrétaire médicale, père : agent commercial). Plus généralement, le mécanisme d'évitement prend naissance dans un sentiment de peur et d'insécurité aux contours troubles et peut-être d'autant plus fort qu'il n'est pas rationalisé. Il est alimenté par la peur de « l'autre », celui qui est culturellement différent et socialement inférieur. En ce

<sup>8</sup> Broccolichi S., (1998), Inégalités cumulatives, logique de marché et renforcement des inégalités scolaires, *Ecole, Ville, Intégration*, n° 114.

<sup>9</sup> Il faut d'ailleurs noter que les milieux favorisés optent plus facilement, parce qu'ils connaissent mieux le fonctionnement scolaire, pour une dérogation détournée, soit en faisant jouer leur réseau social, soit en choisissant une option particulière, soit en fournissant une adresse factice. Cf. Pinçon-Charlot, M., et Rendu P. Les hauts fonctionnaires face aux enjeux scolaires de leurs enfants, *Revue Française de Pédagogie*, n° 83, 1988, p. 51-56.

sens, l'accession à un collège est l'occasion de se rapprocher de catégories sociales enviables et, au contraire, d'éviter celles qui risquent d'entraîner les familles intégrées dans leur chute. Le collège, comme le quartier, est un marqueur social et les mécanismes de dérogation un excellent révélateur social. Du coup, c'est souvent moins un bon établissement qu'un établissement recours, qui offre des garanties d'encadrement des enfants ou des services éducatifs, qui est visé par ces parents. Les collèges recours<sup>10</sup> sont ainsi des collèges fuis par les familles favorisées mais convoités par les milieux modestes, même s'ils n'ont pas toujours de meilleurs résultats scolaires que les établissements de départ. Pour les classes supérieures, le contrôle des fréquentations est donc en totale concordance avec les stratégies scolaires, alors qu'il s'avère parfois contre-productif pour les moins favorisés, c'est le cas par exemple lorsque les familles choisissent l'espagnol en première langue vivante pour gagner un collège recours.

Ainsi selon le milieu social, la logique du choix prend différentes formes. Dans les milieux favorisés, elle s'oriente vers des options rares comme le russe ou le chinois qui permettent aux familles d'accéder aux meilleurs collèges de la ville. Pour les milieux sociaux plus modestes, le bénéfice est souvent moins bon, ils s'orientent vers les options sportives qui ne se trouvent pas toujours dans les meilleurs établissements, mais qui permettent d'échapper aux pires. Dans les milieux modestes, où la connaissance du système éducatif est moins forte, le choix d'une classe à thème n'est pourtant pas seulement dicté par une question de goût. Les familles savent qu'il s'agit pour elles d'éviter les collèges ghetto, elles sont aidées dans leurs choix par des instituteurs ou parfois des travailleurs sociaux qui leur permettent de se repérer sur le marché scolaire et de devenir des « consommateurs éclairés ».

## **Conclusion : sectorisation, stratégie et ségrégation ethnique au collège**

Le discours dominant chez les parents est celui de la ségrégation ; très prononcé dans les classes populaires intégrées qui cohabitent avec les catégories paupérisées, il apparaît aussi chez les classes moyennes et supérieures dès que l'enfant est perçu en danger d'échec scolaire et lorsque le jeu des cartes scolaires – qui rassemblent parfois des quartiers de grande mixité sociale – oblige ces enfants à côtoyer des élèves aux comportements déviants. Les stratégies de scolarisation, loin d'être l'apanage des catégories favorisées, se démocratisent ; les familles les plus modestes, soucieuses elles aussi de l'éducation de leurs enfants, tentent d'éviter les établissements les plus dégradés. Néanmoins, les motifs et les formes que prennent ces stratégies d'évitement diffèrent d'un milieu social à l'autre. Il reste que c'est sans doute cette « massification » des stratégies d'évitement qui crée « en bout de course » les établissements fortement ségrégués révélés par l'analyse statistique et qui concentrent souvent des élèves étrangers ou d'origine étrangère et des milieux sociaux très défavorisés. Les familles refusent d'être captives et dépendantes d'une procédure administrative qui les enferme dans un territoire et qui ne leur semble pas toujours justifiée. Loin de paraître comme une régulation, la règle de la sectorisation est plutôt interprétée comme un arbitraire administratif qui contraint les comportements de façon aveugle. Contre ce principe, elles affirment la liberté de choisir son collège afin de maîtriser le destin scolaire et social de leurs enfants. Le discours des parents reste un discours de justice sociale qui ne s'envisage pas de manière collective mais individuelle. La justice est envisagée comme le droit de pouvoir choisir son école et de tirer profit au mieux de l'hétérogénéité des établissements scolaires. Le problème n'est peut-être plus dès lors de limiter le choix des familles – qui semble une tendance inéluctable – mais de mettre en place une régulation pour éviter que l'agrégation de ces choix ne renforce les inégalités.

---

<sup>10</sup> Nous empruntons cette typologie d'établissements phare, recours ou ghetto à R. Ballion, (1986), Le choix du collège : le comportement "éclairé" des familles, *Revue Française de Sociologie*, XXVII, p. 719-734.



# L'animation dans 20 pays<sup>1</sup>

*Jean-Claude Gillet*

Professeur Emérite, Université Bordeaux 3

Il est habituel d'affirmer que l'animation dite socioculturelle serait une spécialité plutôt française, héritée de l'Education populaire, elle-même fruit de la philosophie du Siècle des Lumières et de la bataille pour une république démocratique initiée par la Révolution Française. Cela est bien évidemment vrai.

Mais il n'en reste pas moins que la notion d'animation jointe à des pratiques du même nom se retrouve désormais dans d'autres pays, d'autres continents et dans d'autres champs d'intervention (animation sociale, socio-éducative, socio-sportive, touristique, culturelle, patrimoniale, etc.).

Le premier colloque international de type universitaire et scientifique sur « l'animation en France et ses analogies à l'étranger », colloque organisé par le département Carrières Sociales, option animation sociale et socioculturelle de l'Institut Universitaire de Technologie Michel de Montaigne (Université de Bordeaux 3), s'est tenu à Bordeaux (France) les 4, 5 et 6 novembre 2003. Il a mis en commun une réflexion :

- sur l'actualité et la pertinence des notions d'animation bénévole, volontaire et professionnelle et le contenu de leurs définitions présentes,

- sur la construction d'une pensée scientifique mettant en tension théories et pratiques d'animation (praxéologie, constructivisme, sociologie de l'action et de la décision, sciences politiques, psychosociologie, aménagement, etc.).

Ces thématiques se sont articulées autour d'un certain nombre de questions centrales. La première série d'interrogations se structurait de la façon suivante :

- La notion d'animation est-elle une spécialité socioculturelle et éducative circonscrite à la France, héritée de l'Education populaire ? En ce cas, l'existence de la notion au-delà des frontières nationales de l'hexagone, et en particulier en Europe, pourrait être attribuée à l'influence historique exercée par la France sur les plans linguistiques ou idéologiques, se prolongeant d'ailleurs jusqu'au Québec et dans certains pays d'Amérique Latine, en ce cas par l'intermédiaire des voies de communication hispaniques et lusitaniennes.

- Ou bien co-existent-ils, sous des appellations multiformes, des pratiques proches que l'on retrouverait dans des champs d'intervention identiques ? C'est ainsi que les termes, notions ou concepts de promotion culturelle, travail ou service social, développement communautaire, démocratie participative, éducation populaire ou non formelle, communication ou pédagogie sociale, andragogie, éducation par le temps libre, le loisir, le tourisme, le sport ou la récréation, pourraient être alors considérés comme appartenant à un champ sémantique homogène incluant la notion d'animation.

- Ou bien s'agit-il de mondes hétérogènes, car ancrés dans des histoires et des courants idéologiques aux contours contrastés ? Par exemple, qu'y aurait-il de commun entre des orientations et des pratiques issues de la théologie de la libération, de la pédagogie des opprimés, de l'approche ethno-communautaire, d'un travail social s'appuyant sur une perspective anti-capitaliste et celles ayant produit le champ de l'animation dont beaucoup de chercheurs et de praticiens soupçonnent, dans la réalité présente, la perte des valeurs d'égalité et de justice qui l'auraient portée à ses débuts ?

Une deuxième série de questions en intrication avec la précédente portait plus sur l'évaluation des effets produits par les activités d'animation (culturelles, éducatives et sociales), donc quelle que soit l'appellation par laquelle on les désigne :

- En Europe, où la tendance au développement d'une économie néo-libérale s'affirme de plus en plus, l'animation ne risque-t-elle pas de s'insérer, de façon privilégiée, dans une politique de marchandisation des services au détriment de l'accès démocratique aux droits (à la culture, à la santé,

---

<sup>1</sup> Ces quelques pages sont extraites de l'ouvrage paru en juillet 2004 chez l'Harmattan, intitulé « L'animation professionnelle et bénévole- 3 continents- 20 pays- 27 contributions- 33 auteurs ». Il est dirigé par Jean-Claude Gillet, professeur émérite à l'Université Michel de Montaigne (Bordeaux 3), dans une collection créée par le même et le professeur Jean-Pierre Augustin, dont le titre est « Animation et territoires ». Dans la même collection ont paru en 2005 les actes du colloque de ce même nom.

à l'éducation, à un environnement préservé, etc.) ? Qu'en est-il des relations entre économie marchande, services publics et tiers secteur (c'est-à-dire l'économie sociale et solidaire liée à la vie associative, support juridique premier de l'animation bénévole et professionnelle) ?

- Dans un contexte de mondialisation de l'économie et des cultures, plus souvent sorte de paravent de la domination des Etats-Unis que déploiement des intelligences et des savoirs de chaque nation, quels liens l'animation et ses analogies peuvent-elles créer pour permettre, favoriser et développer la démocratie participative, la place des citoyens dans la décision publique, ainsi que la rencontre et l'échange entre les différentes cultures qui constituent autant de systèmes symboliques d'interprétation du monde ?

- Faut-il ou non considérer comme pertinente, aujourd'hui, la perspective d'une libération éducative des personnes et des groupes sociaux, par delà l'école obligatoire, à travers les pratiques du loisir, du temps libre, de la récréation, du jeu, du sport, du tourisme, vantées hier par l'Education populaire et aujourd'hui par l'Animation ? A quelles conditions ?

Enfin, il semblait nécessaire d'interroger la façon dont l'ensemble de ces pratiques d'animation s'organise dans des lieux et des espaces particuliers de socialisation :

- Comment les installations et équipements publics ou privés deviennent-ils des supports de l'action collective d'animation ? Comment nombre d'interventions s'inscrivent-elles dans une perspective de territorialisation et de développement local ?

A cet effet ont été sollicités des chercheurs et des enseignants-chercheurs, des praticiens ayant produit une littérature de type scientifique en Amérique du Nord, en Amérique centrale, aux Caraïbes, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Europe. Cet ouvrage propose 27 contributions concernant 20 pays et présentant de façon descriptive, analytique et critique l'animation et ses analogies à travers 3 continents selon cinq axes d'investigation concernant les fondations, le contexte politique et le rôle des acteurs, les approches scientifiques, les modèles de formation, les espaces de pratiques.

Ces différents articles sont restés dans leur langue d'origine lorsqu'ils ont été envoyés sous cette forme : en effet cette volonté de garder un caractère multiculturel aux travaux et aux productions est le résultat d'une décision politique du colloque, marquant ainsi symboliquement le refus de toute domination d'une langue, d'une culture ou d'un pays sur un autre. Nous en faisons une synthèse pour chacun d'entre eux afin de les rendre accessibles à tous les francophones.

En conclusion, ceux qui pensaient que la notion d'animation était une spécificité uniquement franco-française en sont pour leurs frais, même si, d'une part, l'état des lieux est inégal entre les différents pays représentés et si, d'autre part, l'influence de la France, puis de l'Espagne à sa suite, n'est pas niable dans ce mouvement. Il faut aussi ne pas oublier que tous les pays du monde ne sont pas représentés ici. Un colloque organisé en Afrique en 2005 a permis l'approche d'un autre continent qui ne figure pas dans cet ouvrage, continent où l'animation n'est pas absente tant sur le plan théorique que pratique.

Par ailleurs, il semble (et ce sont là des informations recueillies par Jean-Pierre Augustin au cours d'un colloque international récent sur le sport) que le terme animation commence à apparaître en Grande-Bretagne, ce qui semblerait signifier que le travail social communautaire correspondant à la tradition anglo-saxonne (et que l'on retrouve notamment dans les pays du nord de l'Europe et aux Etats-Unis) ne serait plus le seul cadre de référence dans le champ de l'action sociale et culturelle...

A la lecture de cet ensemble de textes (*il s'agit de 27 textes présentant l'animation dans 20 pays*), que faut-il retenir d'un point de vue critique et prospectif ?

1) S'il est démontré que l'Education populaire à peu près partout a été le premier vecteur fondateur d'un mouvement de recherche de l'égalité pour l'accès de tous à l'éducation et à la culture, l'animation, pour sa part, semble surgir souvent dans des périodes (heureuses disent certains) de résistance aux dictatures ou à la guerre (parfois civile), et aussi dans des périodes de transition vers une révolution ou la démocratie. Les cas de l'Espagne, du Portugal, de la Hongrie, du Liban, de Cuba, du Chili par exemple sont significatifs de ce point de vue. Comme si dans ces phases socio-historiques d'appel au changement, puis de sa réalisation, l'animation représentait une certaine façon de briser les carcans anciens et de révéler une espérance répondant à des aspirations de transformation sociétale.

2) L'animation serait politiquement consubstantielle du modèle démocratique dans sa version participative. En Europe et plus encore en Amérique latine, on retrouve généralement l'idée, à travers la mise en œuvre de politiques d'animation, d'un approfondissement de la démocratie et du

développement de la mobilisation citoyenne. Elle permet aux individus et aux collectifs de devenir des sujets politiques et des acteurs sociaux dans la recherche d'une dimension horizontale, la construction de réseaux d'échanges décentralisés, avec une articulation variée, complexe, conflictuelle parfois avec les structures institutionnelles de la démocratie représentative : des logiques coopératives, alternatives, contradictoires, interactives ou médiatrices sont alors en jeu selon les situations variées issues des contextes de chaque pays. Le message parti de Porto-Alegre et finalisé dans le Forum Social Mondial et ses diverses conjugaisons locales ou continentales est sous-jacent ici avec le slogan « démocratiser la démocratie », avec parfois une dimension spirituelle affirmée qui n'est pas sans rappeler la théologie de la libération et la pédagogie des opprimés.

3) Comme en France, divers courants se manifestent, avec une grande diversité de pratiques, de multiples champs d'intervention et lieux d'exercice (et pas seulement à destination de la jeunesse comme public privilégié), des appellations incontrôlées ou des glissements de sens qui construisent un véritable kaléidoscope : l'animateur comme technicien en récréation, travailleur social, animateur social équivalent d'un animateur communautaire, promoteur culturel, leader, moniteur, pédagogue social, agent de développement, etc. Une grande confusion sémantique semble s'en dégager puisque certains auteurs assimilent l'animation à d'autres fonctions sociales et culturelles dans une sorte d'équivalence (animation sociale = travail social communautaire) ; d'autres l'incluent dans des appellations qui leur semblent plus pertinentes par la portée générale qu'elles supposent (animation < récréation) ; les derniers enfin, à l'inverse, incluent d'autres champs ou fonctions qui peuvent faire de l'animation un champ autonome avec une sorte de chef d'orchestre (l'animateur > le technicien, le militant, le leader, l'agent de développement, le médiateur réunis).

4) Beaucoup d'auteurs présentent l'animation plus comme une méthodologie d'intervention que comme un secteur professionnel, tout au moins au stade de développement qui est le leur (en particulier en Amérique latine, mais pas seulement). Certains justifient cette orientation en s'appuyant sur des concepts liés à la psychosociologie autour de la dynamique des groupes restreints et la communication, voire de l'analyse institutionnelle par les parfums d'autogestion libertaire qu'elle véhicule. Et en même temps plusieurs pays signalent les débuts d'une professionnalisation du champ de l'animation, y compris en Amérique latine (par exemple le Pérou, la Colombie, l'Equateur, Cuba, et aussi le Québec ou le Liban, pour ne pas citer que les seuls pays européens) avec les formations qu'une telle situation implique.

5) Ce constat contradictoire se prolonge autour de la question de la signification de l'animation comme méthodologie, ce qui nous rappelle les débats que connaissent les acteurs de l'animation en France depuis quasiment qu'elle existe. Est-elle transformatrice ou bien adaptatrice ? Relève-t-elle de la commande sociale ou de la demande sociale ? Est-elle une technique devenue aseptisée, désormais instrumentalisée dans les enjeux politiques et économiques par les divers décideurs et financeurs dont les animateurs dépendent (ce qui expliquerait, et on le voit aussi bien en Europe qu'en Amérique latine, le glissement de l'ASC vers la gestion culturelle plus proche des valeurs libérales de marchandisation des objets et produits symboliques, que ce soit dans la culture au sens classique du terme ou, dans une définition plus anthropologique et élargie, aussi dans le sport, le loisir, le temps libre, la récréation, le tourisme, le patrimoine, etc.) ? Intègre-t-elle à la consommation aliénée et aliénante ou porte-t-elle des graines de contestation ? Concerne-t-elle les fins ou les moyens ? Faut-il l'assimiler à une stratégie ou à des finalités ? Est-elle porteuse de changement par sa praxis ou située dans un pragmatisme et une gestion négociée ? Sa normalisation est-elle le prix à payer pour sa reconnaissance ? L'animation sociale est-elle un travail social de prévention original ou de réparation traditionnelle ? L'animation est un lieu de conflits sur son sens, à l'image des conflits et des rapports de forces qui traversent les sociétés-porteuses sur les directions qu'elles prennent qu'elles pourraient prendre ou qu'elles devraient prendre.

6) Il reste enfin un aspect du débat qui distingue la France de tous les autres pays représentés dans cet ouvrage. C'est la question de l'utilisation du concept de « communauté ». Pratiquement tous les auteurs l'utilisent, alors qu'il hérisse la tradition républicaine française en ces temps crispés qui « dévoilent » une lutte sourde entre un communautarisme qui ne pourrait que se révéler résolument intégriste et un centralisme jacobin qui ne pourrait qu'être assimilé à un étrangleur de libertés. Le

Robert (dictionnaire historique de la langue française, tome 1, Paris, 2000) nous explique que « le mot désigne un ensemble de personnes et, abstraitement, l'état de ce qui est commun à plusieurs personnes... En particulier une communauté religieuse (...) et, depuis peu, s'emploie avec des spécialisations administratives (*communauté urbaine*) ... Il a pour dérivé communautarisme ».

La psychologie sociale analyse depuis longtemps les communautés de pensée et d'action qui structurent les rapports sociaux dans les groupes, mais le poids de notre histoire française (en particulier au XVIIIe, XIXe et XXe siècles), celle de la lutte contre les corporations inhérentes à la royauté, puis pour une laïcité en butte aux congrégations religieuses, celle de la peur moderne d'une perte d'identité par l'accueil (plus ou moins accepté) d'autres cultures dans une découverte et un échange négocié rend méfiante une partie non négligeable du peuple français. On peut le comprendre, mais est-il légitime que les travailleurs sociaux et les animateurs en particulier évacuent cette dimension de la réflexion dans leur action quotidienne aux côtés des publics auprès desquels ils interviennent et avec lesquels ils agissent ? Pourquoi en faire une question taboue au lieu de s'en saisir et provoquer ainsi un débat salutaire et nécessaire aujourd'hui, compte-tenu des enjeux évoqués ci-dessus.

Cet ouvrage n'est que le premier d'une longue série (nous le souhaitons) dans une collection que nous voulons de qualité pour aider tous ceux qui sont engagés d'une façon ou d'une autre dans l'animation professionnelle ou volontaire. Pour des raisons politiques de non domination d'une langue ou d'une culture sur une autre, c'est délibérément que certains textes sont présentés dans leur langue d'origine. Certes cela peut représenter un effort évident pour certains lecteurs, mais cette démarche ouvre aussi une lecture dans d'autres territoires que la France. Certains vont peut-être la considérer comme un gadget utopique, mais comme l'écrit Eduardo Galeano « ¿ Para qué sirve la utopía ? Para eso sirve : para caminar ».

# Le tourisme social face aux pratiques touristiques émergentes : rupture et/ou continuité

*Greffier Luc*

Maître de conférences, IUT Michel de Montaigne, UMR 5185 ADES CNRS

En France, la notion de tourisme social est apparue au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de plein emploi et de relative sédentarité des classes populaires. Des militants inventifs d'alors, considérant les temps libérés des contraintes du travail comme des vecteurs de développement social et culturel, se sont engagés dans des expérimentations visant à faciliter l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous.

Alors que nous venons de fêter le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la loi sur les congés payés, que le libéralisme économique précarise une part de plus en plus grande de la population, que s'est développé une véritable métaculture partagée du modèle vacancier, que les systèmes spécifiques de mutualisation ou redistribution se réduisent à minima, que les modes d'intervention sociale mettent en avant l'initiative individuelle au détriment de l'action collective, nous souhaitons évoquer ici la question de la pertinence du projet historique d'un tourisme social fondé sur des valeurs qui ne semblent plus faire sens dans la société contemporaine.

## I - Tourisme, de l'utopie du départ pour tous vers les réalités d'un tourisme de masse

Les activités touristiques, souvent critiquées<sup>1</sup> bien que très largement pratiquées, apparaissent du point de vue des problématiques sociales comme un objet secondaire, réservé aux nantis qui, en plus d'avoir la chance de travailler, se permettraient de faire des choix immatériels et coûteux de départs en vacances. Réservé à l'origine aux classes nobiliaires et bourgeoises, le tourisme s'est peu à peu diffusé vers les classes intermédiaires et populaires pour devenir un phénomène social massif (65,9 % des français de plus de 15 ans sont partis en vacances en 2005)<sup>2</sup>. Pour certains, ce taux de départ semblerait atteindre ses limites car lié à la conjonction de deux phénomènes : celui du *non-départ* volontaire de personnes qui font le choix d'autres pratiques (environ 10 %), et celui de l'exclusion des vacances pour des raisons souvent économiques, parfois professionnelles, familiales ou de santé<sup>3</sup> (environ 25 %). Ainsi, l'utopie de l'accès aux vacances pour tous, défendue par les fondateurs du tourisme social reste un projet non abouti. Les différents acteurs mobilisés dans cette conquête du « droit aux vacances » ont perçu très tôt la nécessité de défendre leur identité singulière dans le champ du tourisme tant au niveau national (par la création de l'UNAT en 1920) qu'au niveau international (par la fondation du Bureau International du Tourisme Social en 1963). Ce bureau, dont le dernier congrès mondial<sup>4</sup> s'est déroulé sur le thème du développement et de la solidarité, a été à l'origine de la production de deux textes identitaires essentiels, la charte de Vienne et la déclaration de Montréal.

En 1972, la charte de Vienne présentait le tourisme comme un fait social fondamental et demandait aux opérateurs de développer leurs engagements pour qu'il soit un moyen d'épanouissement et de maturation humaine accessible à tous. A ce titre, on peut dire que les acteurs de l'époque revendiquaient la fonction socio-éducative du secteur, certains ambitionnant même une fonction sociopolitique. Dans ce contexte, la fonction d'animation touristique était chargée d'une mission proche de celle défendue par les mouvements d'éducation populaire motivés par une finalité de transformation sociale.

---

<sup>1</sup> Pour Georges Cazes (1999) le tourisme représente les nouvelles colonies de vacances, pour Marc Augé (1997) le tourisme est la forme achevée de la guerre, pour Pierre Sansot (1998) le tourisme participe de la fébrilité de notre société, pour Pierre Aisner (1983) le tourisme défigure, colonise, détruit, folklorise, larbinise, corrompt...

<sup>2</sup> Source direction du tourisme / TN Sofres 2005.

<sup>3</sup> « Chaque année quatre Français sur dix ne partent pas en vacances », *INSEE première* n°734, août 2000.

<sup>4</sup> Le congrès du BITS s'est déroulé du 10 au 16 mai 2006 à Aubagne (Bouches du Rhône).

La crise économique de la fin des années soixante-dix, l'évolution de la demande touristique en partie liée à un phénomène d'acculturation au modèle consumériste dominant, l'internationalisation des pratiques vacancières, se traduisent en 1996 par la formulation d'un nouveau cadre de référence : la déclaration de Montréal. Celle-ci défend dans son article 13 « *l'exigence de qualité de toute gestion touristique* » et met en avant les préoccupations environnementales dans une logique qui tend à concilier « *développement touristique, protection de l'environnement, et respect des populations locales* ». Cette déclaration est également l'occasion d'une mise à distance d'une lecture trop juridique qui identifierait le tourisme social seulement à partir du statut des opérateurs. Ainsi, « *toute entreprise de tourisme (association, coopérative, mutuelle, fondation, fédération, entreprise à caractère non-profit, société...) dont l'acte fondateur ou l'objectif principal indique clairement poursuivre un projet d'intérêt général et rechercher l'accessibilité du plus grand nombre aux loisirs touristiques - se démarquant ainsi de la recherche du seul profit maximal - peut revendiquer son appartenance au tourisme social* »

On voit ici que la notion de tourisme social défendue par ceux-là même qui s'y réfèrent a évolué au cours d'un quart de siècle, d'un projet à forte connotation idéologique, vers un projet plus consensuel et contextualisé, ce qui présente le risque d'une dilution de celui-ci dans le champ du tourisme en général. Mais avant de s'engager plus avant dans cette hypothèse, une courte analyse, contemporaine du système « tourisme social » semble nécessaire afin d'identifier les différents types d'acteurs agissant dans le secteur.

### *1. Les opérateurs de l'économie sociale*

Quantifier le nombre d'établissements ou de lits du tourisme social est une épreuve difficile tant les opérateurs et les équipements sont disparates et nombreux : les chiffres tentant de dénombrer les capacités d'accueil oscillent en fonction des documents de référence entre 500 000 et 800 000 lits, parfois même 900 000 lits comme l'annonce Jean Froidure (1997).

Cette offre peut être segmentée en fonction de son accessibilité en repérant *l'offre banalisée* créée par les associations de tourisme avec l'aide des fonds publics ou sociaux, accessible à tout public et *l'offre à accès réservé* développée par les comités d'entreprise et structures assimilées dont l'accès reste limité à l'usage des mandants des organisations gestionnaires. Deux formes de tourisme social peuvent ainsi se dessiner, le *tourisme social associatif* et le *tourisme social corporatiste*. Dans les deux cas, il s'agit bien d'installations qui ont le plus souvent vu le jour grâce à des systèmes d'investissement (aides à la pierre ou mutualisation de fonds sociaux).

Une partie (240 000 lits) de l'offre d'hébergement banalisé est gérée par des opérateurs affiliés à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT)<sup>5</sup>, qui revendique une fonction de « tête de réseau » pour le secteur. En 2003, cette union rassemblait 1347 équipements qui avaient accueilli plus de 5,3 millions de personnes (37,1 millions de journées vacances) pour un volume d'activités estimé à environ 1,3 milliards d'euros. La fréquentation de ces équipements subit ces dernières années (de 1995 à 2003) une tendance à la baisse, tant en nombre de journées vacances réalisées (d'environ 40 millions vers 37, soit moins 7 %) qu'en nombre de personnes accueillies (de 6 millions vers 5,3, soit moins 10,7 %) et une croissance du nombre de personnes accueillies aidées (de 830 000, soit 14 % de la population accueillie, vers plus de 1 million, soit 19 % de cette même population).

A coté de cette offre associative existe une offre touristique non banalisée produite par le secteur des comités d'entreprise et évaluée selon Jean Froidure (1997) à un peu moins de 100 000 lits. Cette capacité d'accueil ne reflète qu'une partie des activités de ce secteur puisqu'il sollicite très régulièrement des prestataires dont ceux identifiés précédemment. L'offre de vacances proposée aux salariés des entreprises concernées s'inscrit dans un contexte où les dotations attribuées aux comités ont tendance à stagner, voire à diminuer du fait de la diminution quasi générale des masses salariales, alors que les demandes des salariés (qui sont de plus en plus exigeants en termes de qualité d'hébergement et de service) s'orientent vers des pratiques banalisées au détriment des équipements collectifs.

Dans ce double contexte, il semblerait que se dessine une volonté de rapprochement entre les associations de tourisme et les syndicats gestionnaires des comités d'entreprise, concrétisée par la

---

<sup>5</sup> Fondée en 1920 à l'initiative de l'Automobile club de France, du Club Alpin Français et du Touring-Club de France.

signature, en 2001, d'une déclaration commune entre l'UNAT et cinq grandes centrales syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO). Cette déclaration qui exprime « *la volonté des signataires de concourir au développement de l'accès aux vacances pour tous* » a pour objectif de permettre, « *par le développement des partenariats et la mise en commun des moyens dont ils disposent* », d'éviter la fermeture pure et simple de certains établissements gérés par les opérateurs du tourisme social.

## 2. Les Collectivités Territoriales

Même si elles sont souvent oubliées lorsque l'on évoque le tourisme social, les collectivités locales ne jouent pas moins un rôle important dans ce secteur. S'appuyant sur une conception historique française du service public<sup>6</sup>, nombreuses d'entre-elles tentent de faciliter, par leurs interventions directes ou indirectes, l'accès aux vacances et aux loisirs pour le plus grand nombre. C'est ainsi que l'on peut dire que « *la coopération entre les collectivités locales et les opérateurs du tourisme social a été la base même de la démarche de création de la plupart des villages de vacances et de gîtes familiaux* » (Lanquar et Raynouard, 1995). Cependant, ces collectivités territoriales sont de plus en plus confrontées à des difficultés de gestion d'un patrimoine parfois ancien et de choix politiques concernant l'arbitrage de leurs interventions en matière sociale et culturelle.

## 3. L'Etat et les politiques sociales du tourisme

Le contexte historique et économique a rapidement conduit les opérateurs du tourisme social à devenir des interlocuteurs de l'Etat. Celui-ci joue en effet un rôle essentiel par sa compétence à structurer des espaces et des temporalités permettant le développement des pratiques touristiques, mais également par sa capacité d'intervention directe en matière de subvention. Si la période des trente glorieuses peut être définie comme celle d'une collaboration entre les associations de tourisme et l'Etat, la crise du milieu des années soixante-dix a sonné le glas d'un engagement fort de ce dernier en matière de tourisme social. Cette situation, loin d'être contredite par l'arrivée de la gauche socialiste au pouvoir en 1981, a renvoyé les opérateurs face à leurs préoccupations gestionnaires et enterré alors l'espoir du tourisme social. Celui-ci, pourtant, est réapparu avec le mandat du secrétariat d'Etat au Tourisme de Michelle Demessine (1997-2002) qui a fait de « *l'accès de tous aux vacances et aux loisirs l'une des priorités de sa politique en faveur du développement audacieux du tourisme dans notre pays* »<sup>7</sup>, avant d'être de nouveau réduit au silence par l'arrivée d'un gouvernement libéral.

a) La création en 1999, dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions, d'un Groupement d'Intérêt Public appelé Bourse Solidarité Vacances (BSV) devait contribuer à faire « *vivre le droit aux vacances pour tous* ». Après une période d'engagement de l'Etat dans ce dispositif, on peut noter que les crédits consacrés au soutien du tourisme social sur le chapitre 44-01 article 21-30 (concernant la Bourse Solidarité Vacances), ont été pratiquement divisés par trois à partir de 2002.

b) La revalorisation (doublement des crédits en 1998) du plan patrimoine a accéléré un processus qui a permis en dix ans (1988-1998) d'accompagner la modernisation de plus 100000 lits dans plus de 500 structures. Au total l'Etat s'est engagé durant cette période pour l'équivalent de 50 millions d'euros générant ainsi un investissement total de 280 millions d'euros, financé conjointement par les collectivités locales et les fonds propres des associations. Cette politique volontariste a été affirmée par le lancement en 2000 d'un plan de consolidation des équipements du tourisme social (second plan patrimoine) pour un projet global concernant 350 villages de vacances. Cependant, après cinq ans d'existence, ce plan est aujourd'hui mis en péril. En effet, la baisse significative des abondements financiers en 2005 aboutit à une loi de finances 2006 qui ne comportait pas le moindre financement du plan de consolidation du patrimoine du tourisme social.

c) En 1999, le secrétariat d'Etat a accompagné la mobilisation des acteurs associatifs en organisant des Etats Généraux du Tourisme Social et Associatif. Les mille deux cents participants rassemblés à la Défense eurent ainsi l'occasion de se projeter vers l'avenir en analysant leur positionnement dans un secteur d'activité touristique en pleine mutation, dans une société elle-même en pleine transformation. Il a découlé de cette manifestation la création d'une Coordination Nationale

---

<sup>6</sup> Cette conception s'oppose à une conception anglo-saxonne - public utility - qui trouve ses racines dans la philosophie du droit anglo-saxon de la Common Law. L'objectif de cette dernière est d'établir un équilibre entre les intérêts des usagers qui achètent et utilisent le service et les intérêts des entreprises qui le produisent.

<sup>7</sup> Introduction au document de présentation des Etats généraux du tourisme social et associatif, 6 et 7 mai 1999.

du Tourisme Social et Associatif (CNTSA) qui se donnait alors comme ambition l'élaboration de pistes pour la mise en œuvre de politiques sociales pour les vacances. Trois thèmes relevant de la mission consultative de la coordination auprès de la ministre étaient identifiés, l'accessibilité (droit aux vacances pour tous), le partenariat (juridique et technique) et le patrimoine (rénovation et soutien à l'innovation). Cette coordination est actuellement en sommeil.

Au regard de ces quelques éléments, on peut dire que les relations entre l'Etat français et les associations de tourisme, au même titre que les associations d'éducation populaire ou les associations en général, sont de plus en plus fragiles, au risque de disparaître avec la disparition de ces dernières. Alors que le XXe siècle a été le siècle de l'invention du tourisme, il semblerait bien que l'Etat français s'engage aujourd'hui dans une logique libérale laissant toute sa place au marché pour réguler les pratiques touristiques. Cet abandon des politiques sociales du tourisme présente le risque d'accentuation d'une double fracture : celle ancienne différenciant ceux qui partent et ceux qui ne partent pas, et celle plus récente qui se creuse entre ceux qui partent (encore mais jusqu'à quand ?) exceptionnellement une fois par an ou tous les deux ans, et ceux, privilégiés, qui partent régulièrement plusieurs fois par an et font vivre ainsi les grands rendez-vous de la mobilité vacancière.

#### 4. *L'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances*

Le concept de chèque-vacances (REKA) né en Suisse en 1939 a été transféré en France pour les salariés des grandes entreprises publiques et privées en 1982, puis des petites et moyennes entreprises en 2000. Cette formule participe à la solvabilisation des vacanciers tout en leur permettant de conserver leurs capacités de choix de départ ou de consommation et semble correspondre aux attentes des salariés : en 1984, l'équivalent d'environ 1 million d'euros de chèques étaient échangés, en 1989 ce chiffre se montait à plus de 100 millions d'euros, pour dépasser les 900 millions d'euros en 2004. Ces chèques-vacances sont principalement utilisés pour l'hébergement, les voyages et les transports, la restauration dans un contexte de diminution de la part de marché du secteur associatif au profit du secteur privé.

En complément de son activité d'émission et de gestion des chèques-vacances, l'ANCV s'engage de manière volontariste dans une fonction sociale en finançant deux dispositifs :

- un fonds de subventions est abondé par les excédents d'exploitation et utilisé pour la rénovation des équipements à vocation sociale : entre 1994 et 2004, plus de 1100 projets de modernisation et d'aménagement ont été financés pour un montant de 46 millions d'euros (dont 8,6 en 2004) ;

- une « Bourse Vacances » est quant à elle valorisée par la contre-valeur des chèques non utilisés ou non remplacés au bout de trois ans après leur émission : ainsi, entre 1987 et 2002, plus de 160 000 personnes ont bénéficié de 10,3 millions d'euros d'aides de l'ANCV pour vivre un premier départ en vacances accompagné par des opérateurs associatifs.

#### 5. *Les Caisses d'Allocations Familiales*

Les Caisses d'Allocations Familiales ont consacré une place importante à l'aide au départ en vacances et aux loisirs des enfants et des familles et ainsi participé activement au développement du tourisme social. Les mutations des pratiques vacancières et de loisirs, le glissement progressif vers une société des temps libérés, les changements ou recompositions politiques ont conduit les CAF à faire évoluer leurs axes d'intervention pour mieux s'adapter aux réalités sociales. Elles assument l'évolution de leur politique familiale en remplaçant peu à peu les *bons-vacances* (qui étaient peu utilisés, seulement 30 % environ des bons émis étaient valorisés) par la mise en œuvre de politiques plus participatives et par des expérimentations d'accueils collectifs. En 2005, la branche famille a initié une nouvelle prestation de service vacances à destination des familles nécessitant un accompagnement socio-éducatif pendant leur séjour. Les familles sont accueillies en même temps et dans les mêmes lieux que la clientèle habituelle par des opérateurs agréés qui répondent à un cahier des charges précis. Ce dispositif, géré de façon mutualisée par la CAF de Montpellier permet aux familles de bénéficier d'un accueil personnalisé, ainsi que des prestations et activités proposées par les structures d'accueil.

## II - Emergence et développement de « nouvelles » formes de tourisme ou recontextualisation du projet de tourisme social ?

Les enjeux liés au développement d'une activité touristique sur un territoire donné sont multiples et complexes. Comme l'évoque un dicton populaire, « *le tourisme est comme le feu, il peut faire bouillir la marmite mais aussi brûler la maison* ». Les problématiques spatiales, partagées entre construction territoriale et consommation d'espace (Greffier 2006), se traduisent régulièrement par des situations conflictuelles générées par l'emprise des « territoires indigènes » à des fins touristiques. Souhaitant se démarquer des logiques mises en œuvre par l'industrie touristique de masse, une multitude de petits opérateurs se positionnent depuis quelques années sur des secteurs identifiés de manières diverses : tourisme alternatif, tourisme intégré, tourisme vert, tourisme solidaire, tourisme équitable, tourisme durable, écotourisme... Ils viennent compléter l'offre organisée et se caractérisent par leur volonté annoncée de rencontre et d'échange avec les populations locales, dans le respect des environnements naturels, culturels ou sociaux. Traditionnellement, ces nouvelles pratiques touristiques sont abordées de manière distincte selon qu'elles se développent sur les territoires des pays émetteurs (pays riches) ou dans les pays en voie de développement. Cette distinction n'est sûrement pas sans intérêt, les écarts culturels et économiques entre visiteurs et visités n'étant pas de même amplitude selon les territoires touristiques concernés. Cependant, nous pouvons considérer que la nature même de ces rapports n'est pas fondamentalement différente et qu'elle est d'abord induite par les comportements individuels et collectifs des voyageurs et des opérateurs touristiques. Certains argumentent que les pratiques touristiques sont un merveilleux vecteur de brassage social et de rapprochement entre les populations et les cultures et constituent des moyens d'existence pour des peuples et des territoires confrontés à des questions de survie matérielle ou culturelle à condition d'être menées à bien par les acteurs locaux eux-mêmes. D'autres y voient une nouvelle forme d'envahissement (des territoires ruraux par les urbains) ou de colonialisme (des pays riches vers les pays des *Suds*) qui transforment les autochtones en simples figurants et les voyages en safaris humains (Derrière la carte postale, du safari animal au safari humain, documentaire de Vincent Leduc, 2006, 52mn). La limite entre les deux archétypes est loin d'être distincte et les tenants de l'une ou l'autre position n'ont pas fini d'opposer leurs arguments, de même que l'on pourrait s'interroger sur l'ambivalence de nos propres comportements vacanciers.

Concernant les pratiques touristiques réalisées sur le territoire national, de nombreux réseaux spécifiques<sup>8</sup> animent les activités intégrées qui se caractérisent la plupart du temps par l'affirmation d'une relation directe entre le « vacancier » et son « hôte », le premier renouant avec le principe d'une auto-organisation de ses vacances (tout au moins pour la réservation des hébergements), le second jouant une fonction de médiation entre le visiteur et le territoire. Cette relation proximale avec l'espace touristique est souvent perçue comme garante d'authenticité et de tranquillité, deux des éléments essentiels recherchés par les vacanciers.

A l'échelle internationale, une multitude de micro opérateurs touristiques (originaires ou non des pays récepteurs) proposent une offre extrêmement disparate de voyages organisés le plus souvent pour des groupes restreints. L'UNAT, qui ne s'est pas trompée sur les enjeux liés à ces nouvelles pratiques, a mobilisé depuis trois ans un collectif sur le thème du tourisme solidaire. Ce collectif propose différentes actions réalisées dans un cadre partenarial associant les opérateurs touristiques membres de l'Union, les ministères du tourisme et des affaires étrangères, la conférence permanente du tourisme rural et des organisations non gouvernementales de développement. Cela s'est traduit par l'édition de deux brochures « *D'autres voyages, du tourisme à l'échange* » en septembre 2002 et « *Tourisme solidaire, des voyages vers l'essentiel* », en mars 2005, et par l'élaboration d'une grille d'analyse des pratiques structurée en cinq points : la sensibilisation des voyageurs (avant et après le voyage), les contacts avec les populations locales (activités partagées, rencontres, logement chez l'habitant...), les problématiques environnementales (gestion de ressources, des déchets...), l'implication dans des projets de développement local (portés par les autochtones), les retombées économiques locales (prestataires, circuit de paiement...).

---

<sup>8</sup> Gîtes de France, Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, Rando Accueil...

Bien qu'encore marginales<sup>9</sup>, ces nouvelles façons de voyager semblent indiquer qu'une prise de conscience s'affirme autour des questions relatives à l'éthique du tourisme. Trois types de positionnement complémentaires semblent pouvoir être identifiés : celui lié à la production de documents de chartes, codes, conventions, celui de l'action directe sur les territoires, et enfin celui de la collecte indirecte de fonds.

**Les chartes** relatives à un tourisme respectueux des hommes et des territoires sont nombreuses et proposent des pistes ou des cadres complémentaires concernant les activités touristiques. Ainsi le code mondial d'éthique du tourisme<sup>10</sup>, la charte d'éthique du tourisme du ministère délégué au tourisme, l'agenda 21 pour l'industrie du voyage et le tourisme, la charte du tourisme durable, la charte éthique du voyageur, proposent des éléments de cadrage ou d'orientation à destination des opérateurs mais aussi des voyageurs. Cependant, ces documents restent pour la plupart dominés par une vision libérale, le tourisme ayant avant tout pour objectif la promotion d'un développement économique, le respect des dimensions culturelles, sociales ou environnementales n'apparaissant que comme des concessions.

**Les actions directes** menées sur les territoires prennent appui sur des configurations locales singulières qui rendent difficile l'identification des motivations des opérateurs. Les nouvelles formes de tourisme semblent correspondre à un engagement humaniste « *donner un sens à l'activité de tourisme* », ou encore « *construire un projet touristique qui aille au-delà de la simple satisfaction du touriste mais qui intègre un certain nombre de principes* ». Il s'agit ici, peut-être, d'une réactualisation des valeurs fondatrices du tourisme social, basées sur une revalorisation des dimensions idéelles (l'être) au détriment des aspects matériels (l'avoir). Cette idéologie, déjà mise en avant dans le discours fondateur du Club Méditerranée, qui défendait alors une vision d'un monde où l'homme serait détaché des contraintes matérielles, ne doit pas se limiter à la cause du vacancier, mais bien intégrer l'ensemble des acteurs, y compris les populations locales, au risque de voir se construire un projet de libération de certains par la « soumission » des autres, tel que l'évoquait la campagne d'information du collectif Agir Ici « *pour que les vacances des uns ne fassent pas le malheur des hôtes* ». <sup>11</sup>

**Les actions indirectes** ont pour objectif de collecter des fonds auprès des voyageurs pour financer des actions le plus souvent sans aucun lien avec le tourisme. Ainsi, l'association *Tourism for Development*, fondée en 1998, propose aux opérateurs son label éthique « *voyager c'est partager* » en contrepartie d'une participation financière permettant la mise en œuvre de projets locaux de développement. Si l'intention de départ semble louable et permet de mutualiser des fonds d'intervention recueillis à partir des pratiques touristiques, cette démarche interroge la conception de la solidarité sous la formule suivante : « *peut-on, sous couvert d'engagements financiers, se dédouaner de toute responsabilité concernant ses propres pratiques ?* » En effet, au-delà de la démarche économique volontaire, la labellisation reste avant tout une forme d'engagement moral qui ne présente que peu de contraintes effectives pour les opérateurs. De plus, le risque d'une utilisation purement marketing du label n'est pas à exclure, certains opérateurs communiquant sur ce registre afin d'attirer l'attention de publics ciblés, comme ceux particulièrement sensibilisés au respect de l'environnement.

Comme le notait le document préparatoire d'un rapport pour le Conseil National du Tourisme (Fevre-Greffier, 2002), il n'y a qu'un pas à franchir pour que le tourisme équitable devienne un produit commercial et perde son idéologie d'origine. Même si un des principes du tourisme solidaire s'appuie sur la régulation du nombre de voyageurs, les différentiels économiques entre ceux-ci et les populations locales peuvent conduire à une déstructuration de l'économie locale, entre autre, par le développement d'un artisanat ou de pratiques destinées exclusivement aux touristes, et ce au détriment d'activités traditionnelles auto-suffisantes et notamment de l'agriculture. Au niveau international, face au développement de ces pratiques parfois qualifiées d'ethnotourisme, l'ONU a créé un groupe d'observation et d'étude. Si nombre de chercheurs et d'acteurs se positionnent sur le terrain de la protection des populations locales, d'autres défendent que les phénomènes d'acculturation ou de domination, générés par l'activité touristique, restent minimes à coté de ceux liés aux processus de

---

<sup>9</sup> Selon l'Ipsos, en octobre 2000 : 9 % des français ont entendu parler du commerce équitable, en octobre 2002, ils sont 32 %. Selon le Credoc, le chiffre d'affaires 2005 du commerce équitable représente en France 86 millions d'€uros, toutes activités confondues.

<sup>10</sup> Publiée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (résolution adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 21 septembre 2001).

<sup>11</sup> En référence à la campagne n° 56 du collectif « agir ici, pour un monde solidaire », décembre 2001-mars 2002.

migration, de colonisation ou encore de conquête guerrière des territoires. Sans vouloir ici entrer dans ce débat qui mériterait à lui seul un dossier complet, nous pouvons constater que l'ouverture des territoires et la globalisation des échanges économiques ou culturels sont traversés par des enjeux idéologiques forts : doit-on développer des pratiques protectionnistes risquant de générer des phénomènes d'enclavement et d'isolement des populations, ou doit-on favoriser et accompagner, au-delà des décalages culturels, sociaux et économiques, des processus d'échanges entre les touristes et les populations d'accueil construits sur des bases équitables, c'est-à-dire équilibrées ? Un tourisme équitable ou solidaire responsable devrait intégrer l'ensemble de ces facteurs mais, pour cela, les vacanciers eux même devront faire le deuil de certains principes et comprendre que leur confort et leur bien-être ne doivent pas se faire au détriment des populations et des territoires d'accueil. « *S'il n'y a pas de mauvais touristes, mais seulement des voyageurs mal informés* <sup>12</sup> », le travail d'information ne devra pas se limiter à une appréhension superficielle des phénomènes, mais bien identifier l'ensemble des enjeux liés à l'activité touristique, sans tomber dans le piège justificatif de la différenciation culturelle. Alors que les perspectives mondiales sur le tourisme indiquent un fort développement du secteur, on peut mesurer les enjeux qui s'offrent aux acteurs socioéducatifs, sous réserve que ceux-ci ne ferment pas les yeux sur leurs responsabilités sociopolitiques et ne fuient pas les difficultés en justifiant la cause perdue d'avance ou en diabolisant l'activité elle-même.

### **III - Le tourisme social un acte citoyen : comment partons-nous en vacances ?**

S'il est commun d'opposer les sociétés contemporaines, mobiles et immatérielles, aux sociétés anciennes localisées et stables, le voyage restant limité à l'usage d'une élite, la question de l'utilité des voyages et des vacances reste d'une cruelle actualité. A ce titre, il s'emblerait que certains acteurs développent les stigmates d'une schizophrénie vacancières, ceux-là même qui affirment le rôle positif du départ en vacances accusent de tous les maux les opérateurs touristiques qui participent à l'accueil de ces mêmes vacanciers. Pourtant on peut noter ici, avec Pierre Périer (2000), le formidable vecteur d'intégration sociale que représente le départ en vacances en même temps qu'il peut-être aussi un vecteur de discrimination fort pour ceux qui ne partent pas. En effet, nous avons assisté en 60 ans à un véritable phénomène d'inversion concernant l'accès aux vacances : en 1946 ceux qui partaient en vacances faisaient figure d'exception, aujourd'hui ce sont les non partants qui apparaissent hors de la norme sociale.

La transformation progressive de la société française et son acculturation à un modèle vacancier peuvent être interprétées et analysées à partir d'un double glissement politique et idéologique :

- le glissement politique d'une pratique de « *voyages pédagogiques* », ceux des nantis qui inventent le « *tour* » à l'origine du tourisme, vers une forme de « *pédagogie du voyage* », élaborée dans une démarche volontaire qui accompagne le départ en vacances pour le plus grand nombre ;

- le glissement idéologique d'une « *éthique sociale du départ en vacances pour tous* » (soutenue dès le départ par un engagement de l'Etat) vers une « *éthique solidaire ciblée et limitée à certains* » (correspondant à des choix individuels réservés à ceux qui en ont les moyens).

Ce double glissement correspond à l'évolution d'une société de classe hiérarchisée autour de groupes sociaux organisés vers une société d'agrégat composée de femmes et d'hommes revendiquant une plus grande liberté individuelle. Ainsi, les acteurs du tourisme social, partisans sur des principes d'organisation collectives et de maîtrise du patrimoine se trouvent-ils confrontés à un environnement sociétal global marqué par des tendances lourdes que l'on peut résumer par la place de plus en plus importante des activités de services et par le triomphe de l'idéologie libérale. Le développement d'une société duale accompagnée par la montée du chômage et de l'exclusion, l'accentuation des problèmes liés aux tensions sociales et à la précarisation de l'ensemble des salariés, le développement de l'hypercompétitivité, font passer en arrière plan les politiques sociales du tourisme. Pris en étau entre les logiques de choix des vacanciers et les contraintes économiques d'une part, et leur histoire marquée par une sensibilité aux préoccupations sociales d'autre part, les opérateurs du tourisme social se

---

<sup>12</sup> Charte éthique du voyageur, 1997, Atalante : Tour-opérateur spécialisé dans les voyages d'aventures et de nature à travers le monde.

positionnent sur un marché extrêmement concurrentiel dans lequel la pérennisation des structures passe avant tout par un réalisme économique. Lorsque les systèmes publics de redistribution s'amenuisent ou disparaissent, les choix entre fermeture ou autofinancement ne laissent que peu de place à l'action sociale collective. Mutation nécessaire ou disparition annoncée des opérateurs du tourisme social, accentuation de la fracture entre ceux qui peuvent accéder aux loisirs et aux vacances et ceux qui ne font qu'en recevoir les cartes postales médiatisées, la réactualisation et recontextualisation de politiques sociales en faveur des temps libres représentent des enjeux pour tous : nos capacités d'agir et nos libertés d'usage de ces temps sociaux rudement conquis en dépendent.

Alors que certains se demandent s'ils partiront ou non en vacances, alors que ceux qui partent s'interrogent peut-être sur leur destination, on ne peut passer sous silence la responsabilité de chacun dans cette grande migration estivale. Que nous envisagions de partir chez des amis ou dans une résidence secondaire (ce que font plus de 70 % des français partants en vacances), que nous envisagions d'utiliser les ressources de prestataires professionnels (du tourisme social, du tourisme solidaire ou de toute autre nature), partons en intégrant qu'en tant que voyageurs, visiteurs ou touristes, nous allons rencontrer des femmes et des hommes qui méritent toute notre attention, particulièrement pour la capacité géniale qu'ils ont à produire les territoires touristiques singuliers de nos vacances. Il y a là matière pour reconstruire un vrai projet de tourisme social et d'éducation populaire fondé sur la découverte de l'altérité et sur la qualité des relations entre vacanciers et territoires d'accueil touristique.

## Bibliographie

- Aisner P., et Plüss C., 1983, *La ruée vers le soleil : le tourisme à destination du Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 203 p.
- Augé M., 1997, *L'impossible voyage. Le tourisme et ses images*, Paris, Payot & Rivages, 184 p.
- Cazes G., 1999, *Les nouvelles colonies de vacances ? Le tourisme international à la conquête du tiers-monde*, Paris, L'Harmattan, 335 p. (coll. Tourisme et Société).
- Fèvre H. et Greffier L., 2002, *Tourisme équitable, éthique... de nouveaux engagements citoyens ? Rapport de la mission tourisme social*, Cemea, 73 p.
- Froidure J., 1997, *Du tourisme social au tourisme associatif : crise et mutations des associations française de tourisme*, Paris, L'Harmattan, 190 p.
- Greffier L., 2006, *L'animation des territoires, les villages de vacances du tourisme social*, Paris, L'Harmattan, 260 p. (coll. Animation et Territoires).
- Sansot P. 2000, *Du bon usage de la lenteur*, Paris, Payot & Rivages, 203 p.

# Une relecture de l'œuvre de Le Corbusier

## "Les machines à habiter" ont-elles encore quelque chose à dire ?

Patrick AUBRY

Maître de Conférences, IUT Michel de Montaigne – Université Bordeaux 3

### I - L'histoire qui précède l'œuvre

L'époque de Le Corbusier est comprise entre deux dates : 1887-1965. Ces soixante-dix-huit ans sont inscrits dans une période d'industrialisation conquérante, bouleversée par deux conflits mondiaux autour desquels se développent de nombreux phénomènes sociaux, politiques et culturels de grande ampleur, qui marqueront tout le XXe siècle.

Le 11 novembre 1918, lorsque les plénipotentiaires alliés et allemands signent l'armistice, personne ne se doute qu'ils mettent un terme à beaucoup plus qu'une effroyable hécatombe. La guerre a entraîné la perte des équilibres internationaux, la ruine du système économique européen, la remise en question des régimes politiques et la suspicion à l'égard des valeurs et des idéaux sur lesquels s'était construite la civilisation occidentale. La joie de la victoire dissimule mal une stupéfaction vaguement inquiète devant cette formidable tabula rasa qu'est devenue l'Europe.

Pendant que d'innombrables ligues et associations regroupant médaillés et gueules cassées défilent pour réclamer honneurs et réparation, toute une génération de jeunes hommes, comme le héros du *Diable au corps*<sup>1</sup> après quatre ans de « grandes vacances », se trouve projetée dans la vie adulte. Charles Edouard Jeanneret, qui deviendra plus tard Le Corbusier, est de ceux-ci. Mais à l'encontre du héros du roman de Raymond Radiguet qui, après la mort de Marthe comprend que « l'ordre à la longue se met de lui-même autour des choses », Le Corbusier n'acceptera jamais qu'un ordre, quel qu'il soit, vienne contraindre sa formidable créativité. Précédant ces temps pleins de promesses, d'autres époques avaient déjà généré quelques siècles auparavant utopies et avant-gardes.

Aborder l'œuvre de Le Corbusier, démonter les mécanismes de sa pensée créatrice pour évaluer ce qu'il en reste aujourd'hui, c'est se confronter à son héritage intellectuel. Le Corbusier s'inscrit dans cette perspective, les questions d'architecture et d'urbanisme qu'il a posées au XXe siècle en prônant l'emploi d'éléments invariants puisés dans un répertoire de formes simples et universelles, sont récurrentes depuis plus de deux mille ans.

### II - L'architecture et l'aménagement au centre des utopies de la modernité et des avant-gardes

*Utopie, Modernité et Avant-Gardes* sont trois concepts qui, au cours de l'histoire du monde occidental, vont tout à la fois contester ce dernier et entrer en résonance avec lui. Chacun de ces termes désigne une réalité différente, mais une chronologie précise les relie. Nous sommes en présence de trois éléments qui, depuis les débuts de l'histoire de l'humanité, sont à la source de ce que l'on appelle communément *le progrès*. Le rêve d'une société parfaite remonte à l'Antiquité Grecque. C'est à cette source que Charles Edouard Jeanneret, plus tard Le Corbusier, vient puiser une foi dans l'homme qu'il croit capable de devenir un *homme nouveau*. 2 000 ans avant que Thomas More ne crée le mot, l'utopie est bien présente sous la forme de mythes et de rêves de perfection.

Le rêve d'une société parfaite remonte dans la culture occidentale au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. avec Platon (v. 428-348 av. J.-C.). Il développe une métaphysique de l'harmonie de l'homme et du monde et cherche à définir, pour la cité, des dimensions territoriales, un potentiel démographique, un mode de vie, des structures sociales et un système de gouvernement qui la mettent à l'abri de l'amour immodéré des biens, de la tentation de l'injustice et de l'irresponsabilité. Chacun y a sa place assignée et une fonction. La cité platonicienne est ainsi fondée sur la subordination de certaines classes à d'autres, dans une harmonie favorisant l'émergence des *élites*.

---

<sup>1</sup> Raymond Radiguet, *Le diable au corps*.

Aristote (384-322 av. J.-C.), élève de Platon, rapporte dans la *Politique* (II, 8, 1267-b à 1269-a) que l'urbaniste et architecte Hippodamos de Milet propose de faire coïncider aux quartiers de la ville chacune des fonctions de ses citoyens. Une première ébauche du *zoning*, qui est une des pierres d'angle des théories de Le Corbusier, apparaît ici. Enfin Aristote attribue l'émergence de la nouvelle communauté qu'est la *polis* à un facteur militaire ; les nouvelles règles stratégiques mises au point de son vivant qui visent à coordonner les mouvements des fantassins en formation serrée sur plusieurs rangs de profondeur (en moyenne huit, parfois seize) sont le *laboratoire* de la cohésion sociale, et contribuent ainsi à souder la nouvelle communauté. Le courant utopique ne fait pas l'unanimité et dès ses débuts, Aristophane (445-380 av J.C.) s'oppose à ces rêves par la dérision

Rome se saisira des thèmes utopiques des siècles précédents pour les adapter. Ovide (43 av. J.-C.,- 17 apr. J.-C.), avec ses *Métamorphoses*, réédite l'utopie de la *race d'or*, société sans contrainte et sans arme, vouée à l'économie de la cueillette et vivant dans un printemps éternel.

Après les périodes hellénistique et romaine et durant plusieurs siècles, l'imagination utopique sera supplantée par l'imagination religieuse. La notion de modernité apparue au XVIe siècle est caractérisée par une volonté de vaincre les mystères de la réalité par la pensée scientifique. La modernité désigne à la fois une période de l'histoire humaine inaugurée en Europe et l'ensemble des phénomènes qui la caractérisent.

En plein essor de la pensée humaniste, Thomas More (1478-1533) emploie le mot *utopie*. Utopie, du grec *ou-topos* : (nulle part) et *eu-topos* (lieu de bonheur), est le *pays de Nulle Part*. Thomas More conçoit une utopie à la mesure des difficultés de périples vers des îles heureuses, difficiles d'accès et qui ne peuvent être occupées que par une élite.

Tout au long du XVIIe siècle, les nouveaux textes utopistes s'essoufflent dans la monotonie des descriptions. Au XVIIIe siècle, *L'Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, devient une machine de guerre contre toute superstition et rétrospective. Deux autres ouvrages vont aussi marquer ces temps pré-révolutionnaires : *L'Esprit des lois* et *Le Contrat Social*. De profondes transformations se préparent pourtant dans tous les domaines de l'activité humaine. Des architectes se saisissant de la modernité, la ville devient le creuset de l'angoisse.

Etienne Boullée (1728-1799), Jean-Jacques Lequeu (1757-1825) à la suite de Claude Nicolas Ledoux (1736-1806), soucieux de la restructuration intégrale de la société, imaginent de vastes programmes et font preuve d'une hardiesse reconnue en leur temps, mais pas pour autant acceptée. L'architecture devient l'art de l'utopie, en ce qu'elle rend publiquement visibles et parfois même lisibles, les valeurs morales et politiques qui déterminent l'utopie : tout édifice doit ressembler à sa fonction.

Le XIXe siècle qui se veut scientifique et pratique, voit les utopistes s'attacher aux conditions concrètes de réalisation d'une utopie de l'égalité elle-même, issue d'une utopie de l'industrie. Jean-Baptiste Godin (1817-1888) va réussir là où tous les autres ont jusqu'à présent échoué, il met la puissance économique de la fonderie familiale au service de ses salariés en créant un *familistère*, le *Palais Social* de Guise. L'œuvre de Godin vaut d'être soulignée car le passage du fouriérisme à l'œuvre de Jean Baptiste Godin est une étape importante dans l'histoire des utopies. La mutation du socialisme utopique dénoncé par Marx, au socialisme scientifique s'opère par l'architecture.

L'Occident industrialisé commence à percevoir l'incidence de la science et plus particulièrement de la biologie sur les fonctions psychologiques de l'homme qui, du même coup, peut devenir programmable dans ses actes et ses pensées. Aldous Huxley (1894-1963) met en garde contre la réalisation de l'utopie qui résout le problème du bonheur, en faisant aimer aux gens leur servitude.

Tout au début de la République de Weimar, l'architecte Walter Gropius (1883-1969) fonde le Bauhaus, une école d'art d'un type nouveau. Rétablir une cohérence entre les différentes activités de l'art, supprimer le clivage art-artisanat, fait du Bauhaus une école communautaire et révolutionnaire. Le Bauhaus modifie indéniablement l'environnement quotidien de son temps, mais aussi, tout le reste du siècle, il se singularise par un éloge progressiste de la machine et de la production industrielle.

A Paris, l'exposition Internationale des Arts Décoratifs de 1925 offre aux visiteurs un panorama hétéroclite, elle permet aux architectes Le Corbusier et Konstantin Melnikov (1890-1974) de présenter des réalisations qui sont considérées, de par leur esthétique et leurs méthodes de construction, comme des prototypes. Un véritable *esprit nouveau* et une foi inébranlable dans le progrès président à ces réalisations. Devant cette montée rapide des périls de l'entre deux guerres, les utopies n'ont plus leur place. Seules les avant-gardes, par la remise en question des idées reçues, cherchent de nouvelles voies

dans la façon de penser ou de faire. Les arts plastiques et la littérature manifestent aussi leur désir de changement.

Les mouvements successifs, voire contemporains les uns des autres, qu'il s'agisse du Cubisme, du Purisme, du Futurisme, du Constructivisme, du Dadaïsme, du Surréalisme, vont faire passer le terme d'avant-garde, du singulier au pluriel. La logique des avant-gardes étant une logique de rupture et de renouvellement, la base idéologique commune à tous ceux qui se réclament des avant-gardes est l'acceptation sans condition, comme fait de culture, de la modernité technique : celle de la production industrielle et celle de la vie quotidienne dans le milieu urbain mécanisé.

Charles Edouard Jeanneret né en Suisse, pays à cette époque pauvre et rural, n'a que des échos lointains de cette agitation intellectuelle. Un voyage à Paris en mars 1908, sa rencontre avec Tony Garnier (1869-1948) à Lyon et son stage chez les frères Perret avant son retour à la Chaux de Fonds (ville natale en Suisse) à l'automne 1909, lui font prendre la mesure des enjeux auxquels il sera confronté. Des séjours occasionnels à Paris anticipent son installation définitive. Happé par la modernité, tout au long des années vingt, le Corbusier adhère aux méthodes d'organisation américaines du travail, qui sont alors considérées comme étant à la pointe de l'innovation. Comme beaucoup d'intellectuels européens, il voit dans ces méthodes un moyen de rompre avec la société du début du siècle et une clef essentielle à la rénovation sociale qu'il juge inéluctable.

### **III - La ville, expression du désordre créé par la société industrielle en recherche de solution**

Les représentations de la ville s'élaborent parallèlement à la diffusion du capitalisme marchand et aux progrès de l'administration. Cette rupture n'est pas un simple épisode, mais elle introduit pour longtemps et jusqu'au temps présent une thématique, un regard sur la société, un discours et des pratiques d'intervention. La ville devient mythe, héros collectif et personnifié des bouleversements, des peurs et des espérances du XIXe siècle. Cette ville saturée, submergée de ses déchets et de ses odeurs, la ville populacière toujours prête à ces mouvements de foule dont on ne sait jamais sur quel bord ils se porteront, Victor Hugo (1802-1885) en fait son thème de prédilection tout au long de son œuvre. Il contribue avec d'autres à faire en sorte que les élites se préoccupent de l'intégration de la classe ouvrière au sein de la nation. Cette période est pour beaucoup d'élus municipaux le moment de découvrir les dramatiques conditions d'existence et de logement, en particulier des couches populaires urbaines. Il y a donc péril en la ville et plus encore péril de mort. Toute croissance urbaine est vite assimilée à un phénomène pathologique et un vocabulaire urbanistique spécifique va s'élaborer sur le modèle du vocabulaire médical de l'époque. Si l'urbanisme Haussmanien contribue à l'esthétique de Paris avec ses espaces verts et son mobilier urbain, la volonté d'art demeure néanmoins chez lui seconde par rapport à son désir de faire apparaître un espace moderne de circulation et son réseau complémentaire d'infrastructures.

Toutes ces grandes manœuvres urbanistiques incluent le tracé de parcs et de jardins qui sont de véritables laboratoires d'urbanisme. Le jardin n'est plus un lieu champêtre où l'on oublie la ville, il devient la préfiguration et la maquette d'une urbanité possible.

#### *1. Prototype de la « Machine à habiter »*

A Pessac, (Gironde) en 1925, Le Corbusier entreprend une opération ambitieuse puisque ce n'est rien moins que la préfiguration des quartiers périphériques d'une ville de 3 millions d'habitants qu'il met en œuvre. Ce projet de *Ville contemporaine de 3 millions d'habitants*, repris un peu plus tard sous le nom de *plan Voisin*, est destiné à aider le grand public à visualiser les théories de Le Corbusier en matière d'urbanisme dans un site réel. La cité-jardin à Pessac, baptisée par le maître d'ouvrage : *Quartiers modernes Frugès* (Q.M.F) du nom de son financeur, est en fait un véritable laboratoire. Elle aura été précédée un an auparavant d'un chantier expérimental mettant en œuvre des techniques de construction totalement innovantes, à Lège, toujours en Gironde. Utilisant des « standards », mettant en œuvre des techniques, des matériaux et une conception de l'espace domestique qui déterminent une esthétique nouvelle, Le Corbusier y applique les trois premiers des *Cinq points pour une architecture moderne* : le plan libre, le toit terrasse, les fenêtres en longueur.

Ce n'est pas tant dans l'utilisation constante du béton que Le Corbusier va se singulariser à Pessac, mais dans la variété des supports verticaux quand ce matériau n'est pas moulé au risque d'en compromettre les qualités physiques et de devoir modifier en cours de réalisation ses plans. Il découvre aussi les fonctions constructives, mais aussi décoratives de matériaux légers peu employés dans la construction traditionnelle. Contrairement à la majorité des architectes de son temps qui cherchent à camoufler tout ce qui ne fait pas traditionnel, Le Corbusier, jusqu'à la fin des années trente, exhibe ostensiblement ces matériaux. S'ils n'ont pas de noblesse naturelle, ils arrivent à en acquérir une en contribuant à une utilisation rationnelle de « l'espace minimum ». Ce programme constructif expérimental lui permet aussi de poser l'idée de « machine à habiter ».

Pour les Q.M.F, un plan standard sert de base à tous les types de maisons du lotissement. Sept types de maisons sont bâtis, dans pratiquement tous les types de maisons, l'escalier situé dans la salle de séjour s'impose à l'attention, contribuant ainsi à la « promenade architecturale » chère à Le Corbusier, séparant la zone de vie (salle de séjour) de celle des services (« parloir » et cuisine).

Dans une des publications publicitaires, le texte vantant tous les avantages d'un achat de maison aux Q.M.F est révélateur de la connaissance qu'ont Le Corbusier et Henri Frugès des effets de leur réalisation sur l'opinion :

« L'aspect nouveau de cette villa peut vous faire douter de son confort et de son agrément et vous vous demandez si l'architecture ancienne ne vous offre pas plus d'avantages que l'architecture moderne. (...) MM. Le Corbusier et Pierre Jeanneret (son cousin), deux architectes dont le très grand talent égale la très grande conscience, ont répondu négativement à cette question de la façon la plus éclatante en menant à bien la réalisation du groupe de villas que nous rêvions d'édifier dans la banlieue de Bordeaux ».

Le Corbusier architecte et peintre, ne cherche pas à répondre à des variations qui produisent du pittoresque, mais à imposer une *statique pure* visant à l'universel. Ainsi jusqu'au chantier de Lège (octobre 1924) : *La technique n'est qu'un outil, humblement au service de la conception*. Les déconvenues occasionnées par des outils de chantier inconnus en Europe jusqu'alors, montrent que ce principe évolue à Pessac. Ce sont désormais, selon les règles du taylorisme le plus pur, les techniques qui guident la décision de l'homme et qui par là même conditionnent la conception. Il est surprenant de voir combien ce « chantier rationnel » (les mêmes équipes réalisent toujours les mêmes tâches) dans lequel la gestion du temps, des matériaux et des hommes est l'objet de la plus grande attention, bute sans cesse sur des improvisations rendues nécessaires par l'inadaptation des matériaux entre eux ou leur difficulté de mise en œuvre. Ni l'expérience, ni les analyses, ni les produits existants et disponibles sur le marché ne sont en fait suffisamment avancés ou coordonnés pour atteindre les résultats que Le Corbusier imagine dans l'abstrait, cela d'autant plus qu'il ferait bien volontiers dériver le projet de « villas » des Q.M.F vers un projet intégrant quelques gratte-ciels de vingt sept étages...

« L'équipement » de la machine à habiter est prévu par Henri Frugès qui souhaite que la maison-machine soit livrée en état de marche. Des innovations présentes à Lège sont reprises à Pessac, avec la cuisinière à bois et au charbon qui fournit de l'air chaud en hiver et l'eau chaude dans la salle d'eau. La fosse chimique s'inscrit aussi parmi les innovations. Lors de l'inauguration de la première tranche, Le Corbusier occulte les difficultés rencontrées sur ce chantier qui n'a rien de traditionnel. Il explique :

« Le ciment Portland a remplacé la pierre, la chaux et la brique. Ce mur nouveau avec ses conséquences a permis d'introduire les machines dans le chantier. C'est ici la réforme capitale, exécution plus parfaite, prix de revient réduit... Il se dégage des constructions de Pessac une esthétique inattendue, neuve. Mais cette esthétique est licite, conditionnée par les impératifs de la construction d'une part et d'autre part par les bases primordiales de la sensation architecturale, le volume... Nous n'avons rien admis qui ne fût parfaitement raisonnable. Nous avons posé le problème comme l'industrie sait souvent poser le problème : l'avion, l'auto, etc. sont des machines à voler, des machines à rouler. Nous avons cherché à établir la machine à habiter. Mais comme en chaque homme habite un cœur, nous avons cherché à ce que ce cœur puisse habiter joyeusement la maison. A côté des recherches d'ingénieur, nous avons alors à faire ici les recherches de l'architecte (...) ».

Après la période des « grandes villas blanches » de 1923 à 1930, l'idée de « machine à habiter » va resurgir, dans des dimensions encore peu usitées en France, avec l'Unité d'habitation de Marseille (1945-1952) appelée dès le début « Cité radieuse » par ses habitants, et qui sera le prototype des autres unités suivantes dans d'autres lieux. Si au fil des chantiers successifs les cahiers des charges s'appauvrissent, il n'en reste pas moins que les apparences extérieures restent sensiblement les mêmes. La façade est rythmée aux deux tiers de sa longueur par deux panneaux verticaux déterminant un rapport de surface qui est celui du « nombre d'or » que Le Corbusier aura théorisé sous l'appellation

« Modulator ». Le type constructif retenu, dit « casier à bouteilles », consiste à construire des appartements à l'intérieur d'une ossature indépendante de poteaux et de poutres en béton armé. L'ossature repose sur un sol artificiel qui, situé au sommet des 16 portiques en béton, contient tous les services techniques (canalisations, chaudières) répartis dans trente-deux compartiments accessibles, comparables aux soutes d'un navire. Le Corbusier élimine le métal qu'il a toujours préféré au béton, en raison de sa mauvaise tenue à l'air marin et, surtout, des difficultés d'approvisionnement. Il utilise donc le béton pour l'ossature générale, le bois et le métal pour le second œuvre. Les appartements sont constitués d'éléments standard assemblés sur place. Ils ne sont pas, comme l'envisageait Le Corbusier, préfabriqués puis glissés dans l'ossature telle une bouteille dans un casier (ce système est utilisé à l'heure actuelle dans la construction des grands bateaux de croisière). La *cellule d'habitation* désigne l'entité architecturale et sociale de l'appartement et non un principe de préfabrication. Chaque appartement se présente sous forme d'un élément absolument indépendant, n'ayant aucun contact avec les cellules adjacentes et séparé de l'ossature générale en béton par un appareillage coupe-bruit. Les murs et les plafonds sont construits en béton cellulaire et fibres de bois surfacés de plâtre. Le plancher est en panneaux de bois et repose sur des solives de tôles pliées, elles-mêmes isolées de l'ossature en béton par des boîtes à plomb. Sur le plancher couvert de feutre bitumé, un panneau d'isorel mou, recouvert d'isorel mi-dur et de linoléum, parachève une isolation phonique exceptionnelle. La cuisine est entièrement équipée : évier en inox à double bac avec vide-ordures, plaque électrique pour supprimer le danger du gaz et glacière-réfrigérateur. La surface occupée par la cuisine est minimale et son ergonomie est étudiée pour éviter les déplacements et donc toute fatigue inutile. L'approvisionnement peut être fait à partir d'un casier s'ouvrant dans la rue sans déranger les habitants. L'intérieur des appartements obéit aux lois de l'architecture navale et monacale : rationalisme et simplicité. La finition est assurée par une peinture mate, suivant une polychromie différenciant l'emplacement des logements. Un évident souci de rationalisation conduit à définir trois modules standard :

- le premier module comporte l'entrée, le couloir d'accès, la cuisine et la salle commune
- le second : la chambre parentale, la salle de bains et les toilettes
- le troisième est réservé aux chambres des enfants.

Ces trois modules permettent de multiples combinaisons, depuis la simple cellule pour « célibataire » jusqu'au type E pour des familles de quatre à huit enfants. Le Corbusier emploie 8 combinaisons différentes qui se diversifient en 23 types grâce aux nombreuses variantes spatiales que permet le duplex. Tous les appartements en profondeur sont traversants, à l'exception des logements placés en façade sud. Aujourd'hui, cet immense vaisseau est très convoité. Aucun appartement mis en vente ou en location ne reste libre plus de deux ou trois jours, et une vie associative extrêmement dynamique suscite une convivialité très réelle. La question que nous pouvons nous poser devant une telle exception est : cette qualité de vie est-elle due à une architecture exceptionnelle ou à une volonté militante des résidents eux-mêmes de faire vivre un immeuble qui symbolise bien souvent, à lui tout seul, toute l'œuvre de Le Corbusier ? Pour être allé plusieurs fois à des moments différents de la journée dans les « rues » intérieures et pour être rentré dans plusieurs appartements, nous pouvons affirmer que la qualité architecturale de l'immeuble, l'ergonomie des appartements et leur confort en font une construction suscitant réellement des comportements de proximité amicale, quelles que soient les générations. Un fait cependant est à remarquer : le coût des locations ou des appartements en vente n'attire qu'une population qui, a priori, n'apporte pas avec elle des comportements d'incivilité et que Le Corbusier aurait qualifié d'élite...

Puis viendront sur la lancée de Marseille : Rezé les Nantes (Loire Atlantique) 1948-1955, Briey-la -Forêt (Meurthe et Moselle) 1956-1963 et Firminy (Loire) 1959-1967.

Avec ces quatre réalisations (si on ne tient pas compte d'une unité d'habitation à Berlin), Le Corbusier a donné forme à l'une des recherches les plus fondamentales de l'architecture du XXe siècle. Issues d'une approche radicale de la modernité, les unités d'habitation cristallisent la complexité des conditions économiques, sociales et culturelles de l'Europe d'après guerre. Ce sont des réponses abstraites aux problèmes de l'habitat collectif de la ville moderne, mais elles offrent aussi par la diversité des rapports qu'elles ont noués avec leur site géographique et social particuliers, une grande richesse expérimentale. A ceci s'ajoute le fait qu'elles sont dans la lignée des grandes utopies qui se sont toujours inscrites dans la pierre, le familistère de Guise du milieu du XIXe siècle étant le dernier épisode avant la *Cité Radieuse*. Jean-Baptiste Godin cherche, avec une architecture rationnelle

et un environnement de qualité tant social que physique, à rendre ses ouvriers plus solidaires et plus libres. Les unités d'habitation des années cinquante ne tendent pas vers autre chose.

Pour Le Corbusier, loin de se soumettre à la machine, l'industrialisation de la construction est mise au service de l'homme universel, elle s'achève en une manière d'humanisme. L'œuvre de Le Corbusier procède en règle générale d'une prise de risque. Son œuvre écrite comme son œuvre architecturale ou urbanistique ne laissent pas indifférent et étonnent toujours. Les contenus, le style, la mise en page pour ce qui est de l'œuvre écrite, l'asservissement de la forme aux fonctions, le découpage du foncier par le zoning, l'idée de *maison-outil* qui doit simplifier la vie, ne peuvent, même dans un contexte de machinisme conquérant, que surprendre. Le Corbusier radicalise sa pensée, la maison est une *maison-machine* qui dans une ultime production doit délivrer un *homme nouveau*. Même ses prédécesseurs architectes-urbanistes ou utopistes parmi les plus novateurs, s'ils rêvaient eux aussi d'un homme nouveau, n'ont jamais asséné avec autant de force leur intention.

## 2. *Les Machines à Habiter n'ont plus rien à dire*

Dans l'urbanisme de Le Corbusier, les études de circulation tiennent une place majeure. Des premiers classements viaires d'une « Ville Contemporaine pour 3 000 000 d'habitants » au tracé des rues en « close » des Q.M.F, du projet de la « Ville Radieuse » pour aboutir au système des 7V de Chandigarh, sans cesse différentes formules s'enrichissent. Toutefois aucune des solutions préconisées ne semble pouvoir trouver une application dans les villes d'aujourd'hui. Nos villes contemporaines présentent des ruptures successives d'habitat auxquelles Le Corbusier n'a pas eu à se confronter, lui qui ne travaillait que sur des unités foncières où tout était à faire. Cette recherche constante de la rationalité et du plus court chemin entre les hommes est l'objet de l'urbanisme corbuséen. Le Corbusier les a déjà synthétisées en 1937 avec *Quand les cathédrales étaient blanches* écrit après un voyage aux Etats-Unis. Ce voyage est pour lui la découverte d'un immense gaspillage et il expose, lors d'une conférence à Chicago, un schéma simple partant du constat que nos journées obligatoirement et universellement solaires sont la mesure de toutes les entreprises urbanistiques.

La conception de l'urbanisme de Le Corbusier est une conception « bouclée » dans laquelle l'imprévu n'a pas sa place. Comme pour adoucir ces principes intransigeants, c'est la course du soleil couchant qui termine son argumentaire.

Certaines théories d'urbanisme reposent sur l'idée que la ville s'exprimerait totalement par sa forme physique et que toute analyse et toute intervention s'y rapportant ne relèveraient que de la relation à un objet matériel. Le Corbusier tombe en partie dans cette erreur et cette adhésion mécaniste et matérialiste peut inquiéter venant de quelqu'un qui par ailleurs pensait que l'architecture devait façonner l'homme... Les temps actuels nous montrent tous les jours que la ville est un champ clos, territoire de forces en mouvement dont l'organisation ne cesse de se modifier. Les villes sont l'expression de mouvements et de vastes et mystérieux faisceaux de forces, en particulier dans les domaines économique et social (domaines qui se génèrent réciproquement). L'organisation économique et sociale a, en premier chef, créé ces constellations de pierre et de béton que sont les villes. Elle les commande et leur donne forme. Avant la Seconde Guerre mondiale, la ville moderne reposait sur la structure bureaucratique moderne dont elle était l'expression directe. Cette cité était, en théorie du moins, régie par des principes rationnels et universels. Au cours des quatre dernières décennies, les entreprises se sont trouvées confrontées à de nouvelles forces de rationalisation. L'effet de rupture de ces forces se fit d'abord sentir de façon progressive. Il apparaît aujourd'hui radical et décisif ; ces forces sont au nombre de quatre :

- l'informatisation et le traitement numérique des données
- l'émergence d'une culture de l'image à l'échelle mondiale, globale, tissée en réseau dense
- la démocratisation de l'accès au domaine public et la mort de la culture de masse
- l'émergence d'une organisation sociale calquée sur celle du marché.

Si Le Corbusier en son temps a fait preuve d'intuition avec la création de standards applicables à la machine à habiter, considéré comme en avance sur son temps et donc en quelque sorte déjà marginalisé, sa rapidité à inventer des solutions nouvelles et ses capacités d'adaptation sont prises en défaut. L'évolution extrêmement rapide d'un monde qui s'empare de technologies apparues soudainement après la Seconde Guerre mondiale, dont rien ne laissait soupçonner la probabilité cinq ans auparavant, échappe à Le Corbusier et c'est donc une seconde marginalisation qui l'atteint.

Le Corbusier se débat entre une adaptation aux nouvelles technologies qui implique une révision des valeurs et l'attachement viscéral qu'il porte, de par son éducation, à des valeurs simples d'autorité, d'ordre et de discipline.

Aucune utopie n'est en elle-même révolutionnaire, toutes les utopies ont un pôle rétrograde et un pôle progressiste, ainsi la *cit  radiieuse* si elle est le lieu de lib ration des d sirs (d sir d'habiter avec un maximum de confort un lieu convivial parfaitement adapt  aux besoins de tous les jours), peut- tre aussi lieu de r gulation et d'administration de ces d sirs.

L'image de celui qui pendant un demi-si cle aura eu r ponse   tout en mati re d'architecture et d'urbanisme se trouble. Son don pour simplifier les probl matiques, sa fa on de se mettre hors-jeu ou au-dessus de la m l e tout en pr sentant les th ories les plus  bouriffantes, ne font-ils pas de lui un provocateur ?

Un provocateur qui reste malgr  tout attach  aux valeurs d'ordre, d'autorit , de discipline d'un si cle qui n'est plus le sien. L'urbanisme de Le Corbusier est un tout duquel on ne peut rien enlever ou rien ajouter, alors que le monde d'aujourd'hui ne peut plus se payer le luxe de la tabula rasa et qu'il demande des formules qui puissent se greffer sur de l'existant. De ce monde qui change et se craquelle, son g nie cr ateur fuse cependant par les interstices.

En guise d' pilogue nous reprenons un passage du *Diable au corps*, cit  au d but de cet article. L'anecdote montre bien comment des cr ations dans les champs de la litt rature et de l'architecture qui ont marqu  le XXe si cle, se sont  labor es dans les m mes lieux, au m me moment, dans la proximit  de la mort pour l'un et   l'aube d'une longue vie de cr ation pour l'autre. Il est curieux de constater que Raymond Radiguet, enfant prodige de la litt rature, dont le personnage du *Diable au corps* d crit de fa on  tonnamment contemporaine la g n ration de Charles Edouard Jeanneret, a sans doute crois  ce dernier au d but des ann es vingt au Picquey sur le Bassin d'Arcachon. L'un et l'autre y retrouvaient pendant les vacances des amis communs dont Cocteau et sa « bande » (Eric Satie, Paul Morand, Darius Milhaud, B atrice Hastings, Anna de Noailles...). En 1923 sur le Bassin d'Arcachon, Raymond Radiguet termine le *Diable au corps* quelques mois avant sa mort   vingt ans d'une typho de qu'il contracte au Picquey, pendant que Le Corbusier commence   quelques kilom tres de l  le chantier de L ge

« (...) Un homme d sordonn  qui va mourir et ne s'en doute pas, met soudain de l'ordre autour de lui. Sa vie change. Il classe des papiers. Il se l ve t t, il se couche de bonne heure. (...). Son entourage se f licite. Aussi sa mort brutale semble-t-elle d'autant plus injuste. Il allait vivre heureux »<sup>2</sup>.

Le Corbusier aimait l'ordre autour de lui, il a toujours class  ses papiers de fa on m ticuleuse. il a plusieurs fois r vis  ses jugements et en quelque sorte chang  sa vie. Pendant le chantier de Chandigarh, on le d couvre apais , riche de qualit s humaines que cachait sa timidit . Il meurt brutalement   Cap Martin, n'ayant certainement pas attendu les derni res ann es de sa vie pour  tre heureux.

*PS : Les six maisons de L ge-Cap Ferret sont enti rement r habilit es. Les Quartiers modernes Frug s   Pessac reprennent peu   peu leurs apparences des origines, on peut les visiter (suivre le fl chage   partir de la place de Pessac centre).*

---

<sup>2</sup> Raymond Radiguet, *Le diable au corps*, p. 170.



# Le Réseau International de l'Animation (RIA)

*Jean-Claude Gillet*

Professeur Emérite, Université Bordeaux 3

Sans remonter à la période épique des années soixante, les années quatre-vingt dix et suivantes ont vu à l'IUT Michel de Montaigne (Université de Bordeaux 3) un renforcement lent, mais régulier de l'offre de formation professionnelle et universitaire à la fois pour ce qui concerne l'animation, en lien avec une demande du secteur professionnel régional et même au-delà, mais aussi avec nos partenaires des Fédérations d'Education Populaire, réunis pour la plupart au sein du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP).

Mais il n'y a pas que la formation qui s'est développée : colloques régionaux, publications, recherches, éditions d'ouvrages dans le champ de l'animation, du développement local, de la politique de la ville, de la culture, du sport, du tourisme, de la vie associative, des enjeux autour des équipements sociaux, culturels et sportifs dans le cadre de la « gouvernance » locale, création de collections dans des maisons d'édition locale et même nationale, interventions dans des colloques, séminaires ou sessions de formation sur le territoire national ou à l'étranger, etc.

Ces évidents signes d'une vitalité théorique et pratique à la fois ne doivent pas cacher qu'il y a encore beaucoup à faire pour favoriser plus encore une perspective d'ouverture du champ de l'animation aux défis qui accompagnent les évolutions de nos sociétés. C'est donc pour capitaliser tout cet ensemble d'initiatives qu'est née, il y a maintenant plus de cinq ans, l'idée de réaliser un colloque international sur l'animation volontaire et professionnelle qui s'est tenu à Bordeaux les 4, 5 et 6 novembre 2003.

Dès sa préparation, les objectifs ont été définis de la façon suivante :

- Réaliser un état des lieux sur la situation de l'animation et de ses analogies en France et à l'étranger,

- Favoriser la rencontre et la confrontation entre producteurs de théories et producteurs de la société, entre chercheurs et acteurs, les uns et les autres pouvant alternativement jouer les deux rôles, car comme l'écrit Régis Debray : « *Entre une pratique sans tête et une théorie sans jambe, il n'y aura jamais à choisir* ».

- Constituer un réseau qui, à partir de cultures partagées, s'enrichisse des différences et puisse faciliter l'élaboration de dialogues entre Amériques, Europe et peu à peu au Moyen et Extrême Orient, aux pays de l'Est de l'Europe, en Afrique, bref dans toute cette « *terre patrie* » dont parle Edgar Morin.

Par ce colloque organisé dans les locaux de l'Université Michel de Montaigne, le département carrières sociales et l'ISIAT ont cherché à réaliser un état des lieux sur la situation de l'animation et de ses analogies, en France et à l'étranger, en proposant cinq axes de recherche concernant les fondations, le contexte politique et le rôle des acteurs, les approches scientifiques, les modèles de formation, les espaces de pratiques.

Cette volonté d'évaluer l'actualité théorique et pratique de l'animation bénévole et professionnelle demandait de répondre à des questions préalables concernant les fondations : la notion d'animation est-elle, comme on a l'habitude de l'affirmer, une spécialité socioculturelle et éducative circonscrite à la France, héritée de l'Education Populaire, elle-même fruit de la philosophie du Siècle des Lumières, de la République et de courants confessionnels divers ?

Ou bien co-existe-il, sous des appellations multiformes, des pratiques proches que l'on retrouverait dans des champs d'intervention identiques ? C'est ainsi que les termes, notions ou concepts de promotion culturelle, travail ou service social, développement communautaire, démocratie participative, éducation populaire ou non formelle, communication ou pédagogie sociale, andragogie, éducation par le temps libre, le loisir, le tourisme, le sport ou la récréation, pourraient être alors considérés comme appartenant à un champ sémantique homogène incluant la notion d'animation.

Ou bien s'agit-il de mondes hétérogènes, car ancrés dans des histoires et des courants idéologiques aux contours contrastés ? Par exemple, qu'y aurait-il de commun entre des orientations et des pratiques issues de la théologie de la libération, de la pédagogie des opprimés, de l'approche ethno-communautaire, d'un travail social s'appuyant sur une perspective anti-capitaliste et celles ayant

produit le champ de l'animation dont beaucoup de chercheurs et de praticiens soupçonnent, dans la réalité présente, la perte des valeurs d'égalité et de justice qui l'aurait portée à ses débuts ?

Une deuxième série de questions en intrication avec la précédente portait plus sur l'évaluation des effets produits par les activités culturelles, éducatives et sociales quelle que soit l'appellation par laquelle on les désigne : en Europe, où la tendance au développement d'une économie néo-libérale s'affirme de plus en plus, l'animation ne risque-t-elle pas de s'insérer, de façon privilégiée, dans une politique de marchandisation des services au détriment de l'accès démocratique aux droits (à la culture, à la santé, à l'éducation, à un environnement préservé, etc.) ? Qu'en est-il des relations entre économie marchande, services publics et tiers secteur (c'est-à-dire l'économie sociale et solidaire liée à la vie associative, support juridique premier de l'animation bénévole et professionnelle) ?

En France plus particulièrement, mais pas seulement, quels rôles sont-ils joués par les acteurs de l'animation et du développement social et local face à la prégnance des politiques publiques en matière de jeunesse, d'éducation, de politique de la ville, que ce soit dans ses formes étatiques ou décentralisées ? Entre instrumentalisation et liberté des acteurs locaux, quelles sont les stratégies développées dans le quotidien des pratiques ?

Dans un contexte de mondialisation de l'économie et des cultures, plus souvent sorte de paravent de la domination des Etats-Unis que déploiement des intelligences et des savoirs de chaque nation, quels liens l'animation et ses analogies peuvent-elles créer pour permettre, favoriser et développer la démocratie participative, la place des citoyens dans la décision publique, ainsi que la rencontre et l'échange entre les différentes cultures qui constituent autant de systèmes symboliques d'interprétation du monde ? Comment « *faire de la musique ensemble, tout en restant soi-même* » questionnait François Dubet ? L'universalité doit-elle bénéficier de la diversité et non l'exclure ?

D'autres interrogations de type épistémologique structurent l'état de la recherche dans le champ délimité au départ de l'initiative du premier colloque : comment permettre une réflexion en commun favorisant la rencontre et la confrontation entre la production théorique (celle des chercheurs et celle des acteurs) et la production de la société qui est le résultat des interactions issues des pratiques sociales, culturelles et éducatives, celles des citoyens ? Quels modèles de formations initiale et continue pour favoriser une telle dialectique ? Quelles stratégies de coopération entre différentes disciplines de référence (sociologie, psychosociologie, anthropologie, géographie, aménagement, etc.), avec la construction d'une science ou de savoirs de l'agir, de savoirs de l'action (théoriques, méthodologiques, procéduraux et stratégiques), d'une praxéologie ?

En outre, les questionnements suivants doivent être posés concernant le thème de la formation des professionnels du système d'action étudié : quel rapport entre les éléments théoriques et pratiques dans la formation ? Quelles formes d'alternance ? Quels modèles pédagogiques ? Quels apprentissages ? Quelle part des professionnels dans la définition des programmes, leur déroulement et leur évaluation ? Quelle validation des acquis professionnels ou bénévoles et volontaires ? Quelle définition et quelle sorte de diplômes, universitaires ou non ? Nationaux ou non ?

Enfin, il est nécessaire d'interroger la façon dont l'ensemble de ces pratiques s'organise dans des lieux et des espaces particuliers de socialisation : comment les installations et équipements publics ou privés deviennent-ils des supports de l'action collective ? Comment nombre d'interventions s'inscrivent-elles dans une perspective de territorialisation et de développement local ? Comment les démarches organisées ou libres dans les espaces publics des villes sont-elles un moyen pour favoriser les relations humaines et sociales et les expériences, offrant ainsi aux habitants une capacité à créer de l'urbanité ?

Le deuxième colloque international s'est tenu en 2005 à la PUC (Pontificia Universidade Catolica) de Sao Paulo du 12 au 15 septembre 2005 sur le thème suivant : « Citoyenneté et démocratie : tels sont les défis de l'animation socioculturelle et sociale dans les processus de mobilisation, de participation et d'intervention ».

L'animation socioculturelle, thème transversal de ce colloque brésilien, insérée dans la complexité sociale de notre temps, est confrontée à de considérables défis pour tous ceux qui sont impliqués dans les rapports public-privé, dans la construction de la démocratie et de la citoyenneté actives, dans l'engagement avec les minorités, surtout avec celles qui sont opprimées et exclues. Comment garantir et affermir les droits acquis (civils, politiques, sociaux) dans l'actuel dérèglement de l'Etat et la mise en œuvre des privatisations qui touchent les pays riches et frappent encore plus les luttes pour la citoyenneté dans les pays pauvres où la grande majorité des populations n'ont pas accès encore aujourd'hui à des services publics ? Comment fortifier la recherche de nouveaux modes

d'animation, de mobilisation et participation sociale intégrant les divers acteurs qui agissent dans le champ social ?

Le troisième colloque a lieu les 26, 27 et 28 septembre organisé à Lucerne (confédération helvétique) par la Haute Ecole de Travail social sur le thème « L'animation socioculturelle ou le développement et l'action communautaire : quels enjeux entre territoires de proximité et globalisation ? »

La globalisation est un des thèmes dominants dans les sociétés actuelles : ses effets se manifestent de plus en plus au niveau local. Il n'y a pas un domaine qui ne soit touché par des conséquences visibles et concrètes. C'est la raison pour laquelle de nombreuses questions sont posées dans le champ social et culturel :

- Quelles sont ces conséquences au quotidien ? Comment les modèles et les relations sociales évoluent-ils ? Dans le cadre de la globalisation existe-t-il de nouvelles possibilités pour la construction du lien social ? Est-ce que de nouvelles démarches se forment traversant les frontières régionales et nationales ? Y a-t-il des effets néfastes du développement de la globalisation sur les communautés locales ? Quel est le sens de la globalisation vis-à-vis des solidarités sociales ?

- Quel développement peut-on envisager dans les centres urbains et dans les régions rurales ? Quelles différences sont-elles révélées entre les divers continents et les diverses cultures ? Comment envisager les nouvelles significations des notions d'immigration et d'intégration en tenant compte d'environnements si différents et de contextes aussi multiples ?

Ce 3<sup>ème</sup> colloque international se centre sur cette problématique et soulève des questions brûlantes. L'approche ascendante (de bas en haut) et participative de l'animation socioculturelle et de l'action communautaire constituent-elles une réponse possible au défi lancé par les processus de changement globaux et locaux ? Les relations sociales et les réseaux de communication tracent-ils un chemin hors de la perte croissante d'identité et de la division de notre société globale ? La cohésion sociale à petite échelle est-elle la condition d'un développement durable à grande échelle ? Comment se présente le développement en Europe et de quelles expériences internationales pouvons-nous tirer des leçons ? La solution nous conduit-elle au monde virtuel ? Ou la discussion sur la participation et l'interconnexion n'est-elle qu'une nouvelle illusion ou l'expression du désarroi face au débat sur la globalisation ?

Approches théoriques, méthodes de travail et expériences sont bien sûr variées selon les différences entre chaque pays et région. Mais l'objectif du colloque est de favoriser un dialogue international qui concerne donc tant les questions posées par les chercheurs et les universitaires que celles qui viennent des pratiques des professionnels et volontaires de terrain.

Des projets concrets illustreront les défis à relever tant dans des régions urbaines que rurales. Des comparaisons internationales ouvriront la voie à des échanges réciproques et à des débats. La question du rôle et de l'importance de l'animation socioculturelle, c'est-à-dire d'un concept qui se fonde sur des valeurs telles que la justice et l'intégration sociales, est au centre du débat. Ce colloque de 3 jours s'organise donc autour des thèmes suivants :

- Les approches socioculturelles comme alternatives au sein du développement global ?
- Les diverses orientations au sein du développement global : une comparaison internationale.
- Question critique : existe-t-il réellement des possibilités d'action au niveau local ?

Près de 100 communications sont prévues.

Le quatrième colloque est déjà en préparation pour 2009 : soit en Afrique, au Québec ou au Portugal avec un nouveau thème. Nous tiendrons au courant nos lecteurs de cette initiative et pour consulter les sites des colloques passés et futurs, ainsi que les nouvelles du Réseau International de l'Animation (RIA), il suffit de cliquer sur <http://colloque.cs.free.fr>.

*Jean-Claude Gillet*

Professeur émérite en sciences de l'éducation

Responsable scientifique de l'ISIAT

chercheur associé à ADES

Membre du conseil scientifique des 3 colloques



**40 ans d'animation professionnelle : quels bilans ?**  
**Formation, trajectoires de professionnels, défis actuels.**  
**« Dans le cadre du 40e anniversaire de l'IUT Michel de Montaigne »**

Colloque organisé par le Pôle Carrières Sociales ISIAAT et le CRAJEP Aquitaine  
Amphi 1 & 2, IUT Michel de Montaigne

*Lundi 3 et mardi 4 décembre 2007*

Aujourd'hui, plus de 40 ans après l'apparition de ses premiers salariés, l'animation professionnelle est devenue un système avec ses institutions, ses équipements et ses acteurs : c'est un ensemble intermédiaire d'action et de développement intervenant sur le triple registre de la régulation, de la promotion et de la valorisation dans des situations où les enjeux sont à la fois culturels, sociaux, économiques et politiques. Cette histoire de l'animation traverse celle du département Carrières Sociales de l'IUT Michel de Montaigne dont nous avons fêté l'anniversaire de la création les 3 et 4 décembre 2007.

Ce système d'animation est à la conjonction d'organisations de jeunesse et d'éducation populaire et d'institutions publiques. Ces deux ensembles s'interpénètrent plus qu'ils ne se succèdent et c'est au terme d'un mouvement qui fait se rencontrer ces acteurs publics et privés qu'il est possible de comprendre les éléments constitutifs du champ : c'est en tout cas l'esprit qui anime le pôle bordelais avec ses milliers de diplômés, son expérience pédagogique et culturelle, son équipe de chercheurs associés à des praticiens de terrain. Le département carrières sociales avec son unique option « Animation sociale et socioculturelle » est une réalité profondément ancrée dans la culture universitaire et la culture professionnelle en même temps, car la naissance du département est concomitante de celle de l'animation professionnelle.

Dans cet environnement certains mettent en exergue, pour les plus fragilisés, une contradiction entre les réalités mises en œuvre et les discours tenus par certains employeurs se revendiquant par ailleurs comme appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire ; d'autres ne se lassent pas de qualifier le champ de totalement hétérogène, parfois même d'atomisé, que ce soit du côté des formations, des diplômés, des métiers. Enfin d'autres encore ont tendance à mettre l'accent sur la perte supposée du sens de l'action des animateurs devenus aujourd'hui, pour certains salariés, plus préoccupés par leurs conditions de travail que par les publics auprès desquels ils interviennent.

Peut-être faut-il rappeler aux détracteurs de l'animation professionnelle que la vision du militant toujours disponible et désintéressé relève plus d'une mythologie, d'un récit légendaire, d'une représentation idéalisée d'un passé simplifié, parfois illusoire, en tout cas stéréotypée. L'histoire concrète et réelle est plus créative et les premiers animateurs professionnels se sont arrachés d'une légende fortement ritualisée : ils ont osé d'autres aventures, leurs champs d'intervention se sont élargis au fil des années dans le secteur associatif et dans celui des collectivités territoriales en dépassant la notion minimaliste « d'animateur socioculturel et de loisirs ».

Certes l'animation professionnelle est un champ complexe, un système difficile à identifier pour celui qui l'observe sans connaître les acteurs, leurs enjeux, leur histoire... Sans négliger l'existence de ces difficultés dans le halo de l'animation professionnelle, nous souhaitons mettre l'accent, pour notre part, sur 40 années de pratiques professionnelles, sur les parcours et les évolutions de carrières de professionnels inscrits dans un champ en construction permanente, sur la richesse et la créativité du secteur, sur les enjeux de la formation face aux défis que nous impose la société libérale et marchande dans son ensemble, tout en faisant la fête par nos retrouvailles amicales, sociales, culturelles, artistiques, voire gastronomiques.

Nous avons la responsabilité en tant que formateurs, enseignants mais aussi en tant que chercheurs, militants et praticiens, d'alimenter la réflexion autour de nos pratiques dans une perspective dynamisante tant pour les professionnels en activité que pour ceux en devenir. En ce sens nous nous considérons comme porteurs d'une espérance concrète et réaliste.